



Assemblée générale

Distr. générale
19 décembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 161 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
au Soudan du Sud**

Exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. Exécution du mandat	5
A. Considérations générales	5
B. Utilisation des crédits	6
C. Activités d'appui de la mission	17
D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	18
E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	19
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	20
III. Exécution du budget	90
A. Ressources financières	91
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources	92
C. Évolution des dépenses mensuelles	92
D. Autres produits et ajustements	93
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	93
F. Contributions non budgétisées	94
IV. Analyse des écarts	94



V.	Exécution du budget : ressources financières relevant de l'autorisation d'engagement de dépenses	97
VI.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	99
VII.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/323	99

Résumé

La corrélation entre les dépenses de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 et son objectif est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (protection des civils ; surveillance, communication de l'information et enquêtes en matière de droits de l'homme ; instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire ; appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix ; appui).

Pendant l'exercice considéré, la MINUSS a engagé des dépenses d'un montant de 1 150 107 100 dollars, ce qui représente un taux d'utilisation des ressources de 99,9 % (contre 1 110 321 700 dollars de dépenses et un taux d'utilisation des ressources de 97,7 % pour l'exercice 2017/18).

L'existence d'un solde inutilisé, d'un montant de 0,8 millions de dollars, tient essentiellement au fait que les dépenses opérationnelles ont été inférieures de 7,8 millions de dollars aux prévisions, en raison principalement de dépenses moins élevées que prévu au titre des opérations aériennes, le nombre d'heures de vol des avions et des hélicoptères ayant été moindre qu'initialement prévu. La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par le fait que le montant des dépenses liées au personnel civil ont été supérieures de 7,1 millions de dollars aux prévisions, principalement du fait de dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel recruté sur le plan international, du personnel recruté sur le plan national et des Volontaires des Nations Unies.

Exécution du budget : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.)

Catégorie	Montant alloué ^a	Dépenses	Écarts	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	552 678,8	552 626,1	52,7	0,0
Personnel civil	286 383,2	293 491,0	(7 107,8)	(2,5)
Dépenses opérationnelles	311 832,0	303 990,0	7 842,0	2,5
Montant brut	1 150 894,0	1 150 107,1	786,9	0,1
Recettes provenant des contributions du personnel	24 368,8	24 747,4	(378,6)	(1,6)
Montant net	1 126 525,2	1 125 359,7	1 165,5	0,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	1 150 894,0	1 150 107,1	786,9	0,1

^a Tient compte des ressources approuvées d'un montant brut de 1 124 960 400 dollars (montant net : 1 102 381 100 dollars) et des engagements autorisés d'un montant brut de 25 933 600 dollars destinés à financer l'accélération du déploiement de l'effectif autorisé d'agents en tenue de la Mission.

Exécution du budget : ressources humaines

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé^a</i>	<i>Effectif réel (moyenne)</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)^b</i>
Observateurs militaires	242	217	10,3
Contingents	16 758	14 558	13,1
Police des Nations Unies	703	638	9,2
Unités de police constituées	1 320	1 125	14,8
Personnel recruté sur le plan international	919	869	5,4
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	157	149	5,1
Agents des services généraux	1 269	1 223	3,6
Volontaires des Nations Unies			
Volontaires recrutés sur le plan international	439	391	10,9
Volontaires recrutés sur le plan national	3	3	–
Emplois de temporaire ^c			
Personnel recruté sur le plan international	32	31	3,1
Personnel recruté sur le plan national	10	9	10,0
Personnel fourni par des gouvernements	78	66	15,4

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif approuvé, mois par mois.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section VI du présent rapport.

I. Introduction

1. Le projet de budget de fonctionnement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, que le Secrétaire général a présenté dans son rapport en date du 22 mars 2018 (A/72/802), s'élevait à un montant brut de 1 154 657 700 dollars (montant net : 1 132 069 000 dollars). Les crédits demandés correspondaient au déploiement d'un effectif moyen de 242 observateurs militaires, 16 758 membres des contingents, 703 membres de la police des Nations Unies, 1 320 agents d'unités de police constituées, 951 fonctionnaires recrutés sur le plan international, dont 32 occupant des emplois de temporaire, 1 438 fonctionnaires recrutés sur le plan national, dont 10 occupant des emplois de temporaire, 442 Volontaires des Nations Unies et 78 membres du personnel fourni par des gouvernements.

2. Dans son rapport du 4 mai 2018, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 1 148 460 400 dollars pour l'exercice 2018/19 (voir A/72/789/Add.15, par. 42).

3. Par sa résolution 72/300, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice 2018/19, un crédit d'un montant brut de 1 124 960 400 dollars (montant net : 1 102 381 100 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la Mission. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

4. Par la suite, le Secrétaire général a demandé au Comité consultatif de l'autoriser à engager des dépenses d'un montant maximum de 25 933 600 dollars pour financer l'accélération du déploiement de l'effectif autorisé d'agents en tenue de la Mission. Ces ressources supplémentaires étaient nécessaires pour couvrir les dépenses projetées correspondant au déploiement d'un effectif moyen de 809 membres du personnel en tenue de plus que prévu dans le budget approuvé pour 2018/19.

5. Dans une lettre datée du 30 avril 2019, le Comité consultatif a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant brut maximal de 25 933 600 dollars pour l'exercice 2018/19, venant s'ajouter au montant brut de 1 124 960 400 dollars qui avait été précédemment autorisé pour l'exercice en question par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/300. Ce montant de 25 933 600 dollars n'a pas été mis en recouvrement auprès des États Membres pour l'exercice 2018/19.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

6. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUSS dans sa résolution 1996 (2011) et l'a prorogé dans des résolutions ultérieures. Il a énoncé le mandat correspondant à l'exercice considéré dans ses résolutions 2406 (2018) et 2459 (2019).

7. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir protéger les civils et d'apporter un appui, notamment à la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (l'Accord de paix), en vue de parvenir à cette fin.

8. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (protection des civils ; surveillance, communication de l'information et enquêtes en matière de droits de l'homme ; instauration des conditions nécessaires à

l'acheminement de l'aide humanitaire ; appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix ; appui).

9. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2018/19, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Utilisation des crédits

10. Pendant l'exercice considéré, les efforts visant à revitaliser l'Accord de paix se sont intensifiés. Le 12 septembre 2018, les parties sud-soudanaises et les autres parties prenantes ont signé l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, à la suite de l'action menée avec détermination par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et les dirigeants régionaux et avec l'appui de l'Union africaine, de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux. L'Accord revitalisé prévoit l'ouverture, à compter de sa date de signature, d'une période de prétransition d'une durée de huit mois, devant conduire à la formation d'un gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé pour la période de transition, d'une durée de trois ans, à l'issue de laquelle des élections seront tenues. Dans un geste symbolique, Salva Kiir, Président du Soudan du Sud, a organisé à Djouba, le 31 octobre 2018, une cérémonie nationale de célébration de la paix à laquelle ont assisté l'ancien Premier Vice-Président du pays, Riek Machar, d'autres responsables de l'opposition et des chefs d'État de la région. De modestes progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé dans les mois qui ont suivi : le cessez-le-feu a été respecté dans la majeure partie du pays, un certain nombre de responsables de l'opposition sont rentrés à Djouba pour participer aux travaux des organes chargés de la mise en œuvre de l'Accord et des divers institutions et mécanismes de préparation à la transition en cours de création ou de restructuration. Parmi ces institutions et mécanismes figurent notamment le Comité national préparatoire à la transition, chargé de superviser et de coordonner l'exécution des activités à mener préalablement à la transition, le Comité national chargé des amendements constitutionnels, le Conseil de défense conjoint, la Commission militaire mixte du cessez-le-feu, le Comité mixte chargé des dispositions transitoires de sécurité et le Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité. La Commission mixte de suivi et d'évaluation et le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité ont également été reconstitués.

11. La signature de l'Accord revitalisé a créé une dynamique positive à l'appui de la paix et de la stabilité au Soudan du Sud et entraîné une amélioration de l'environnement opérationnel dans lequel évolue la MINUSS. La situation politique et les conditions de sécurité sont toutefois restées précaires pendant l'exercice considéré. Le nombre d'affrontements armés entre les parties au conflit a considérablement diminué à la suite de la signature de l'Accord revitalisé. Le Gouvernement et les forces de l'opposition se sont engagés dans des pourparlers directs et dans des activités de rapprochement et de renforcement de la confiance au niveau local, qui ont donné lieu à la publication de plusieurs accords et communiqués conjoints, à l'ouverture de routes et de voies fluviales, à l'amélioration de la circulation des civils, à l'accroissement des échanges commerciaux, à la suppression de postes de contrôle et à un resserrement de la coordination sur les questions de sécurité, ce qui a permis à la Mission et aux partenaires humanitaires d'exécuter plus facilement les activités prescrites partout dans le pays. Cela étant, des combats

sporadiques ont continué d'opposer les forces gouvernementales et les groupes non signataires, en particulier le Front de salut national, en Équatoria. Conséquence indésirable de l'apaisement du conflit armé entre les forces organisées, sur fond de faiblesse de l'État et des institutions chargées de l'état de droit, les groupes armés locaux se sont engouffrés dans la brèche pour reconstituer leurs ressources et leur influence sociale et venger des querelles communautaires non résolues. On a ainsi constaté, entre juillet 2018 et juin 2019, une multiplication des vols de bétails et des violences communautaires, en particulier dans les régions des Lacs, du Jonglei et de Ouarrap. Le nombre de victimes a augmenté de 58 % par rapport à l'exercice précédent.

12. La mise en œuvre de l'Accord revitalisé s'est ralenti pendant la deuxième moitié de l'exercice considéré, ce qui a mis en péril la dynamique engagée avec la signature de l'Accord et la mise en place subséquente de certaines institutions de préparation de la transition. Les mécanismes de préparation à la transition se sont réunis régulièrement mais leurs travaux sont restés axés sur des questions de procédure et les parties n'ont pas pu régler les questions litigieuses, par exemple celle du nombre des États et de la délimitation de leurs frontières, ni faire de véritables progrès concernant les dispositions transitoires de sécurité. Les objectifs définis sur les plans de la politique et de la sécurité n'ayant pas été atteints dans les délais prévus, les efforts faits en vue d'éviter que le processus de paix ne subisse un revers se sont intensifiés. Les principaux responsables sud-soudanais se sont ainsi réunis au Vatican en avril 2019 dans le cadre d'une retraite spirituelle organisée par le Pape François. De plus, l'Envoyé spécial de l'IGAD pour le Soudan du Sud, s'appuyant sur les bons offices de la Mission, a tenu de nombreux échanges avec les parties signataires de l'Accord revitalisé. Ces efforts ont abouti à la conclusion d'un accord entre les parties, qui ont unanimement convenu, lors d'une réunion tenue à Addis-Abeba, le 3 mai 2019, de prolonger la période de prétransition pour une durée de six mois.

13. Depuis la signature de l'Accord revitalisé, le nombre de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits commises par les forces gouvernementales et les groupes armés d'opposition a largement diminué sur tout le territoire sud-soudanais, à l'exception de certaines parties de l'Équatoria-Central et de l'Unité. Cela étant, le nombre d'épisodes de violences intercommunautaires et le nombre de victimes civiles en résultant sont restés relativement élevés. Le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire, soit environ 7 millions, est lui-aussi resté relativement stable. Même si la situation s'est améliorée en 2019, les acteurs humanitaires intervenant dans ce contexte opérationnel complexe et dangereux ont continué de rencontrer les mêmes difficultés, y compris des attaques répétées et des pillages et des saisies de bien. Pendant l'exercice considéré, cinq agents humanitaires ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions. Le fait qu'aucune victime n'ait été à déplorer pendant la deuxième moitié de l'exercice considéré est un signe d'amélioration. À la fin du mois de juin 2019, on comptait au total 4,2 millions de personnes déplacées (1,9 million de personnes déplacées à l'intérieur du Soudan du Sud et 2,3 millions de réfugiés dans les pays voisins). La MINUSS a continué d'accueillir 182 000 personnes dans ses sites de protection des civils et dans des zones situées à l'intérieur ou aux abords de ses enceintes.

14. Durant l'exercice considéré, les restrictions imposées à la MINUSS par le Gouvernement et d'autres parties au conflit ont été assouplies mais ont continué de créer des difficultés, en particulier du point de vue de la liberté de circulation et d'accès de la Mission, des garanties concernant la sécurité aérienne et des conditions élémentaires de sécurité. Le nombre de violations de l'Accord sur le statut des forces et d'atteintes à la sécurité du personnel, des enceintes ou des prestataires des Nations Unies a largement diminué, s'établissant respectivement à 171 violations et 295 atteintes pendant l'exercice considéré contre 229 violations et 546 atteintes

pendant l'exercice précédent. Les violations les plus fréquentes de l'Accord sur le statut des forces ont encore eu trait à la restriction de la liberté de circulation de la Mission, entravant son personnel et ses opérations, et des frais et taxes non autorisés ont de nouveau été imposés à ses prestataires. En décembre 2018, l'application d'un décret présidentiel relatif à l'exonération fiscale des importations commerciales a gêné l'approvisionnement en carburant de la Mission, qui a dû utiliser ses réserves stratégiques. Elle a collaboré avec le Gouvernement pour régler le problème, notamment par l'intermédiaire d'ateliers de sensibilisation portant sur l'Accord sur le statut des forces, qui ont été organisés avec succès dans tout le pays, en coordination avec le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale. Les violations de l'Accord sur le statut des forces ont été signalées, mensuellement, au Conseil de sécurité et, régulièrement, au Gouvernement, par des notes verbales et à l'occasion de réunions de suivi avec les représentants du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale.

15. La MINUSS a continué d'exécuter son mandat en toute impartialité et avec réactivité tout au long de l'exercice considéré. Les nombreuses initiatives de bons offices qu'elle a menées à l'appui du processus de paix ont produit des résultats notables. La Mission a facilité le dialogue entre les parties et parties prenantes et aidé l'IGAD et la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée à jouer leur rôle de premier plan en veillant à ce que ces entités disposent d'un appui international constant. Elle a collaboré avec les parties prenantes au niveau infranational en leur fournissant un appui approfondi en matière de règlement des conflits locaux, de rapprochement, de réconciliation et de consolidation de la paix, ce qui a enclenché une dynamique positive, après la signature de l'Accord revitalisé, en faveur de la protection des civils et de l'instauration d'une paix durable. Les conditions opérationnelles s'étant améliorées, des résultats concrets ont été obtenus pendant l'exercice considéré dans les quatre volets du mandat de la Mission que sont la protection des civils, la surveillance, la communication de l'information et les enquêtes en matière de droits de l'homme, l'instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire et l'appui à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et au processus de paix. Ces progrès ont été accomplis grâce aux efforts constants que la Mission a faits pour poursuivre les initiatives qu'elle avait engagées au cours des années antérieures alors même que le processus de paix se trouvait dans l'impasse.

16. C'est dans ces circonstances que le Conseil de sécurité a adopté sa résolution [2459 \(2019\)](#) du 15 mars 2019, dans laquelle il a prorogé le mandat de la MINUSS jusqu'au 15 mars 2020, réaffirmé les quatre grands axes de ce mandat et maintenu l'effectif global de la Mission, comprenant une Force de protection régionale dont l'effectif, fixé par le Secrétaire général, ne devait pas dépasser 4 000 personnes. Au cours de l'exercice considéré, la composante militaire a déployé un effectif moyen de 14 775 personnes, soit 217 observateurs militaires, 413 officiers d'état-major et 14 145 membres des contingents. La composante police a déployé un effectif moyen de 1 763 personnes, dont 638 membres de la police des Nations Unies et 1 125 membres d'unités de police constituées, et un effectif moyen de 66 spécialistes des questions pénitentiaires.

17. En application des dispositions de la résolution [2459 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité et de celles de la résolution [2436 \(2018\)](#) relative aux opérations de la maintien de la paix, la MINUSS a redoublé d'efforts pour renforcer l'efficacité et l'impact de ses opérations en suivant l'approche stratégique et les priorités opérationnelles définies par ses responsables. Elle a également continué d'appliquer les recommandations formulées à l'issue des différents examens dont elle avait fait l'objet depuis 2016 et s'est appuyée sur les enseignements tirés du rapport du général de corps d'armée Carlos Alberto dos Santos Cruz (en retraite) intitulé « Improving

security of United Nations peacekeepers: we need to change the way we are doing business » et de l'initiative Action pour le maintien de la paix pour remédier à une série de problèmes opérationnels et améliorer ainsi les performances globales de ses composantes Personnel en tenue, Sécurité et Appui. Parmi ces recommandations figurent également celles que le Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix a formulé tout récemment, en février 2019.

Activités de fond et autres activités relatives aux programmes

18. Les activités de fond et autres activités relatives aux programmes relevant des compétences de la Mission ont recouvert une série d'activités de fond qu'elle a exécutées elle-même. Seuls deux des projets entrepris pendant l'exercice considéré ont été confiés à des partenaires d'exécution locaux. Pendant l'exercice, la Mission a mené les activités ci-après. On trouvera des informations détaillées à cet égard dans les rubriques consacrées aux produits correspondants du cadre de budgétisation axée sur les résultats de la Mission.

a) **Renforcement de la confiance.** Les activités menées ont tenu notamment à l'usage des bons offices de la Mission au niveau des États et au niveau local en vue d'apaiser les conflits intercommunautaires et de promouvoir le dialogue ; à l'amélioration des règlements applicables à la transhumance transfrontière ; à l'appui au rapprochement et au renforcement de la confiance au niveau local entre le Gouvernement et les communautés partisans de l'opposition ; à l'amélioration des relations entre civils et militaires ; au développement d'infrastructures de paix au niveau local. En tout, 200 activités ont été exécutées dans l'ensemble du pays. Grâce à l'appui apporté par la Mission aux conférences préalables et postérieures à la période de transhumance, le nombre de cas de vol de bétail a considérablement diminué dans certaines zones et les résolutions adoptées à l'issue desdites conférences ont été mieux respectées. La Mission a également soutenu les activités liées au rapprochement au niveau local et le dialogue entre les civils et les militaires. Ces efforts ont abouti à un renforcement de la liberté de circulation, des échanges économiques et de l'accès humanitaire, comme indiqué au paragraphe 36 du présent rapport.

b) **Droits de l'homme.** Les activités menées ont consisté à surveiller la situation, conduire des enquêtes et établir des rapports concernant les violations et atteintes aux droits de la personne ; à appuyer les mécanismes nationaux de justice, notamment de justice transitionnelle ; à organiser des ateliers et des séances de sensibilisation ; à poursuivre le dialogue avec les parties prenantes afin de plaider en faveur de mesures de prévention et de protection en matière de violence sexuelle liée aux conflits et de violence contre les enfants. En tout, 293 activités de renforcement des capacités et séances de sensibilisation, y compris des activités de collaboration avec les partenaires dans le cadre du forum national des droits de l'homme, ont été organisées sur une série de questions liées aux droits de l'homme. La Mission a également tenu 205 séances de formation et de sensibilisation relatives à la protection des enfants et 37 ateliers et activités de sensibilisation concernant la protection des populations contre les violences sexuelles liées aux conflits. Les efforts constants de sensibilisation menés dans le cadre de ces séances ont abouti aux progrès décrits aux paragraphes 26 à 30 du présent rapport et notamment à la ratification, par le Gouvernement, de deux traités fondamentaux relatifs aux droits de l'homme, au lancement du plan d'action relatif aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, à la prise, par le Mouvement/l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition), d'engagements précis en matière de prévention des violences sexuelles liées aux conflits et de lutte contre ces violences, et à la libération de 376 enfants retenus par divers groupes armés.

c) Consolidation de la paix. Parmi les activités menées, on peut citer notamment l'organisation de forums mensuels avec la communauté diplomatique dans l'optique de garantir la coordination de l'appui apporté à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ; l'organisation de forums de dialogue sur l'ouverture de l'espace politique (voir par. 39 du présent rapport) et la tenue, en application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, d'ateliers sur la participation des femmes au processus de paix ; la fourniture d'une assistance et d'un appui technique au Comité national chargé des amendements constitutionnels ; la poursuite de la collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies en vue de déterminer les possibilités de réintégration volontaire des personnes déplacées et d'apporter un soutien à cet effet. Dans le cadre des activités menées pour faciliter les retours de population, des organisations non gouvernementales locales ont exécuté deux projets visant, pour l'un, à offrir une formation professionnelle aux rapatriés et, pour l'autre, à gagner la confiance de ces rapatriés en débroussaillant une route clé de l'itinéraire de retour. Radio Miraya a par ailleurs diffusé des messages de paix, en collaboration avec ses partenaires, et la MINUSS a distribué plusieurs milliers d'exemplaires de l'Accord de paix.

d) État de droit/institutions chargées de la sécurité/réforme du secteur de la sécurité/lutte contre la violence communautaire. Les activités ont notamment consisté à fournir un appui au projet de renforcement de la confiance lancé par la Police nationale sud-soudanaise et à sensibiliser plus de 3 000 agents de police au droit international humanitaire et aux enquêtes et aux poursuites concernant les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre et de violence sexuelle liée aux conflits (voir par. 25 du présent rapport) ; à organiser des séances de formation à l'intention des membres de groupes de surveillance locaux, dans l'optique d'appuyer les initiatives de prévention de la criminalité et de renforcement de la sécurité au niveau local ; à aider les enquêteurs nationaux à enquêter sur les crimes commis dans les sites de protection des civils, y compris en contribuant à la tenue d'audiences foraines (voir par. 24 du présent rapport) ; à fournir des conseils techniques aux institutions judiciaires nationales pour renforcer leurs capacités en matière de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre.

Protection des civils

19. Durant l'exercice considéré, la Mission a continué de prendre l'initiative du dialogue et de mener des actions de plaidoyer politique, par l'intermédiaire des bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud, des chefs de bureaux locaux et de hauts responsables de la Mission, pour bien représenter aux parties qu'il importait de cesser les hostilités et de respecter le cessez-le-feu. Elle a notamment insisté sur le fait que c'était au Gouvernement qu'il incombait au premier chef de protéger la population civile et souligné qu'il fallait que toutes les parties soient associées aux initiatives visant à rétablir la paix et la stabilité et à protéger tous les civils. Pendant l'exercice considéré, le Représentant spécial a procédé à 10 visites sur le terrain dans différentes régions du pays et a collaboré avec les parties prenantes locales pour régler les questions liées à la protection, notamment celle de la présence de forces armées à proximité de centres de vie civils et celle des violations des droits de l'homme. La Mission a également participé à des initiatives de paix et de dialogue au niveau infranational en organisant, lorsque cela était possible, y compris dans les zones contrôlées par l'opposition, 200 ateliers, réunions de rapprochement, conférences de paix et forums de dialogue financés au moyen des ressources allouées aux activités de fond relatives aux programmes. L'objectif de ces activités était d'aider à promouvoir des migrations pastorales pacifiques, la cohésion sociale et la réconciliation et de renforcer la capacité des parties prenantes locales à gérer les conflits survenant à leur niveau. La Mission a par exemple aidé le

comité/tribunal mixte pour la paix à la frontière, composé d'intervenants locaux, à gérer la transhumance dans les régions des Lacs-Occidentaux, des Lacs-Orientaux, de Gok, de Terekeka et Amadi, contribuant ainsi à faire considérablement diminuer la violence liée aux vols de bétails dans certaines zones du pays. Entre autres activités d'appui, elle a également approfondi le dialogue avec les jeunes des campements pastoraux, ce qui a permis de mieux faire respecter les résolutions adoptées lors des conférences préalables et postérieures à la période de transhumance. La Mission a organisé des forums de dialogue entre civils et militaires qui ont permis d'améliorer les relations entre les forces gouvernementales et la population civile dans les régions de l'Équatoria et du Haut-Nil et de faire des progrès en matière de liberté de circulation. L'appui programmatique qu'elle a offert en vue de promouvoir le dialogue entre les personnes déplacées abritées dans ses sites de protection des civils et les communautés d'accueil de Bentiu, Bor et Malakal s'est traduit par une amélioration significative de la liberté de circulation et par un renforcement de la confiance entre les groupes concernés.

20. La Mission a continué de s'employer à rééquilibrer ses effectifs en tenue afin de se concentrer sur la protection des civils en dehors des sites qu'elle administrait. À cet égard, elle a continué de renforcer ses bases d'opérations de Kodok, dans le Haut-Nil, et d'Akobo, toutes deux situées dans des zones contrôlées par l'opposition, et fermé ses bases opérationnelles de compagnie à Melout, en décembre 2018, et Nasser, en avril 2019. Elle a multiplié les patrouilles de sa force et ses missions intégrées sur le terrain là où il était nécessaire de le faire, notamment à Leer (Unité), Lobonok (Équatoria-Central), Tamboura Maridi (Équatoria-Occidental), Kuajena et Rocrodong (Bahr el-Ghazal occidental, région de la Rivière-Jour) et dans des zones contrôlées par l'opposition, par exemple à Akobo (Jongleï). La police de la MINUSS a également multiplié les patrouilles destinées à établir la confiance en dehors des sites de protection des civils administrés par la Mission dans les villes de Djouba, Bentiu, Bor, Malakal et Wau, en vue de prévenir les actes de violence contre les civils et d'en dissuader les auteurs potentiels et de renforcer la protection des civils en mobilisant la population et des dispositifs d'alerte rapide. Ces patrouilles ont contribué à améliorer la manière dont la population percevait les conditions de sécurité, ce qui a facilité les retours volontaires et en toute sécurité de personnes déplacées vers leurs localités d'origine.

21. Quoique l'on ne dispose pas de données fiables offrant une vue d'ensemble des mouvements des personnes déplacées, on estime que plus de 500 000 personnes auraient regagné leur résidence habituelle depuis la signature de l'Accord revitalisé. Selon la Matrice de suivi des déplacements de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), 39 % de ces personnes avaient trouvé refuge à l'étranger. On a globalement observé une diminution du nombre de personnes déplacées en raison du conflit armé mais une augmentation de celui des personnes déplacées fuyant les conflits communautaires. La MINUSS a facilité le retour de 4 163 personnes déplacées dans le Jongleï, le Haut-Nil et le Bahr el-Ghazal occidental et surveillé le retour et la réintégration de 40 000 personnes touchées par les conflits intercommunautaires d'Aluakluak, Cueibet, Malek et Rumbek-Nord dans la région des Lacs, en coordination avec ses partenaires et les parties prenantes aux niveaux national et local. Elle a également mis ses projets à effet rapide au service de la réhabilitation des infrastructures de services de base dans des localités stratégiques, ce qui a permis de faire augmenter le taux de scolarisation, d'améliorer les moyens d'existence de la population et de renforcer les infrastructures de l'état de droit dans les zones particulièrement touchées par le déplacement. Pendant l'exercice considéré, la Mission a exécuté 26 projets à effet rapide, dont 24 lancés pendant l'exercice et deux qui l'avaient été lors de l'exercice antérieur. Elle a donné la priorité aux projets axés sur les infrastructures de santé, d'enseignement et de maintien de l'état de droit

contribuant à promouvoir la coexistence pacifique entre les personnes déplacées et les communautés d'accueil, à renforcer les institutions nationales chargées de la sécurité et à créer des conditions propices au retour et à la réintégration des populations déplacées dans des zones de retour potentielles. La rénovation de la prison centrale de Bentiu a par exemple contribué à consolider l'état de droit et la coexistence pacifique entre les communautés installées dans les sites de protection des civils de la MINUSS et alentours, tandis que la construction d'un poste de police à Hai Kosti (Wau), y a renforcé les conditions de sécurité et facilité le retour des personnes abritées dans les sites de protection. Par ailleurs, les activités de lutte antimines tenant à l'élimination d'engins explosifs, y compris de mines et restes explosifs de guerre, ont permis de faire de 1 502 villes et villages, 806 zones agricoles, 31 marchés et 201 points d'eau des zones sûres pour les civils.

22. Au mois de juin 2019, on comptait encore 182 000 personnes dans six sites de protection situés à l'intérieur ou à proximité des bases de la MINUSS, à Djouba, Bentiu, Bor, Leer, Malakal et Wau. Le nombre de personnes déplacées cherchant refuge dans ces sites de protection a diminué par rapport à l'exercice précédent, principalement du fait du départ de celles qui se trouvaient dans le site de protection de Bor et dans la zone de protection située à côté de la base de la MINUSS à Wau, à la suite du dialogue suivi qu'a entretenu la Mission avec les personnes déplacées et les communautés des zones de retour potentielles. Cette diminution s'explique également par la fermeture des sites de protection des civils de la base de la MINUSS à Wau. À Bor, à la suite de la mise en œuvre d'un plan d'action conçu lors d'un atelier de deux jours avec les autorités publiques et les principales parties prenantes, 423 personnes déplacées ont décidé de rentrer à Akobo, New Fangak et Uror. À Wau, sous la direction de la MINUSS et avec l'approbation de l'équipe de pays des Nations Unies et des autorités de l'État, un plan d'action visant à promouvoir un environnement protecteur dans les lieux de retour a facilité le départ de 10 671 personnes déplacées de la zone de protection des civils adjacente à la base de la MINUSS. De plus, à l'issue de réunions intensives de groupes de discussion et de consultation faisant intervenir des déplacés des sites de protection des civils de Wau, 132 personnes déplacées ont décidé de retourner dans leur localité d'origine ou ailleurs. Les sites de protection ont donc été fermés en mars 2019. À Bentiu, huit visites de repérage et quatre réunions-débats ont été organisées afin de donner aux personnes déplacées un aperçu de la situation en matière de sécurité et de protection dans les zones de retour potentielles, établi à partir des informations recueillies dans le cadre des patrouilles et des interventions sur le terrain de la Mission.

23. Pendant l'exercice considéré, 1 057 problèmes de sécurité (362 à Bentiu, 29 à Bor, 159 à Djouba, 198 à Malakal et 309 à Wau) ont été signalés à l'intérieur ou aux abords des sites de protection des civils. Ce nombre a diminué de 46 % par rapport à l'exercice précédent, pour lequel il s'était établi à 1 942. Malgré cette diminution significative, les problèmes de sécurité et les activités criminelles survenant dans les sites de protection des civils ont continué de poser des difficultés. En août 2018, dans le site de protection des civils de Djouba, les tensions entre des jeunes de Roubkona et de Mayom ont conduit à des affrontements lors desquels plus de 100 personnes ont été blessées et des abris détruits, ce qui a poussé certains déplacés à fuir le site de protection. La MINUSS est intervenue pour apaiser les tensions et protéger les civils touchés par les affrontements. Elle a facilité le transfert de 3 700 déplacés du site de protection des civils vers Mangateen, un autre quartier de Djouba, en collaboration avec les autorités de l'État et les partenaires humanitaires. La MINUSS a effectué des perquisitions et des patrouilles régulières dans les sites de protection des civils et s'est associée à des groupes de surveillance locaux et à des partenaires de protection pour assurer la sécurité et le maintien du caractère civil des sites.

24. À Bentiu, Djouba et Malakal, la Mission a continué de gérer trois lieux de détention et de mise à l'écart des personnes déplacées qui se seraient rendues responsables d'atteintes graves à la sécurité ou représenteraient une menace pour la sécurité à l'intérieur des sites. Si 589 personnes ont été placées dans ces centres de détention au cours de l'exercice considéré, le nombre de détenus y a varié en fonction des conditions de sécurité qui prévalaient dans les sites. La mise en place d'un mécanisme de transfert des dossiers au Gouvernement dans les cas d'infractions graves commises dans les sites de protection des civils de la Mission a permis de faire en sorte que les auteurs de tels faits répondent de leurs actes. La Mission a transmis 75 dossiers aux autorités nationales pour enquêtes et poursuites éventuelles. À Bentiu et Malakal, elle a contribué à l'organisation d'audiences foraines afin de combler le vide créé par le départ de nombreux agents du secteur judiciaire à la suite des crises politiques de 2013 et 2016. Pendant l'exercice considéré, 32 personnes ont fait l'objet de poursuites et ont été condamnées dans ce cadre.

25. La MINUSS a fourni une assistance et des conseils techniques à la Police nationale sud-soudanaise, en application des dispositions des résolutions [2406 \(2018\)](#) et [2459 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, utilisant à cette fin des ressources allouées aux activités de fond relatives aux programmes. Au total, 3 137 agents des services de détection et de répression (2 232 hommes et 905 femmes), y compris des membres de la Police nationale sud-soudanaise, ont été sensibilisés au droit international humanitaire et aux enquêtes et aux poursuites concernant les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre, de violence sexuelle liée aux conflits et d'autres violations graves des droits de l'homme, dans le strict respect de la politique de diligence voulue de l'ONU en matière de droits de l'homme. La Mission a également aidé la Police nationale sud-soudanaise à établir son plan stratégique pour la période 2019-2024. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres intervenants humanitaires, elle a en outre formulé des conseils techniques à l'intention de la Commission parlementaire chargée des questions foncières concernant l'examen de la politique foncière sud-soudanaise, sujet véritablement fondamental pour la question des retours, compte tenu des différends auxquels ceux-ci pourraient donner lieu du point de vue du logement, du foncier et des droits de propriété.

Surveillance, communication de l'information et enquêtes en matière de droits de l'homme

26. Pendant l'exercice considéré, la MINUSS a continué d'exécuter le volet relatif aux droits de l'homme de son mandat en se concentrant en particulier sur les violations et les atteintes commises contre les femmes et les enfants et notamment sur toutes les formes de violence sexuelle liée aux conflits. Quoiqu'elle n'ait bénéficié que d'un accès limité aux zones et aux institutions où des violations des droits de l'homme avaient été signalées, la Mission a effectué chaque mois, en moyenne, cinq visites sur le terrain dans les zones de tension à partir de dix bureaux locaux. Elle a tiré parti des observations faites à l'occasion de ces visites pour consolider son dispositif d'alerte rapide. Grâce à ces visites sur le terrain et au déploiement d'enquêteurs spécialisés dans les zones de tension, la Mission a été à même d'établir, en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), trois rapports rendus publics portant respectivement sur les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits commis dans le sud de l'Unité, en Équatoria-Occidental et dans le nord de l'Unité. Des visites ont été régulièrement effectuées dans les prisons et lieux de détention et les activités de plaidoyer menées auprès des autorités locales ont contribué à la libération de plus de 173 civils dans tout le pays.

27. La Mission a recensé et confirmé 254 cas de violence sexuelle liée aux conflits ayant fait 1 054 victimes, contre 160 cas ayant touché 423 victimes pendant l'exercice

précédent. Les trois rapports publics établis par la Mission concernant les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits portaient en particulier sur la violence sexuelle liée aux conflits. Ces rapports, dans lesquels figuraient des recommandations ciblées, ont servi à nouer le dialogue et une collaboration avec toutes les parties au conflit et conduit à la formulation de plans d'action concernant la suite à donner au communiqué conjoint sur la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits signé en 2014 par le Président du Soudan du Sud et l'ONU. L'appui apporté par la Mission au Gouvernement dans ce domaine a abouti au lancement, en mars 2019, d'un plan d'action relatif aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple. De la même manière, les efforts de plaidoyer constants que la MINUSS a déployés auprès des hauts responsables du M/APLS dans l'opposition ont conduit ces derniers à réaffirmer leurs engagements, comme l'ont illustré l'ordre de février 2019 par lequel Riek Machar a interdit les violences sexuelles liées aux conflits et la formulation, en juin 2019, d'un plan d'action visant à éliminer ces violences. De plus, le commandement de l'APLS dans l'opposition a officiellement autorisé la Mission à accéder à ses bases de l'Équatoria-Occidental, ouvrant ainsi la voie à une éventuelle libération des femmes et des filles qui y étaient retenues contre leur gré. Donnant suite aux sollicitations de la Mission, le Conseil des Églises du Soudan du Sud s'est élevé contre les violences sexuelles liées aux conflits et la stigmatisation des personnes ayant subi ces violences et s'est prononcé en faveur de leur réintégration sociale, dans une déclaration publique faite au mois de juin 2019. Compte tenu de l'influence dont disposent les responsables de l'église chrétienne au Soudan du Sud, cette déclaration devrait faire largement évoluer la manière dont les personnes ayant subi des violences sexuelles liées aux conflits sont perçues dans les collectivités locales.

28. La MINUSS a continué de faire vigoureusement campagne en faveur de l'application de mesures propres à garantir que toutes les parties au conflit au Soudan du Sud qui se rendent coupables de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits répondent de leurs actes. Elle a organisé, à l'intention de responsables des systèmes de justice civil et militaire, des programmes pratiques ciblés de renforcement des compétences en matière d'enquêtes et de poursuites afférentes à ce type de violations. La Mission a également contribué à l'organisation de 293 ateliers et séances de formation et de sensibilisation sur une série de questions relatives aux droits de l'homme, auxquels ont participé 13 982 parties intéressées sud-soudanaises, dont 4 416 femmes et filles. Elle a intensifié son plaidoyer en faveur de l'élargissement de l'espace civique et offert à des organisations de la société civile et à des journalistes locaux une formation sur les moyens de lutter contre les discours de haine, de dénoncer ces discours et de faire face aux entraves imposées à la liberté d'expression, aux arrestations arbitraires, à la censure et aux actes d'intimidation visant les membres de la société civile, les journalistes et les médias.

29. Par ses efforts constants de sensibilisation aux questions liées aux droits de l'homme, la Mission a contribué à l'adoption, en juin 2019, des projets de loi nationaux portant ratification de deux traités fondamentaux relatifs aux droits de l'homme, à savoir le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et les premiers protocoles facultatifs s'y rapportant. Elle a également aidé le Gouvernement à établir un rapport à mi-parcours sur l'application des recommandations issues de l'examen périodique universel de 2016 effectué par le Conseil des droits de l'homme et la Commission sud-soudanaise des droits de l'homme et les organisations de la société civile à établir un rapport parallèle à celui du Gouvernement.

30. Pendant l'exercice considéré, de nouveaux progrès ont été faits concernant la libération d'enfants associés à des groupes armés. Le Comité de vérification conjoint, composé de représentants des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, du M/APLS dans l'opposition pro-Taban Deng Gai, du M/APLS dans l'opposition pro-

Machar, de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, de la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, de la MINUSS et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a procédé à des vérifications de l'âge et facilité la libération de 376 enfants (249 garçons et 127 filles) entre août 2018 et février 2019. Les activités de plaidoyer régulièrement menées par l'équipe spéciale de surveillance et d'information des Nations Unies, notamment l'atelier de consultation d'une durée de trois jours qu'elle a organisé en vue de l'établissement d'un plan d'action global visant à éliminer et à prévenir les six catégories de violations graves commises contre les enfants, ont également contribué à faire diminuer la prévalence de ces violations au Soudan du Sud. La Mission a continué d'intervenir activement dans tous les domaines liés à la prévention des violations graves des droits de l'enfant et organisé 205 sessions de formation et de sensibilisation à la protection des enfants pendant l'exercice considéré.

Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

31. Pendant l'exercice considéré, une part importante de la population sud-soudanaise est restée tributaire de l'assistance fournie par les partenaires humanitaires. La MINUSS a continué d'axer ses activités d'appui sur l'instauration de conditions permettant à ces partenaires d'intervenir de manière impartiale et indépendante, dans toute la mesure du possible, et sur la fourniture d'une protection et d'autres types de soutien logistique, sur demande et dans la limite de ses moyens.

32. La Mission a continué de participer à diverses réunions du groupe de protection et à des forums de coordination humanitaire visant à encourager la mise en commun des informations, affiner la perception de la situation, améliorer les dispositifs d'alerte rapide et renforcer la coordination entre les différents acteurs intervenant sur le terrain. Grâce aux réunions d'information et de mise en commun des renseignements organisées à l'intention des partenaires humanitaires nationaux et internationaux à Djouba et ailleurs sur le terrain, il a souvent été possible de prendre des mesures coordonnées pour faire face à des problèmes humanitaires émergents. Les patrouilles de la MINUSS dans les zones de tension, par exemple à Aloor, dans le Rumbek-Nord, et à Wundhiot, ont permis aux agents humanitaires d'intervenir en toute sécurité pour fournir des services à environ 30 000 personnes déplacées ou sur le chemin du retour dans les Lacs-Occidentaux. Dans le cadre de la planification intégrée des patrouilles dans l'Unité, les intervenants humanitaires ont pu participer à des patrouilles de courte et de longue durée dans diverses zones de Koch et Leer et procéder ainsi à l'évaluation et à la planification de la fourniture de services humanitaires aux déplacés, aux rapatriés et aux communautés d'accueil.

33. Au cours de l'exercice considéré, la MINUSS a fourni des services de protection suivant les modalités applicables aux ressources militaires et à la protection civile définies dans les Directives sur l'utilisation des ressources militaires et de protection civile étrangères dans le cadre des opérations de secours en cas de catastrophe, en réponse à 59 demandes humanitaires, soit à un taux de réponse de 81 pour cent. Parmi ces demandes, 93 pour cent portaient sur la fourniture d'escortes militaires pour des convois humanitaires ou des déplacements par route de durée variable, la plupart du temps en Équatoria. Dans les sites de protection des civils, la police de la MINUSS a continué d'assurer la sécurité des organisations non gouvernementales lors de la fourniture et de la distribution de l'aide. La Mission a également assuré la protection des aérodromes utilisés par les services aériens d'aide humanitaire et notamment des bandes d'atterrissage de Malakal, Roubkona, Maban, Pibor, Yida, Leer et Yei. De plus, elle a maintenu les accords conclus avec de nombreuses organisations humanitaires en vue de répondre à leurs besoins de logement et de garantir à leurs biens et à leur personnel la protection et l'espace voulus sur ses bases. Sans cet appui

concret, il aurait peut-être fallu annuler certaines opérations humanitaires et l'acheminement de l'aide humanitaire dans ces zones s'en serait ressenti.

34. La MINUSS a collaboré avec le Programme alimentaire mondial (PAM), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et les autorités gouvernementales afin de réparer et de rénover de grands axes routiers d'approvisionnement de l'ensemble du pays, de sorte que les agents humanitaires puissent desservir les principaux pôles humanitaires de manière ininterrompue, renforcer leurs capacités de pré-positionnement dans les zones les plus reculées et moins dépendre des moyens aériens. Elle a également mené des activités de lutte antimines afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire dans tout le pays en recensant et en éliminant les mines et les engins non explosés sur les routes et les bandes d'atterrissage, aux points de largage de nourriture et sur les sites de distribution, ainsi que sur d'autres sites considérés comme prioritaires par les intervenants humanitaires. C'est par exemple grâce aux opérations de repérage et d'élimination ainsi menées sur les routes de desserte du nord du Jôngleï que le PAM a pu prépositionner près de 19 500 tonnes de nourriture dans cette zone stratégique.

Appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix et au processus de paix

35. Pendant l'exercice considéré, la Mission a sensiblement contribué aux activités qui ont abouti à la signature de l'Accord revitalisé puis à la conclusion par les parties sud-soudanaise, en mai 2019, d'un accord relatif à la prorogation de la période de prétransition. Bien que le processus dans son ensemble relève de l'IGAD et des chefs d'État de la région, la Mission a usé de ses bons offices pour intervenir de manière impartiale auprès de toutes les parties et parties prenantes, faciliter la mise en commun des informations, encourager le renforcement de la confiance et fournir une expertise technique à certains organes de mise en œuvre notamment le Comité national chargé des amendements constitutionnels, le Comité technique des frontières et la Commission indépendante des frontières. Dans l'exercice de ce rôle, elle a œuvré en coordination étroite avec l'Envoyé spécial de l'IGAD pour le Soudan du Sud et d'autres partenaires internationaux et régionaux, tels que l'Union africaine, afin de veiller à la cohérence des messages adressés aux parties pour leur demander de maintenir leur engagement en faveur du processus de paix et d'accélérer la mise en œuvre des activités indispensables de préparation de la transition. Pour ce faire, elle s'est notamment entretenue chaque semaine avec le Représentant spécial du Secrétaire général et les chefs des missions diplomatiques à Djouba. La Mission a également continué de contribuer aux activités de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée en participant activement à ses réunions et en tenant régulièrement des forums rassemblant les partenaires internationaux pour veiller à ce que la communauté internationale soutienne uniformément les travaux du Président par intérim de la Commission.

36. La MINUSS a continué d'entretenir des contacts réguliers avec le Président, donnant ainsi l'occasion au Représentant spécial du Secrétaire général de prier instamment le Gouvernement de participer de manière continue et constructive aux efforts de paix et à la mise en œuvre de l'accord sur la cessation des hostilités. Elle a tenu des réunions, à différents niveaux, avec toutes les autres parties prenantes, dont les responsables de l'opposition, les partis politiques, les parlementaires, les organisations de la société civile, notamment les groupes confessionnels et les organisations de femmes et de jeunes, et les représentants de la communauté diplomatique installés à Djouba. Les différentes parties prenantes ont accueilli favorablement ce dynamisme et l'ont salué. La Mission a également contribué de manière significative aux initiatives de rapprochement au niveau local et aux activités de renforcement de la confiance menées dans le pays. Elle a ainsi usé de ses bons offices et offert un soutien logistique à l'appui de 35 des 96 activités entreprises

depuis la fin juin 2019. Ces initiatives ont abouti à une diminution sensible des hostilités entre le Gouvernement et les forces de l'opposition. La Mission a tiré parti de ses avantages comparatifs, à savoir son impartialité et sa présence partout dans le pays, pour contribuer à la diffusion d'informations sur l'Accord revitalisé, ce que les autorités locales, les commandants des forces et les communautés ont apprécié.

37. La Mission a également continué de fournir un appui administratif, logistique et opérationnel et un appui en matière de communication au Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, reconstitué le 27 septembre 2018, et a participé activement aux sept réunions que cet organe a tenues. Pendant l'exercice considéré, le comité technique du Mécanisme s'est réuni à 11 reprises pour examiner les progrès accomplis dans l'application du cessez-le-feu permanent et des dispositions transitoires de sécurité. La MINUSS a suivi et observé ces réunions au niveau technique, car elle est appelée à jouer un rôle à l'appui des dispositions convenues en matière de sécurité. Les 12 équipes de suivi et de vérification étaient opérationnelles et ont traité plusieurs plaintes relatives à des violations du cessez-le-feu.

38. Si le rythme de mise en œuvre de l'Accord revitalisé est resté largement tributaire de la volonté politique mise à son service, la Mission a continué de fournir des conseils et une assistance techniques à l'application de plusieurs de ses dispositions et a notamment épaulé l'Assemblée législative nationale provisoire et les organes de contrôle qui s'y trouvaient désignés.

39. Le processus de dialogue national est entré dans sa deuxième phase, avec la tenue de forums de dialogue régionaux, et des progrès ont été faits sur la voie de l'ouverture et du compromis pendant la deuxième moitié de l'exercice. La MINUSS a continué de collaborer avec le secrétariat du dialogue national et a formulé des conseils techniques sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience. En usant de ses bons offices dans le cadre du volet de renforcement de la confiance prévu dans son mandat, elle a lancé une série de forums de dialogue devant servir d'espace neutre et impartial de mise en commun des expériences comparables acquises par les parties prenantes nationales. Trois forums consacrés respectivement au pouvoir politique, au dialogue national et aux partis politiques et aux partis politiques uniquement, ont produit des résultats concrets, dont la publication d'une première déclaration conjointe dans laquelle tous les partis politiques s'engageaient unanimement en faveur de la pleine application de l'Accord revitalisé et de la création d'un comité ad hoc composé de responsables du dialogue national et de représentants des partis politiques et chargé de promouvoir l'ouverture, ce qui a ouvert la voie à la nomination aux instances du dialogue national de membres de la plupart des mouvements d'opposition.

C. Activités d'appui de la mission

40. Au cours de l'exercice 2018/19, la MINUSS a continué d'employer plus efficacement ses ressources et d'améliorer son efficacité, et, à cette fin, elle a poursuivi la normalisation de la prestation de services et le perfectionnement de la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour mieux répondre à ses priorités. Elle a également apporté un appui essentiel au déploiement des contingents et des effectifs de police.

41. Alors que l'effectif autorisé des composantes militaire et de police est resté le même, la Mission a effectué un examen critique de sa composante civile afin de réaliser les produits escomptés et de fournir des services efficaces. Certaines de ses fonctions d'appui ont fait l'objet d'une restructuration, rendue nécessaire par l'externalisation des fonctions liées à l'entretien des bâtiments. En conséquence, la

Section des services généraux, qui regroupait des services chargés de l'appui moins spécialisés sur le plan technique et ne disposant pas individuellement d'une masse critique suffisante pour former des sections distinctes, a été dissoute. Cette restructuration a permis à la Mission de mener ses opérations de façon plus efficace et efficiente et d'améliorer ses services dans le domaine de la gestion des moyens d'hébergement et des installations.

42. La Mission a étendu l'éventail de ses services en matière d'informatique et de communication, notamment en déployant le matériel nécessaire pour ses liaisons hyperfréquences et un réseau supplémentaire à des fins de modernisation de son infrastructure de réseau, dans le but de fournir un appui à différents bureaux locaux. Elle a continué d'améliorer sa gestion de la chaîne d'approvisionnement dans différents domaines tout en s'employant à parfaire les nouvelles procédures de prévision de la demande et des acquisitions afin de mieux déterminer ses besoins au titre des immobilisations et d'assurer une meilleure planification.

43. Durant la période considérée, la Mission a lancé la construction de fermes solaires à Wau et Djouba. Ce projet, dont le coût est estimé à 2,1 millions de dollars, devrait s'achever au cours de l'exercice 2019/20. Compte tenu des délais nécessaires pour lancer une invitation à soumissionner et établir un contrat d'externalisation de services, ainsi que des exigences de son mandat, la Mission a reporté la construction de blocs sanitaires en dur à l'exercice 2019/20 et acheté 172 blocs préfabriqués afin de couvrir les besoins immédiats.

44. Dans le cadre de sa stratégie environnementale, la Mission s'est employée à améliorer son modèle de gouvernance environnementale et ses pratiques de gestion des risques écologiques. Un Groupe de l'environnement a été créé pour superviser l'action de la Mission concernant la prise en compte des questions environnementales, avec l'appui de la Section du génie et d'autres sections. En outre, la Mission a pris de nombreuses mesures pour réduire son empreinte écologique, notamment : a) la mise en œuvre d'un plan d'atténuation des risques liés aux eaux usées ; b) l'acquisition et l'installation de 40 nouvelles stations d'épuration des eaux usées ; c) l'installation de compteurs d'eau intelligents afin de surveiller la consommation d'eau de la Mission ; d) la mise en œuvre d'un plan de gestion de l'énergie ; e) l'acquisition et l'installation de nouveaux incinérateurs de déchets biomédicaux ; e) la construction de plateformes en béton respectant l'environnement, équipées de murs de soubassement, de séparateurs d'huile et d'outils de nettoyage pour les groupes électrogènes et les sites de stockage de carburant, afin d'éviter les fuites et les déversements ; g) la plantation de 2 000 arbres indigènes. Des initiatives ont également été prises pour améliorer la sensibilisation à l'environnement et la prise en compte des questions environnementales dans les activités de la Mission : organisation d'activités de sensibilisation et de formation, lancement de la campagne de nettoyage du camp d'Umuganda et mise en œuvre d'une nouvelle politique de durabilité environnementale, qui définit la vision de la Mission et ses principaux engagements en faveur de l'environnement.

D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

45. Au cours de l'exercice 2018/19, la MINUSS a continué de travailler en étroite collaboration avec l'IGAD et l'Union africaine pour faire avancer le processus de paix et notamment la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Le Représentant spécial du Secrétaire général s'est régulièrement entretenu avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, la Représentante spéciale du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et l'Envoyé spécial de l'IGAD pour le Soudan du Sud, avec lesquels il a coordonné l'appui fourni par l'ONU et les missions de bons offices concernant le processus de paix au Soudan du Sud.

46. La MINUSS a également continué de mettre en œuvre des dispositifs de coordination avec d'autres partenaires régionaux, notamment en apportant son soutien à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), dont le mandat consiste à appuyer le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, y compris grâce à des groupes de travail consacrés à des questions portant sur la logistique, la sécurité, les opérations et la communication et grâce à des vols de passagers spécialement affrétés au départ d'Entebbe (Ouganda) et à destination de Wau via Djouba. Elle a continué de fournir un appui au bureau de liaison de la FISNUA à Djouba, selon que de besoin.

47. Le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) a continué d'apporter un appui régional, notamment à la Mission, dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, prestations et états de paie, règlement des fournisseurs, droits à prestation et voyages, traitement des demandes d'indemnité (par exemple pour les frais d'études et le remboursement des frais de voyage en mission), services de caisse, formation et services de conférence, transports et contrôle des mouvements et services informatiques.

48. La Mission a continué de faire appel à la Section de l'appui centralisé aux achats d'Entebbe pour rationaliser les services d'achat en Afrique centrale et en Afrique de l'Est par les moyens suivants : établissement de plans conjoints d'achats régionaux, élaboration d'une stratégie régionale d'achats, gestion régionale des fournisseurs et regroupement des achats au titre des contrats-cadres régionaux.

49. La MINUSS a continué de collaborer avec d'autres entités des Nations Unies présentes dans la sous-région. Sur demande, la Mission a continué d'acheminer par voie aérienne des fournitures humanitaires à l'appui des opérations de l'UNICEF, du PAM, de l'Organisation mondiale de la Santé, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'OIM.

E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

50. Afin d'améliorer la cohérence globale du système, la MINUSS a continué de travailler en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies dans les domaines prioritaires communs, conformément à son mandat et au Cadre de coopération de l'ONU pour la période 2019-2021. Au cours de l'exercice considéré, la MINUSS, le PNUD et d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont continué de travailler en collaboration pour soutenir le processus de paix et la consolidation de la paix au Soudan du Sud, notamment dans le cadre des équipes spéciales conjointes chargées d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et du dialogue national. La MINUSS a également apporté son concours au programme de relèvement et de résilience par l'intermédiaire des équipes chargées de la coordination sur le terrain à Aweil, Torit et Yambio. Lancé en mars 2018, le programme vise à amener les organismes des Nations Unies, les partenaires donateurs et les organisations non gouvernementales à collaborer pour réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience des personnes, des communautés et des institutions.

51. Au cours de l'exercice considéré, la MINUSS a entretenu des contacts réguliers avec les organismes compétents et coopéré avec eux dans les domaines d'intérêt commun, ainsi qu'avec le Bureau du Coordinateur résident, notamment en participant aux réunions de l'équipe de gestion du programme et de l'équipe de gestion des opérations, qui ont lieu toutes les deux semaines. La coordination approfondie entre la MINUSS et l'équipe de pays pour l'action humanitaire s'est poursuivie sous la direction du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) et dans le cadre de réunions

hebdomadaires associant tous les partenaires humanitaires, outre les réunions trimestrielles du Comité de haut niveau chargé de superviser les activités humanitaires, coprésidé avec le Ministre des affaires gouvernementales. Le groupe de travail de la MINUSS et de l'équipe de pays pour l'action humanitaire, coprésidé par la MINUSS et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, s'est également réuni toutes les deux semaines pour aborder des sujets d'intérêt commun. En outre, le Représentant spécial du Secrétaire général s'est concerté avec les chefs des organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents au Soudan du Sud dans le cadre des réunions hebdomadaires de l'équipe de direction.

52. La MINUSS a continué de mettre en œuvre la stratégie en trois volets de l'ONU à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, notamment en élaborant un guide d'information à ce sujet. Elle a collaboré avec l'équipe spéciale chargée de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles afin d'améliorer les mécanismes de signalement des plaintes au niveau local en formant les partenaires et les autres parties prenantes, en distribuant des kits d'information et en menant des activités de sensibilisation et de communication auprès de la population locale.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : protection des civils

Réalisation escomptée 1.1 : Renforcement de la protection des civils par l'action et la mobilisation politiques

Indicateurs de succès prévus

1.1.1 Augmentation du nombre d'initiatives prises par les autorités de l'État fédéral, des États fédérés et des comtés ainsi que par des acteurs non étatiques pour protéger les civils (2016/17 : 57 ; 2017/18 : 57 ; 2018/19 : 60)

Indicateurs de succès effectifs

Au total, 185 initiatives de protection des civils prises par les autorités de l'État fédéral, des États fédérés et des comtés ainsi que par des acteurs non étatiques ont été enregistrées. Parmi les principales initiatives, on peut notamment citer les efforts de rapprochement au niveau local et les activités de renforcement de la confiance menés par les pouvoirs publics, les responsables de l'opposition et les groupes armés, les déclarations et accords conjoints et le déploiement de forces organisées dans les zones de conflit, qui ont permis d'accroître la liberté de mouvement des civils, de renforcer la coordination sur les questions de sécurité et d'améliorer l'accès dans les régions de l'Équatoria, de l'Unité, du Haut-Nil, de l'Équatoria-Occidental, des Lacs et du Jongleï

La Mission a facilité les visites de hauts fonctionnaires et de dirigeants influents afin d'atténuer les tensions intercommunautaires dues aux vols de bétail et aux meurtres commis par vengeance dans les régions des Lacs et du Jongleï. L'action menée a permis de retrouver des enfants enlevés et du bétail volé, et de prévenir d'éventuelles vengeances

Le nombre d'initiatives a été plus élevé que prévu en raison de la dynamique positive créée par la signature de l'Accord revitalisé. Parmi les activités menées par la Mission, on peut notamment citer la fourniture d'un appui aux initiatives de rapprochement local, les initiatives

1.1.2 Contacts avec les autorités de l'État fédéral et des États fédérés, les populations locales et la société civile afin de régler les questions liées à la protection des civils (2016/17 : pas de données disponibles ; 2017/18 : 600 contacts ; 2018/19 : 600 contacts)

résultant d'un meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition et les initiatives visant à faire face à la flambée des conflits intercommunautaires dans les régions du Ouarrap, des Lacs et du Jongleï

Au total, 893 réunions et séances ont été organisées pour s'entretenir avec des acteurs nationaux et locaux sur les questions liées à la protection des civils. Les contacts avec les autorités de l'État fédéral et des États fédérés ont abouti à la signature d'accords de paix locaux et entraîné une réduction significative des conflits concernant les pâturages à Terekeka ; des conflits transfrontières, à la suite de la conférence sur la paix, la stabilité et la sécurité dans le couloir nord, qui a réuni les autorités et les communautés du Ouarrap, de l'Unité et des Lacs ; des violences entre les Apuk et les Aguok à Ouarrap

Le nombre de contacts a été plus élevé que prévu en raison de l'intensification des activités de renforcement de la confiance résultant de la dynamique positive créée par la signature de l'Accord revitalisé, notamment des contacts visant à soutenir les initiatives de rapprochement au niveau local, des contacts résultant d'un meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition et des initiatives visant à faire face à la recrudescence des conflits intercommunautaires dans les régions du Ouarrap, des Lacs et du Jongleï

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Fourniture de bons offices à l'appui de l'action entreprise à l'échelon fédéral par le Gouvernement provisoire d'union nationale pour conserver et assumer sa responsabilité de protection des civils	Oui	La Mission a offert ses bons offices en collaborant régulièrement avec les principales parties prenantes, notamment le Président, le premier Vice-Président, les ministres et le Conseiller présidentiel pour les affaires militaires, pour faire bien comprendre aux parties prenantes la nécessité de cesser les hostilités et de respecter le cessez-le-feu, en insistant sur le fait qu'il incombait au premier chef au Gouvernement de protéger les civils. La Mission a continué de souligner la nécessité d'une pleine participation aux initiatives visant à rétablir la paix et la stabilité et à protéger tous les civils
Sensibilisation au mandat et aux activités de la Mission relatifs à la protection des civils et au rapatriement librement consenti et sans risque des personnes déplacées : organisation de 6 réunions consultatives avec des représentants de l'Assemblée législative nationale provisoire, y compris le Président et les vice-présidents de l'Assemblée, les chefs des groupes parlementaires et des membres des commissions parlementaires aux niveaux	637	Rencontres ont été organisées avec des parties prenantes aux niveaux des régions, des États fédérés et des collectivités locales au sujet du mandat de la MINUSS et des activités visant à promouvoir la protection des civils et le rapatriement des personnes déplacées. Parmi les principales initiatives, on peut citer les stratégies visant à soutenir le retour des personnes déplacées et à évaluer l'état de

national et infranational, et organisation de 500 rencontres avec les autorités des États fédérés et des comtés, les forces de sécurité et les principaux dirigeants communautaires et guides d'opinion, dont des femmes et des jeunes, notamment dans les zones de rapatriement

préparation des communautés des lieux d'origine pour ce qui est d'accueillir les rapatriés à Wau, Kajo Kaji (Équatoria central), dans les Lacs-Occidentaux et à Gok (Lacs) ; la mise en place d'un partenariat stratégique et d'activités de sensibilisation dans la région de l'Unité afin de régler les conflits locaux et de contribuer à la paix de manière à créer des conditions propices au retour

Le nombre de rencontres a été plus élevé que prévu en raison des activités résultant de la dynamique positive créée par la signature de l'Accord revitalisé, notamment des rencontres visant à soutenir les initiatives de rapprochement local et des rencontres résultant d'un meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition

- 29 Réunions de sensibilisation ont été organisées avec différents acteurs législatifs pour faire mieux connaître et comprendre le mandat de la MINUSS, et notamment ses modalités d'exécution. Des réunions ont notamment été organisées avec les interlocuteurs suivants : Président, Vice-Président, membres du secrétariat et représentants de l'Assemblée législative nationale provisoire ; Président et Vice-Président du Conseil des États ; Chefs des groupes parlementaires ; Présidents de diverses commissions parlementaires ; représentants de groupes parlementaires, dont la Présidente du groupe des femmes ; législateurs du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) (ancienne faction Taban Deng Gai)

Le nombre de réunions a été plus élevé que prévu en raison de l'accroissement des demandes d'aide présentées à la MINUSS par des acteurs du corps législatif

Appui à l'élaboration de stratégies locales de protection des civils sur la gestion des conflits, la réconciliation et la cohésion sociale : organisation de 22 rencontres avec les autorités des États fédérés, des représentants de la société civile et des dirigeants communautaires, ainsi qu'avec les éventuels auteurs de troubles

- 54 Réunions ont été organisées pour soutenir l'élaboration de stratégies de protection des civils sur la gestion des conflits, la réconciliation et la cohésion sociale, en partenariat avec des acteurs internationaux et locaux de la paix. Les réunions ont porté sur les domaines suivants : conflits communautaires ; questions relatives aux conflits transfrontières dans la région des Lacs (entre les communautés gak et manuer ; aliap, ciec et atuot ; pakam, rup et kuei) ; règlement des tensions intercommunautaires concernant les frontières des comtés dans le camp d'Apada (Bahr el-Ghazal septentrional) ; appui

Contribution à la recherche de solutions non violentes visant à réduire les tensions et à régler les conflits : organisation de rencontres mensuelles avec des représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale, des partis politiques, des parlementaires, des cabinets du Président et du Vice-Président, des ministères concernés, et du groupe de femmes parlementaires, ainsi qu'avec des éléments intéressés de l'opposition

Promotion de l'aménagement de l'espace politique nécessaire à un dialogue politique efficace et à la pleine participation de tous aux initiatives politiques nationales et régionales : organisation de 6 rencontres avec des acteurs nationaux, dont les chefs de partis et les représentants d'organisations

à l'intégration des ex-combattants dans les communautés de l'Équatoria occidentale ; lancement de clubs pour la paix dans les écoles de Torit (Équatoria-Oriental)

Le nombre de réunions a été plus élevé que prévu en raison des activités résultant de la dynamique positive créée par la signature de l'Accord revitalisé, notamment des réunions visant à soutenir les initiatives de rapprochement au niveau local et des réunions résultant d'un meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition, ainsi que des initiatives visant à faire face à la recrudescence des conflits communautaires

- 34 Réunions ont été organisées avec les parties prenantes pour encourager la recherche de solutions non violentes visant à réduire les tensions et à promouvoir la participation de tous aux initiatives de réconciliation et de rétablissement de la stabilité. Parmi les participants figuraient le premier Vice-Président, des membres du groupe parlementaire des femmes, des représentants des ministères concernés, des dirigeants de l'opposition, des chefs de la communauté nuer, des représentants du Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) et d'autres partis politiques ; un représentant du MPLS-Anciens détenus ; le Conseiller présidentiel pour les affaires militaires ; le Président de la Commission pour la paix et la réconciliation

Le chiffre supérieur aux prévisions s'explique par l'évolution de la situation politique et les changements constants intervenus sur le terrain, ainsi que par les demandes d'aide continues présentées à la MINUSS par les parties prenantes

- 3 Réunions ont été organisées avec des dirigeants et des représentants des personnes déplacées dans les sites de protection des civils de la MINUSS à Djouba pour promouvoir l'Accord revitalisé et favoriser le dialogue, notamment une réunion locale avec la délégation du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition)

- 39 Réunions portant sur diverses questions liées à l'espace politique, à l'évolution de la dynamique politique et à l'inclusion ont été organisées avec des représentants des partis et groupes politiques de l'opposition, dont les vice-présidents et hauts représentants du

de la société civile, de groupes confessionnels et d'associations de femmes

M/APLS dans l'opposition, le Président du Parti du changement démocratique et de hauts responsables du MPLS-Anciens détenus et d'autres partis concernés. Ces rencontres ont permis aux principaux responsables de partis politiques, d'organisations de la société civile, d'associations de femmes et d'autres groupes de participer à un dialogue de haut niveau au cours duquel la nécessité d'une participation plus large aux processus politiques a été reconnue et réaffirmée, ainsi qu'à un atelier portant sur les résultats des activités et des mesures visant à faire progresser les initiatives de paix actuelles

Le nombre de réunions a été plus élevé que prévu car la dynamique politique n'a cessé d'évoluer, ce qui a donné lieu à une intensification de la collaboration avec tous les acteurs

- 71 Réunions et séances d'information ont été organisées dans le cadre du processus de dialogue national, qui était axé sur l'inclusion et les activités visant à la promouvoir : organisation de séances de travail du Comité directeur du dialogue national sur des questions diverses (séances d'information à l'intention de la communauté internationale, présentation de notes techniques, critères de nomination des délégués pour les conférences régionales) ; organisation de réunions avec une délégation de représentants du M/APLS dans l'opposition sur la question de la participation à un dialogue national élargi et aux conférences régionales ; organisation de réunions bilatérales avec les responsables du dialogue national sur l'évolution de la situation, les préparatifs des conférences régionales et les critères de sélection des représentants assistant à ces conférences, entre autres questions. Un atelier sur le thème « Dépasser les clivages » a été organisé pour encourager le renforcement de la confiance en favorisant les échanges entre le M/APLS dans l'opposition, le MPLS et d'autres parties dans le cadre du dialogue national. Cet atelier a débouché sur la création d'un comité ad hoc visant à promouvoir la participation du M/APLS dans l'opposition au dialogue national
- 6 Réunions ont été organisées avec les principaux dirigeants religieux et des représentants du Conseil des Églises du Soudan du Sud, du groupe parlementaire des

Fourniture d'un appui au renforcement de l'espace de dialogue entre le Gouvernement et les différents groupes sociaux : organisation de 20 réunions de sensibilisation, en collaboration avec des partenaires, afin d'aider les parties à faire face efficacement aux problèmes qui se posent et à mettre au point des initiatives conjointes de protection des civils

À l'occasion des Journées portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité, organisation de 10 forums des femmes pour la paix au niveau infranational et de 1 forum au niveau national avec la participation de femmes membres d'organisations de la société civile

femmes et de plusieurs organisations de la société civile afin d'aborder l'ouverture de l'espace politique et la nécessité d'assurer une participation plus large au dialogue national

Le chiffre est supérieur aux prévisions car les principales parties prenantes n'ont cessé de demander une plus grande contribution de la MINUSS, notamment pour qu'elle leur fournisse un appui et des conseils techniques

- 48 Réunions ont été organisées avec les autorités gouvernementales et la population afin de renforcer l'espace de dialogue et de mettre au point des initiatives conjointes de protection des civils. La Mission a mené les activités suivantes : fourniture d'une assistance au Haut Comité pour la paix et la réconciliation à Wau pour la mise au point d'initiatives locales visant à régler les questions liées aux conflits communautaires ; appui aux autorités de Malakal afin de les aider à élaborer des plans relatifs aux questions foncières et à la démilitarisation et à créer des conditions propices au retour dans la région du Haut-Nil ; fourniture d'une aide au Comité pour la paix et la réconciliation de l'État de l'Unité pour l'élaboration de mesures d'urgence visant à traiter les questions liées au conflit et à la protection des civils

Le nombre de réunions a été plus élevé que prévu en raison des activités résultant de la dynamique positive créée par la signature de l'Accord revitalisé, notamment des réunions visant à soutenir les initiatives de rapprochement au niveau local et des réunions résultant d'un meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition

- Oui La MINUSS a organisé 35 ateliers sur la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, dont 31 au niveau infranational et 4 au niveau national. Elle a également organisé un forum national pour promouvoir la participation des femmes au processus de paix. Les ateliers et les forums ont notamment porté sur les sujets suivants :
- a) participation des femmes à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et dispositions de l'Accord relatives à l'égalité des sexes ;
 - b) questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité ; c) participation des femmes aux processus de paix ; d) élaboration d'une stratégie de prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre par la MINUSS

Appui à l'organisation de 4 ateliers sur la participation des femmes aux prises de décisions publiques et aux processus de paix, en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, ciblant les principales parties prenantes et les personnalités influentes de l'Assemblée législative nationale, des partis politiques et des organisations de la société civile

Oui Outre les ateliers et forums susmentionnés, la MINUSS a facilité, en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'organisation de 2 ateliers de haut niveau : 1 atelier tenu avec la participation de hauts fonctionnaires et de représentants des partis politiques, du Gouvernement provisoire d'union nationale, de l'Assemblée législative nationale provisoire et de la société civile ; 1 atelier avec des femmes représentant ces groupes. Les ateliers ont été organisés lors des visites conjointes de haut niveau de l'ONU et de l'Union africaine : 1 visite dirigée par la Vice-Secrétaire générale de l'ONU et l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité et 1 mission conjointe du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, de la Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine

La MINUSS a également organisé 2 ateliers visant à renforcer les capacités des réseaux de femmes de la Police nationale sud-soudanaise et des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, afin de les sensibiliser à la violence sexuelle et sexiste et aux violences sexuelles liées aux conflits, de les informer des mécanismes de prévention et d'intervention et de leur faire mieux mesurer le rôle joué par les femmes dans la réforme du secteur de la sécurité. Au total, 150 femmes ont participé aux 2 ateliers de 2 jours (75 membres de la Police nationale et 75 membres des Forces de défense)

Sensibilisation à l'importance de la prévention et du signalement des violences sexuelles liées aux conflits : lancement de campagnes nationales, appui à la mise en œuvre du plan d'action national par l'APLS et la Police nationale sud-soudanaise et assistance aux rescapés en vue du signalement de ces violences aux acteurs compétents

20 Ateliers sur la mise en œuvre du plan d'action contre la violence sexuelle liée au conflit dans tout le pays ont été organisés à l'intention du personnel des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de la société civile

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, la MINUSS a aidé le Conseil des Églises du Soudan du Sud à rédiger une déclaration visant à dénoncer les violences sexuelles liées aux conflits et à rendre le public davantage conscient des méfaits de la stigmatisation associée à la violence sexuelle, qui a été rendue publique le 19 juin 2019

Fourniture d'un appui aux institutions et aux organisations de la société civile concernées aux fins d'une meilleure protection des populations contre les violences sexuelles liées aux conflits et de l'établissement des responsabilités des auteurs de ces actes : organisation de réunions avec le groupe de travail technique, fourniture de conseils techniques, élaboration d'un plan d'action national de lutte contre ces violences par l'APLS et la Police nationale sud-soudanaise et activités de sensibilisation en vue de la mise en œuvre de ce plan

Réalisation d'une étude de viabilité en vue de l'établissement, dans le secteur de la justice, d'un groupe chargé d'enquêter et de poursuivre les cas de violences liées au conflit, dont les violences sexuelles et les crimes contre les enfants

Élaboration et lancement d'une campagne nationale de communication visant à promouvoir la vision de la Mission, son mandat, ses objectifs et ses activités de protection des civils : a) production de contenus multimédias, dont 40 séquences audiovisuelles, 80 articles ou reportages en ligne et 10 albums photographiques, diffusés sur les plateformes numériques du Siège et de la MINUSS ainsi que par des organes de presse extérieurs, notamment pour mieux faire connaître les activités que mènent les agents en tenue de la Mission, comme la Force de protection régionale (réalisation escomptée 1.1) ; b) conception et présentation de 80 exposés sur le mandat de la Mission à l'intention des organisations de la société civile concernées, notamment les organisations de jeunes et de femmes et les organisations confessionnelles (réalisation escomptée 1.1) ; c) points de presse de la Mission, diffusion d'émissions sur les initiatives en faveur de la paix menées par des partenaires et de 12 programmes radiophoniques sur Radio Miraya, et couverture médiatique numérique sur les chaînes de télévision partenaires, nationales et locales, de la question de la réinstallation des personnes déplacées afin de favoriser un climat de sécurité plus propice au retour et à la réinstallation volontaires des déplacés, en partenariat avec les entités compétentes de l'équipe de pays des Nations Unies (réalisation escomptée 1.1) ; d) production de contenus multimédias, dont 40 séquences audiovisuelles, 80 articles ou reportages en ligne et 10 albums photographiques, diffusés sur les plateformes numériques du Siège et de la Mission ainsi que par

Oui Avec l'assistance technique de la MINUSS, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le M/APLS dans l'opposition ont achevé leurs plans d'action contre les violences sexuelles liées aux conflits, qui ont été lancés respectivement le 14 mars et le 29 juin 2019. Depuis février 2019, la MINUSS s'emploie à relancer l'élaboration du plan d'action de la Police nationale sud-soudanaise en organisant des réunions régulières avec les membres du comité de rédaction créé par la Police le 26 octobre 2018

Oui Une étude de viabilité a été réalisée. Pour mettre en œuvre ses recommandations, la MINUSS, en coordination avec le PNUD, a élaboré un projet de plan opérationnel pour un tribunal spécial chargé de juger les violences sexuelles et sexistes à Djouba, qui est en attente de validation par les partenaires nationaux

Oui Une campagne continue a été lancée pour faire connaître le mandat de protection des civils de la MINUSS et les activités visant à favoriser le retour en toute sécurité des personnes déplacées

105 Articles ou reportages en ligne, dont certains visaient spécifiquement à promouvoir les activités menées par les agents en tenue de la MINUSS

49 Albums photographiques

50 Reportages audiovisuels

47 Microvidéos produites pour les réseaux sociaux de la MINUSS

128 Présentations ont été faites sur le mandat de la mission, à l'intention de tous les publics visés, y compris la société civile, les femmes et les groupes de jeunes

7 Conférences de presse ont été données par le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et 6 autres conférences ont été organisées avec la participation de hauts fonctionnaires de l'ONU en visite, comme la Vice-Secrétaire générale ; la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé ; la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ;

des organes de presse extérieurs, afin de promouvoir le rôle que joue la Mission en faveur d'une paix durable (réalisation escomptée 1.4)

ainsi qu'avec des délégations conjointes de haut niveau, dont une délégation de l'ONU, de l'Union africaine et de l'IGAD et d'autres partenaires

- 21 Programmes radiophoniques ont été diffusés sur Radio Miraya avec la participation des partenaires de la paix, notamment des membres de l'équipe de pays des Nations Unies, afin de soutenir la protection des civils et de créer un climat de sécurité plus propice au retour

En outre, une campagne continue a été lancée pour mieux faire connaître le rôle que joue la Mission dans la construction d'une paix durable, notamment par la diffusion des contenus suivants :

- 143 Articles ou reportages en ligne
- 49 Albums photographiques sur Flickr
- 41 Reportages audiovisuels
- 42 Microvidéos pour les réseaux sociaux de la MINUSS
- 40 Émissions radiophoniques interactives et en direct sur l'atténuation des conflits et la paix
- 12 Émissions radiophoniques intitulées *Peace Makers* (Les artisans de la paix), *Democracy in Action* (La démocratie en action) et *Child Labour* (Le travail des enfants)
- 6 Tables rondes en partenariat avec la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée
- 4 Nouveaux lieux ont été ajoutés à la couverture de Radio Miraya au Soudan du Sud afin d'atteindre des publics nouveaux et divers en installant des sites de transmission supplémentaires

Réalisation escomptée 1.2 : Amélioration de la protection des civils menacés de violences physiques, quelle qu'en soit l'origine, et en particulier des femmes et des enfants

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.2.1 Réduction du nombre des victimes civiles ainsi que des atteintes et menaces à l'intégrité physique des civils à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et des zones de regroupement de déplacés et de réfugiés (2016/17 : 2 340 ; 2017/18 : 4 500 ; 2018/19 : 4 000)

Le nombre total de victimes s'est élevé à 4 253 personnes, dont 1 943 blessés et 2 310 morts. L'augmentation du nombre de victimes civiles par rapport à l'exercice précédent (2 915 victimes civiles pendant l'exercice 2017/18) s'explique par la multiplication des conflits intercommunautaires et des vols de bétail pendant la saison sèche, malgré la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit

1.2.2 Augmentation du nombre de mécanismes de protection des femmes, des enfants et des jeunes contre la violence liée aux conflits et la violence sexiste (2016/17 : 0 ; 2017/18 : 10 ; 2018/19 : 20)

Outre le Groupe de travail technique sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur la violence sexuelle liée aux conflits, qui existe et fonctionne déjà, et l'équipe spéciale de pays chargée du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé, il a été créé à Djouba, avec le soutien de la MINUSS, un cadre de consultation mixte sur la violence sexuelle liée aux conflits, qui a tenu sa première réunion trimestrielle le 10 avril 2019. Le Cadre est une structure de dialogue avec les organisations de la société civile sud-soudanaise autour de la question de la protection des civils contre les violences sexuelles liées au conflit

1.2.3 Repérage et déminage des zones contaminées par des mines terrestres et des engins non explosés à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et dans les régions où ces engins peuvent constituer une menace pour les civils (2016/17 : 1 039 ; 2017/18 : 1 500 ; 2018/19 : 1 500)

3 880 zones contaminées par des mines terrestres et des engins non explosés ont été déminées à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et dans les régions où ces engins constituaient une menace pour les civils. Ce chiffre, supérieur aux prévisions, s'explique par la réduction des conflits dans le pays, qui a permis d'améliorer l'accessibilité des zones concernées, en particulier dans le Jonglei

Le travail de déminage a notamment permis aux partenaires humanitaires de travailler – et notamment de ménager au PAM un accès sans danger pour mettre en place plus de 19 500 tonnes de nourriture dans le Haut-Nil – et à la MINUSS d'ouvrir en toute sécurité une nouvelle base opérationnelle temporaire à Kodok et d'en fermer une autre à Nasser

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Gestion des dispositifs opérationnels d'alerte rapide, d'analyse et d'intervention faisant intervenir toutes les composantes de la mission concernées	Oui	La mission a continué de surveiller les indicateurs potentiels de conflit dans le cadre de la réunion hebdomadaire d'alerte rapide et d'autres instances. Des inventaires des indicateurs d'alerte précoce ont été régulièrement produits et diffusés et des réunions d'information hebdomadaires ont été organisées avec la direction, et d'autres composantes concernées, de la Mission. Sur la base des informations d'alerte rapide disponibles, les interventions nécessaires ont été coordonnées et mises en œuvre à l'aide des divers mécanismes de coordination de la Mission à différents niveaux, notamment le comité de coordination opérationnelle de la MINUSS
Fourniture d'un appui afin de répertorier les risques et menaces qui pèsent sur les populations civiles, l'accent étant mis sur les femmes et les enfants,	317	Missions conjointes ont été menées dans les zones touchées par des conflits et sur les sites de réinstallation afin de répertorier les risques

notamment avec des dispositifs d'alerte rapide et d'intervention : organisation de 120 missions conjointes de la MINUSS, avec des partenaires nationaux et internationaux le cas échéant, dans les zones touchées par le conflit et les sites de réinstallation

et de faciliter l'alerte rapide, notamment par la collecte de données et d'autres activités de collecte d'informations auprès des différentes parties prenantes et communautés. Des missions ont également été menées dans des zones d'opérations reculées, y compris des zones contrôlées par l'opposition ; elles ont donné lieu à des initiatives locales visant à régler le problème des vols de bétail (dans l'État de l'Unité), à atténuer les tensions résultant des différends frontaliers (dans l'État du Ouarrap), à surveiller les incidents liés au déplacement du bétail et à la destruction de terres agricoles (dans l'Équatoria-Central) et à faciliter le retour pacifique des personnes déplacées, à partir de Melout jusqu'à leur lieu d'origine

Le nombre de missions sur le terrain a été plus élevé que prévu en raison des activités engendrées par la dynamique positive créée par la signature de l'Accord revitalisé, notamment des missions visant à soutenir les initiatives locales de rapprochement et des missions résultant d'un meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition

Appui aux civils vivant dans des zones sujettes aux conflits ou accueillant des rapatriés ainsi qu'aux populations déplacées sur les sites de protection des civils de la Mission, dans le but de régler les différends intercommunautaires : organisation de 10 ateliers, l'accent étant mis sur la participation des femmes et des jeunes au dialogue de paix

10 Ateliers ont été organisés dans différentes régions dans l'objectif du règlement des conflits intercommunautaires et de la protection des civils dans les zones sujettes aux conflits ou les zones de rapatriement. Dans le Jongleï, un atelier organisé pour faciliter la coexistence pacifique entre les personnes déplacées sur le site de protection des civils à Bor a abouti à l'adoption de mécanismes non violents de règlement des conflits et à l'amélioration des relations entre les personnes déplacées

946 080 jours-personnes de patrouilles motorisées dans l'objectif de protéger les civils vivant dans des zones exposées au conflit en prévenant toute forme de violence, en créant des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire ainsi qu'au retour et à la réinstallation, à titre volontaire et en toute sécurité, des personnes déplacées et des réfugiés, en protégeant le personnel et les biens des Nations Unies et d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission, en sécurisant les points de contrôle fixes et mobiles, et en organisant des déploiements tactiques (48 soldats par patrouille à raison de 54 compagnies pendant 365 jours)

539 780 Jours-personnes de patrouilles motorisées ont été effectués afin de contribuer à la protection des civils

Ce chiffre, inférieur aux prévisions, s'explique par le fait que le nombre de membres du contingent nécessaires par patrouille s'est avéré moindre après évaluation de la menace et hiérarchisation des tâches

1 820 heures de patrouilles aériennes de reconnaissance et d'évaluation des conditions de sécurité ayant pour objet de protéger les civils, de créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire, de venir en aide aux acteurs du développement et d'assurer la protection du personnel et des biens des Nations Unies et d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission (7 heures par jour à raison de 5 jours par semaine pendant 52 semaines)

4 992 jours-personnes de patrouilles motorisées dirigées par des officiers de liaison opérant en équipes intégrées (2 officiers de liaison à raison de 4 jours par semaine pendant 52 semaines, à partir de 10 bureaux locaux et de 2 bases d'opérations) afin de prévenir toute forme de violence contre les civils, en particulier les femmes et les filles, d'entretenir des contacts avec la population locale, les autorités locales et les services en uniforme, et de recueillir des informations destinées à alimenter les systèmes d'alerte rapide utilisés lors des interventions visant à protéger les civils et prévenir les violences sexuelles et sexistes, notamment celles liées aux conflits

157 680 jours-personnes de garde statique destinée à assurer la sécurité sur les sites de protection des civils de la Mission (48 soldats sur 9 sites pendant 365 jours)

Réalisation de 10 projets à effet rapide visant à apaiser les préoccupations ayant trait à la protection des personnes à l'intérieur et aux alentours des sites de protection des civils de la Mission, à favoriser une coexistence pacifique entre les populations déplacées et les communautés d'accueil et à appuyer les opérations que mène la Police nationale sud-soudanaise autour de ces sites

1 054 Heures de patrouille aérienne de reconnaissance et d'évaluation des conditions de sécurité ont été effectuées

Ce chiffre, inférieur aux prévisions, s'explique par l'absence des autorisations nécessaires et des garanties voulues en matière de sécurité aérienne, en particulier dans le Jongleï, l'Unité et le Haut-Nil

7 949 Jours-personnes de patrouilles motorisées ont été effectués par des officiers de liaison opérant en équipes intégrées afin de recueillir des informations destinées à alimenter les systèmes d'alerte utilisés lors des interventions visant à protéger les civils et prévenir les violences sexuelles et sexistes, y compris celles liées aux conflits

Ce chiffre, supérieur aux prévisions à l'échelon des États et des comtés, s'explique par le nombre plus élevé de journées de patrouilles hebdomadaires effectuées par les équipes d'officiers de liaison

512 454 Jours-personnes de garde statique ont été effectués pour assurer la sécurité sur tous les sites de protection des civils

Le chiffre supérieur aux prévisions s'explique par la nécessité de recourir à 48 soldats par jour pour la garde d'un site de protection des civils en raison des rotations nécessaires (3 équipes par jour)

4 Projets à effet rapide ont été mis en œuvre, notamment :

a) La rénovation d'une clinique vétérinaire de Malakal devant servir à la fois à la population déplacée et à la communauté d'accueil, ce qui a permis de ne pas donner l'impression que les personnes déplacées sur le site de protection des civils bénéficiaient d'un meilleur accès aux services ;

b) La rénovation de la prison centrale de Bentiu en vue d'y détenir les suspects arrêtés ; elle a contribué à renforcer l'état de droit et la coexistence pacifique entre communautés à l'intérieur et en périphérie des sites de protection des civils ;

c) La construction d'un poste de police à Mangateen, après la réinstallation dans la région de plus de 3 700 personnes déplacées venant d'un site de protection des civils de

En coordination avec les acteurs humanitaires, fourniture de conseils et d'un appui techniques pour faciliter et suivre l'exécution des plans d'action sur le terrain afin d'apaiser les inquiétudes ayant trait à la protection, notamment à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et des zones où vivent des populations vulnérables, dont des femmes et des enfants

Djouba, l'objectif étant de : réduire la criminalité, assurer l'ordre public et assister la Police nationale sud-soudanaise dans son travail ;

d) La construction d'un poste de police à Hai Kosti (région de Wau), en vue du renforcement de la sécurité et du rapatriement dans de bonnes conditions des civils venant des sites de protection que la MINUSS met à leur disposition

Le nombre inférieur des projets à effet rapide mis en œuvre pour réduire les problèmes de protection s'explique par la redéfinition des priorités s'agissant des projets de création ou d'amélioration de l'infrastructure des services de base dans les zones de retour

Oui 90 plans d'action ont été élaborés et mis en œuvre afin de répondre aux préoccupations relatives à la protection des personnes à l'intérieur et aux alentours des bases de la Mission et dans les zones de retour

77 missions intégrées ont été menées dans différents endroits de l'Équatoria-Oriental, du Jongleï, des Lacs, du Ouarrap et du Bahr el-Ghazal occidental, ce qui a permis à l'équipe de pays des Nations Unies et à ses partenaires humanitaires de mieux apprécier la situation et d'adapter les mécanismes de protection en conséquence

6 ateliers de sensibilisation ont été organisés dans les régions de Tonj-Sud, Twic et Kuacjok (Ouarrap) et Mayon, Leer et Bentiu (Unité) pour renforcer les capacités des autorités de l'État en matière de protection des civils, conformément aux dispositions de l'Accord revitalisé

La Mission a également organisé 7 ateliers destinés aux responsables locaux dans les zones de protection des civils de Bentiu, Djouba et Wau et consacrés aux méthodes de maintien de l'ordre et à l'établissement de mécanismes de coordination avec le centre d'opérations tactiques créé pour permettre l'examen et le règlement rapides des problèmes de sécurité et de protection sur le site

La Mission a assuré la coordination avec les partenaires de la protection humanitaire à Wau afin d'harmoniser les patrouilles de collecte de bois de chauffage et de renforcer ainsi la protection des civils du site, en particulier les

<p>Repérage et déminage de 1 500 zones contaminées ou présumées telles et enlèvement ou destruction de 25 000 engins explosifs, dont des mines terrestres, dans les zones où se trouvent les sites de protection des civils de la Mission et dans celles où les civils sont exposés à des menaces</p>	<p>3 880 Zones présumées contaminées ou connues comme telles ont été repérées et déminées</p> <p>Ce chiffre, supérieur aux prévisions, s'explique par l'augmentation notable du nombre de zones présumées contaminées à évaluer après le retour des personnes déplacées dans des endroits précédemment abandonnés</p> <p>Dans le cadre des activités mises en œuvre (neutralisation des explosifs, notamment dépollution de zone et déminage, relevés techniques et non techniques), les engins ci-après ont été détectés, enlevés et détruits :</p>
<p>Sensibilisation d'urgence de 200 000 civils au danger des mines en vue de renforcer la sécurité de la population locale pour qu'elle soit mieux à même de reconnaître, de réduire et de signaler les risques que présentent les engins explosifs, y compris les armes légères et de petit calibre et les munitions d'armes légères, et organisation de campagnes d'information, comme la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines</p>	<p>754 Mines terrestres</p> <p>19 083 Munitions d'artillerie non explosées, dégradées ou abandonnées</p> <p>597 118 Cartouches d'armes légères</p> <p>449 533 Personnes, dont 254 254 enfants, ont été sensibilisées au danger des mines, dans l'objectif de l'amélioration de la sécurité de la population</p> <p>Ce chiffre, supérieur aux prévisions, s'explique par l'accent particulier qui a été mis, pendant la période considérée, sur la sensibilisation au danger des mines afin de préparer au mieux le retour des personnes déplacées</p> <p>5 Activités de sensibilisation ont été menées, notamment la Journée mondiale de l'alimentation et la Journée des Nations Unies, en octobre 2018, et la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines, en avril 2019. La Mission a également organisé 2 manifestations en janvier 2019 à l'occasion de la neutralisation du millionième engin explosif détruit au Soudan du Sud par le secteur de la lutte antimines depuis le début des opérations dans le pays</p> <p>Des messages portant sur la sécurité ont été diffusés par la station de radio de la Mission,</p>

- Organisation de 2 séances de formation à la gestion des armes légères et de petit calibre au niveau des ménages à l'intention de 10 équipes composées de personnel d'organisations nationales, en vue de promouvoir la sûreté et la sécurité des populations locales
- Conduite, par des équipes de cynodétection d'explosifs placées aux points d'entrée, de 30 000 contrôles et fouilles visant à détecter les munitions d'armes légères et les explosifs sur les principaux sites de la MINUSS, y compris les sites de protection des civils
- 306 600 jours-personnes d'unités de police constituées (10 personnes par patrouille, à raison de 3 patrouilles par section, de 4 sections par unité de police constituée et de 7 unités de police constituées, pendant 365 jours) afin d'effectuer des patrouilles, de maintenir la vigilance, de procéder à des contrôles de sécurité tenant compte des disparités entre les sexes et de répondre aux problèmes d'ordre public à l'intérieur et autour des sites de protection des civils de la MINUSS et des zones exemptes d'armes
- 98 550 jours-policiers hors unités constituées des Nations Unies sur les sites de protection des civils de la MINUSS et dans les zones ayant une forte concentration de personnes déplacées (15 policiers hors unités constituées par service à raison de 3 services par jour dans 6 sites ou zones de concentration pendant 365 jours) afin d'effectuer des patrouilles, d'assurer une présence policière et d'établir des contacts avec les populations locales, dont des patrouilles conjointes avec d'autres composantes de la Mission pour surveiller et signaler les menaces à la sécurité et les violations des droits de l'homme
- 19 710 jours-agents pénitentiaires (6 agents par service, à raison de 3 services par jour dans 3 centres de détention pendant 365 jours) afin de
- ainsi que par les médias nationaux et internationaux, dont 7 reportages sur le déminage au Soudan du Sud, publiés par la Mission sur ses plateformes numériques et dans les médias
- 2 Séances de formation à la gestion des armes légères et de petit calibre au niveau des ménages ont été organisées en vue de renforcer la sûreté et la sécurité des populations locales. Au total, 23 organisations y ont participé et 28 personnes (21 hommes et 7 femmes) ont reçu une formation sur les différents types d'accidents par armes à feu et leurs conséquences ainsi que sur les mesures de prévention et les modes de stockage sécurisés
- 14 956 Jours-équipe de contrôle et de fouilles aux points d'entrée ont été effectués par 41 équipes de cynodétection pour détecter des munitions d'armes légères et des explosifs sur les principaux sites de la Mission, y compris les sites de protection des civils. Au total, les fouilles ont concerné 565 055 articles
- 277 629 Jours-personnes d'unités de police constituées des Nations Unies à l'intérieur et autour des sites de protection des civils et des zones exemptes d'armes de la MINUSS ont été consacrés aux patrouilles, au maintien de la vigilance, à des contrôles de sécurité tenant compte des disparités entre les sexes et au règlement des problèmes d'ordre public. Ce chiffre, inférieur aux prévisions, s'explique par le retard pris dans le déploiement de la septième unité de police constituée
- 104 511 Jours-policiers hors unités constituées des Nations Unies ont été effectués sur les sites de protection des civils et dans les zones ayant une forte concentration de personnes déplacées, ce qui a permis de renforcer la sécurité physique et la sûreté des personnes déplacées et de dissuader les combattants actifs d'accéder à ces sites
- Ce chiffre, supérieur aux prévisions, s'explique par l'augmentation du nombre de policiers hors unités constituées déployés, en fonction des exigences opérationnelles, dans des bureaux locaux avec sites de protection des civils
- 22 096 Jours-agents pénitentiaires ont été effectués. Ce chiffre, supérieur aux prévisions, s'explique par l'augmentation du nombre

fournir des services liés à l'administration, au fonctionnement et à la sécurité dans les centres de détention de la Mission annexés aux sites de protection des civils de Djouba, Malakal et Bentiu

Action de plaider auprès des autorités nationales, à l'occasion de rencontres périodiques avec les autorités pénitentiaires, la magistrature et le parquet, pour faire en sorte que les personnes déplacées remises par la MINUSS aux autorités nationales pour infraction grave à la sécurité sur ses sites de protection des civils bénéficient d'une procédure régulière

d'agents pénitentiaires effectivement déployés dans les centres de détention, sur la base des besoins opérationnels

Oui La MINUSS a déféré 74 affaires aux autorités nationales pour qu'elles enquêtent et engagent des poursuites. La concertation avec les acteurs du secteur de la justice nationale a permis d'organiser 5 audiences foraines à Bentiu et Malakal pour instruire et juger des affaires concernant 51 personnes. Sur le nombre de personnes jugées, 32 ont été reconnues coupables et condamnées à des peines de prison allant de 1 mois à 22 ans

À Djouba, où toutes les institutions judiciaires sont présentes, la Mission a assisté les autorités nationales dans les enquêtes et poursuites engagées contre 7 personnes en aidant à organiser la comparution des accusés et le témoignage des victimes et des témoins vivant sur les sites de protection des civils de la MINUSS dans la ville. La Mission a également apporté son concours aux autorités pénitentiaires nationales de façon que les personnes condamnées devant les tribunaux purgent leur peine dans des prisons offrant des conditions de détention et de traitement des détenus conformes aux normes internationales

En partenariat avec les acteurs concernés sur les sites de protection des civils de la Mission, organisation de séances de formation à l'intention de 1 000 membres et chefs de groupes de surveillance locaux, y compris des femmes, sur les sites de Djouba, Bor, Bentiu, Malakal et Wau, afin de contribuer à la prévention de la criminalité, à l'amélioration de la sécurité locale et des relations intercommunautaires, et aux mécanismes communautaires informels d'atténuation et de règlement des différends

1 857 Membres et chefs des groupes de surveillance locaux, dont 1 346 femmes, ont reçu une formation dans le cadre des sites de protection des civils de Djouba, Bor, Bentiu et Malakal, ce qui a permis d'assurer aux policiers de la MINUSS (hors unités constituées) un plus grand soutien des communautés pour ce qui est du maintien du caractère civil des sites

Ce chiffre, supérieur aux prévisions, s'explique par la demande exprimée dans les populations de personnes déplacées en matière de renforcement de la sécurité des sites

Réalisation escomptée 1.3 : Création de conditions de sécurité propices au retour et à la réintégration, à titre volontaire et en toute sécurité, des personnes déplacées et des réfugiés

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.3.1 Pas d'augmentation du nombre de personnes déplacées et de réfugiés (2016/17 : 3,96 millions ; 2017/18 : 2,5 millions ; 2018/19 : 2,5 millions)

En juin 2019, le nombre total de déplacés au Soudan du Sud s'élevait à 1,9 million, dont 182 000 personnes hébergées sur les sites de protection des civils de la MINUSS, tandis que le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile du Soudan du Sud se déplaçant vers les pays voisins était de 2,3 millions

<p>1.3.2 Pas d'augmentation de la menace posée par les mines terrestres et les munitions non explosées grâce aux repérages et aux opérations de déminage permettant de créer des conditions de sécurité plus propices au retour et à la réinstallation volontaires des déplacés et des réfugiés (2016/17 : 9,27 millions de mètres carrés ; 2017/18 : 10 millions de mètres carrés ; 2018/19 : 10 millions de mètres carrés)</p>	<p>Dans le sillage de la signature de l'Accord revitalisé, on a observé une augmentation du nombre de citoyens retournant dans leurs communautés et localités depuis les zones de déplacement et de celui de réfugiés revenant des pays voisins (plus de 400 000 en 2018)</p>
	<p>La MINUSS a déminé 17,9 millions de mètres carrés de terres qui ont été restituées aux communautés, ce qui a permis à la population locale et au personnel humanitaire de se déplacer en toute sécurité et favorisé la reprise des activités de développement et l'acheminement de l'aide humanitaire. Une réduction des hostilités a permis à la MINUSS de procéder à des relevés dans des zones dangereuses, en particulier à Jongleï, qui étaient inaccessibles depuis 2013</p>

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre Observations</i>
<p>Organisation de 20 missions conjointes visant à évaluer les situations de conflit dans les zones de retour envisagées, et de 5 ateliers sur la gestion des conflits et le renforcement de la confiance avec les populations présentes dans les zones de retour afin d'appuyer le règlement des conflits entre communautés d'accueil et rapatriés</p>	<p>34 Missions conjointes ont été organisées pour évaluer et résoudre les conflits communautaires visant les communautés d'accueil et les rapatriés dans les régions du Bahr el-Ghazal occidental, de l'Équatoria-Central et de l'Équatoria-Oriental, du Jongleï, de l'Unité et des Lacs</p> <p>10 Ateliers ont été organisés sur la gestion des conflits entre les communautés d'accueil et les déplacés en vue de favoriser les retours</p> <p>À Akobo, un comité des anciens a été reconstitué pour lutter contre les pratiques culturelles négatives et allouer des terres pour permettre l'installation permanente des rapatriés dans le cadre d'un atelier</p> <p>Dans le Bahr el-Ghazal occidental, une série de dialogues interethniques entre les femmes des groupes Fertit, Luo et Dinka, y compris les femmes vivant sur le site de protection des civils de la MINUSS et les personnes déplacées, ont été organisés, ainsi que des tables rondes entre les communautés d'accueil et les déplacés en vue de renforcer la confiance mutuelle</p> <p>Le nombre de missions conjointes et d'ateliers a été plus élevé que prévu en raison des activités résultant de la dynamique positive créée par la signature de l'Accord revitalisé, notamment des missions et des ateliers visant à soutenir les initiatives de rapprochement local et des missions et des ateliers résultant d'un meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition</p>

En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, le Gouvernement et les autres partenaires concernés, aide à l'élaboration de 10 plans d'action visant à rétablir les infrastructures de base et les services publics dans les zones de retour afin de préparer et de faciliter le rapatriement et la réintégration, à titre volontaire et en toute sécurité, des personnes déplacées

- 18 Plans d'action ont été élaborés en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les acteurs étatiques concernés en vue de recenser les infrastructures de base devant être rétablies dans les zones de retour. La MINUSS a organisé 6 ateliers avec les autorités de l'État et les principales parties prenantes en vue d'élaborer des plans d'action et a contribué à la mise en œuvre de ces plans

À Jongleï, au cours d'un atelier de 2 jours avec les autorités de l'État et les principales parties prenantes, un plan d'action visant à promouvoir le rapatriement et la réintégration, à titre volontaire en toute sécurité, des déplacés et des réfugiés a été élaboré et approuvé. En conséquence, 244 déplacés ont décidé de retourner à Akobo, 47 à New Fangak et 132 à Uror

La MINUSS a apporté son concours à la mise en œuvre du programme de relèvement et de résilience à Yambio, qui a abouti à l'élaboration d'un plan de travail commun axé en priorité sur la rénovation des routes reliant Rimenze à James Diko et Nzara à Basukangbi, en vue d'améliorer l'accès de la population aux marchés et aux zones de retour

À Wau, sous la direction de la MINUSS et avec l'approbation des membres de l'équipe de pays des Nations Unies et des autorités de l'État, un plan d'action visant à promouvoir un environnement protecteur dans les zones de retour a facilité le départ de 10 671 déplacés du site de protection des civils jouxtant la base de la MINUSS au cours de la période considérée

Dans l'Unité, la Mission a soutenu le défrichage de la végétation sur 45 kilomètres de route entre Roubkona et Nhialdiu en vue de renforcer la confiance des déplacés amenés à la fréquenter

3 ateliers de formation sur la rédaction de propositions de projet, la gestion financière et les règles et règlements relatifs aux projets à effet rapide ont également été organisés à Yambio (Équatoria-Occidentale), Wau (Bahr el-Ghazal occidentale) et Aweil (Bahr el-Ghazal septentrional), renforçant ainsi la capacité des organisations non gouvernementales nationales d'élaborer et de mettre en œuvre des propositions visant à améliorer les services de base

Aide à l'organisation de 30 réunions consultatives avec des personnes déplacées sur les sites de protection des civils de la MINUSS, dont des femmes et des enfants, afin d'appréhender leurs préoccupations en matière de protection et de déterminer les conditions d'un retour et d'une réintégration viables et en toute sécurité

Aide, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, le Gouvernement et les autres partenaires concernés, à l'élaboration et à la réalisation d'enquêtes conjointes sur les intentions des personnes déplacées présentes sur des sites de protection des civils de la MINUSS et les populations touchées par la violence se trouvant dans d'autres lieux, sur leurs destinations privilégiées en vue d'une réinstallation et d'une réintégration, avec notamment la production d'un rapport correspondant

Aide à l'organisation de 30 sessions de consultation entre les autorités locales, les communautés d'accueil et les rapatriés afin de répondre aux problèmes qui se font jour dans le cadre des retours et de la réintégration

41 Réunions consultatives ont été organisées, permettant aux déplacés de consulter les chefs et dirigeants locaux dans les zones de retour potentielles sur les lacunes en matière de sécurité et de services de base qui entravent le retour des déplacés se trouvant sur les sites de protection des civils de la MINUSS

8 visites de reconnaissance ont été effectuées à Fachoda, Maiwut, Kiech Kuon, Tonga, Udier, Mathiang et Wadekona, et 4 réunions-débats ont été organisées sur le site de protection des civils de Bentiu pour informer les déplacés de la situation en matière de sécurité et de protection dans les zones de retour potentielles, sur la base des informations recueillies dans le cadre des patrouilles de terrain de la MINUSS

À Wau, 25 réunions de groupe de discussion et de consultation avec des déplacés sur le site de protection des civils et les sites collectifs ont permis d'éclairer les décisions de 132 déplacés qui ont choisi de retourner dans leur lieu d'origine ou de s'installer ailleurs, ce qui a permis la fermeture du site de protection des civils de Wau en mars 2019

Oui La MINUSS a aidé l'Organisation internationale pour les migrations et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à réaliser des enquêtes conjointes sur les sites de protection des civils de Djouba, Bor, Wau, Bentiu et Malakal afin de déterminer les intentions de retour des déplacés. Si un nombre important de déplacés se sont déclarés intéressés par un retour, un nombre tout aussi important ont indiqué que le manque de services de base, l'insécurité et les problèmes non réglés en matière de terre et de propriété constituaient des obstacles majeurs à un éventuel retour

32 Sessions de consultation ont été organisées avec les autorités locales, les communautés d'accueil et les rapatriés en vue de répondre aux problèmes qui se font jour dans le cadre des retours et de la réintégration dans les régions du Jongleï, du Haut-Nil, de l'Unité, du Ouarrap, du Bahr el-Ghazal occidental, du Bahr el-Ghazal septentrional et des Lacs. Ont également participé aux sessions des dirigeantes, des organisations de la société civile et des partenaires humanitaires

Au cours des sessions de consultation, les préoccupations des femmes et des groupes

vulnérables, les rôles et responsabilités des principales parties prenantes, dont les autorités, ainsi que la viabilité des retours et de la réintégration, ont été abordés. La MINUSS a facilité l'échange d'informations avec les partenaires concernés sur les résultats et les conclusions des consultations

Notamment, 3 ateliers ont été organisés dans la région des Lacs (1 à Yirol et 2 à Rumbek), réunissant 126 participants (dont 21 femmes). Les recommandations issues des ateliers ont constitué la partie centrale d'une note de réflexion sur un projet visant à promouvoir le retour et la réintégration de 32 000 déplacés et membres de populations vulnérables à Rumbek-Nord et Malek dans les Lacs-Occidentaux. Les participants à l'atelier organisé dans les Lacs-Occidentaux ont réclamé le recours à des solutions locales qui soient fondées sur les capacités locales et qui ne dépendent pas d'un financement et d'un soutien technique extérieurs

De même, 3 ateliers ont été organisés à Marial-Bai, Nyinbouli et Achana (Bahr el-Ghazal septentrional) et 1 atelier a été organisé à Pajok (Équatoria-Oriental) en vue de renforcer les mécanismes de promotion de la coexistence pacifique entre les déplacés et les communautés d'accueil

Mise en œuvre de 14 projets à effet rapide visant à améliorer l'infrastructure des services de base dans les zones de retour en vue d'un retour et d'une réintégration sûrs et librement consentis des personnes déplacées et des populations vulnérables

- 22 Projets à effet rapide ont été mis en œuvre en vue d'améliorer l'infrastructure des services de base dans les zones de retour, l'accent étant mis en particulier sur la santé, l'éducation et les institutions garantes de l'état de droit :
- a) 1 centre de soins de santé primaires a été construit à Lokoloko à Wau, où un pourcentage élevé de la population déplacée était en cours de retour ;
 - b) Une clinique vétérinaire a été construite à Kodok au profit des rapatriés et de la population locale ;
 - c) 4 postes de police ont été construits à Pibor, Rumbek, Warawar et Sika Hadid dans le but de renforcer l'état de droit et l'ordre et d'atténuer les problèmes de protection propres aux femmes et aux enfants ;
 - d) 1 prison a été construite à Chukudum ;
 - e) 16 salles de classe ont été construites grâce à 5 projets à effet rapide dans des écoles primaires à Hai Matar (Bahr el-Ghazal septentrional), Acementi (Lacs), Owungasa et Bakiwiri (Équatoria-Occidental) et Jali

		<p>(Jonglei) afin d'améliorer l'accès à l'éducation des rapatriés ;</p> <p>f) 1 centre d'association de femmes à Wau a été rénové en vue de promouvoir des activités de cohésion sociale ;</p> <p>g) 4 trous de forage ont été percés et une installation d'approvisionnement en eau a été construite à Tonj, Terekeka et Duony dans le cadre de 3 projets à effet rapide ;</p> <p>h) 1 pont a été construit dans le comté de Lury ;</p> <p>i) 3 stations de radio ont été équipées de panneaux solaires à Kuacjok, Rumbek et Torit ;</p> <p>j) 1 marché a été construit à Tonj-Sud ;</p> <p>k) 1 bureau de l'unité de protection de l'enfance des Forces sud-soudanaises de défense du peuple a été construit au quartier général à Djouba</p>
<p>Déminage et relevé de 10 millions de mètres carrés de terres visant à permettre aux populations d'y circuler librement et de s'y réinstaller volontairement et en toute sécurité</p>	<p>17,9 millions de mètres carrés</p>	<p>De terres ont été inspectées, déminées et restituées aux populations locales afin de permettre aux populations d'y circuler librement et de s'y réinstaller volontairement et en toute sécurité dont 806 zones agricoles, 201 sources d'eau naturelles pour l'irrigation et 31 marchés pour favoriser la reprise des activités de subsistance</p> <p>Le nombre de produits a été plus élevé que prévu du fait de la diminution des conflits dans le pays, ce qui a permis d'améliorer l'accessibilité, en particulier à Jonglei</p>
<p>Fourniture d'un appui, en application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, au projet de renforcement de la confiance mené par la Police nationale sud-soudanaise dans tous les bureaux locaux : organisation de 20 séminaires et ateliers de sensibilisation ayant trait à la police de proximité, aux droits de l'homme, à l'instauration de la confiance et à la création de conditions propices au retour et à la réinstallation volontaires des personnes déplacées à l'intention de la Police nationale sud-soudanaise, des dirigeants communautaires, des organisations de la société civile et de représentantes des femmes</p>	<p>50</p>	<p>Ateliers de sensibilisation ayant trait à la police de proximité, aux droits de l'homme, à l'instauration de la confiance et à la création de conditions propices au retour et à la réinstallation volontaires des personnes déplacées ont été organisés à l'intention de la Police nationale sud-soudanaise, des dirigeants locaux, des organisations de la société civile et des représentantes des femmes</p> <p>Au total, 13 152 participants (5 897 femmes et 7 255 hommes) ont bénéficié des ateliers, qui ont permis aux membres de la communauté d'avoir une vision positive des acteurs de la chaîne pénale et de renforcer les relations entre les populations et la Police nationale sud-soudanaise</p> <p>Les produits ont été plus nombreux que prévu en raison de l'augmentation des demandes émanant des autorités et des populations locales</p>

Réalisation escomptée 1.4 : Amélioration de la coexistence pacifique, réconciliation et cohésion sociale entre groupes ethniques au niveau local

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

1.4.1 Diminution du nombre de conflits intra et intercommunautaires signalés (2016/17 : pas de données disponibles ; 2017/18 : 530 ; 2018/19 : 450)

421 conflits intra- et intercommunautaires ont été signalés entre juillet 2018 et juin 2019, contre 258 au cours de la période 2017/18. Malgré la nette réduction des conflits armés après la signature de l'Accord revitalisé, on a observé une forte recrudescence des violences communautaires au niveau infranational. L'accalmie du conflit armé semble avoir ouvert une brèche dans laquelle certains acteurs locaux, notamment les élites marginalisées et les milices juvéniles/locales, se sont engouffrés pour reconstituer leurs ressources et leur influence sociale et pour liquider des querelles communautaires non résolues

1.4.2 Augmentation du nombre d'initiatives de réconciliation prises au niveau infranational (2016/17 : pas de données disponibles ; 2017/18 : 10 ; 2018/19 : 15)

48 initiatives de réconciliation ont été prises au niveau infranational par des acteurs locaux. Parmi les initiatives importantes, on peut citer le dialogue de paix intra-Nuer et le dialogue interclanique entre les communautés pastorales en Équatoria-Central, ainsi que les conférences de paix entre les communautés en conflit dans les régions des Lacs, du Jongleï, de l'Unité, du Haut-Nil, du Ouarrap et de l'Équatoria, qui ont débouché sur la signature de résolutions et d'accords

1.4.3 Augmentation du nombre d'accords de paix locaux (2016/17 : pas de données disponibles ; 2017/18 : 10 ; 2018/19 : 20)

36 accords de paix ont été conclus à la suite des diverses manifestations en faveur de la paix (conférences de paix, dialogues de paix, conférences sur les migrations), y compris des accords relatifs aux migrations, comme ceux conclus lors de la conférence sur les migrations interétatiques entre les régions de Tonj, Gogrial et Wau et de la conférence post-migration entre les régions d'Amadi, Terekeka, Gok, Lacs-Orientaux et Lacs-Occidentaux, ainsi qu'un accord réglementant la migration transfrontalière des pasteurs nomades entre le Haut-Nil au Soudan du Sud et l'État du Nil blanc au Soudan. Des accords visant à faire cesser les hostilités liées au conflit intercommunautaire ont également été conclus dans le cadre de divers forums et lors de grandes conférences de paix dans les régions des Lacs, du Ouarrap, du Jongleï et du Haut-Nil

Un nombre accru d'initiatives prises par diverses parties et communautés pour résoudre les conflits communautaires, ainsi que d'activités résultant de la dynamique positive créée par la signature de l'Accord revitalisé, ont entraîné une augmentation du nombre d'accords de paix locaux, assortis de protocoles d'accord, de communiqués, de résolutions concertées, de recommandations et de plans d'action

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Échanges réguliers avec les parties prenantes au niveau local : organisation, dans tout le Soudan du Sud, de 120 missions d'évaluation destinées à mieux faire comprendre la dynamique locale en matière de conflits et à appuyer la fourniture d'une assistance et de bons offices aux initiatives de paix locales	215	Missions d'évaluation sur le terrain ont été organisées par la Mission en vue de nouer des échanges avec les parties prenantes au niveau local et ainsi de mieux faire comprendre les dynamiques conflictuelles locales et d'apporter un concours aux initiatives de paix locales. Les missions ont notamment consisté à promouvoir le règlement pacifique des conflits frontaliers et fonciers dans le Bahr el-Ghazal septentrional, à nouer le dialogue avec les autorités locales et les chefs locaux, ainsi qu'à travailler à briser le cycle des meurtres par vengeance dans les zones contrôlées par l'opposition dans les régions du Haut-Nil et de l'Équatoria, et à encourager les communautés à soutenir les comités conjoints constitués lors des précédents forums de réconciliation
Fourniture d'un appui aux initiatives locales axées sur la concertation et la réconciliation intercommunautaires : tenue de 20 séances de sensibilisation et de 10 ateliers sur la gestion des conflits visant à encourager les populations locales et les autorités à apaiser les tensions intercommunautaires et les violences entre classes d'âge et à prévenir les vols de bétail et les meurtres commis en représailles	58	Le nombre de missions a été plus élevé que prévu en raison des activités résultant de la dynamique positive créée par la signature de l'Accord revitalisé, notamment des missions et des ateliers visant à soutenir les initiatives de rapprochement local, des missions et des ateliers résultant d'un meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition et des initiatives visant à faire face à la recrudescence des conflits communautaires
	29	Séances de sensibilisation ont été organisées en vue de faciliter la participation politique et les stratégies de coordination d'initiative locale. On peut notamment citer l'organisation d'une réunion entre les gouverneurs de Jubek et de Terekeka pour la réconciliation entre les communautés agricoles de Bari-Nord et les pasteurs Mundari dans le comté de Lado en Équatoria-Central, ainsi que la facilitation du dialogue entre les nomades soudanais et les autorités locales à Renk (Haut-Nil) en vue d'atténuer les tensions à la suite d'informations faisant état du meurtre de nomades
		Ateliers sur la gestion des conflits ont été organisés afin d'encourager les populations locales et les autorités gouvernementales à atténuer les conflits intercommunautaires, les conflits fonciers et frontaliers, les vols de bétail, les meurtres par vengeance et les violences entre classes d'âge

Organisation de 20 ateliers de renforcement des capacités en matière de gestion des conflits et de médiation visant à mieux faire comprendre aux intervenants locaux, dont les autorités gouvernementales, les dirigeants communautaires, les jeunes, les femmes, les acteurs de la société civile et les autorités traditionnelles, les rôles et responsabilités du Gouvernement et des populations locales en matière de prévention, d'atténuation et de règlement des conflits locaux, ainsi qu'à améliorer les relations entre civils et militaires

Dans les Lacs, 3 conférences ont été organisées pour résoudre d'anciens conflits communautaires, tels que celui des sous-clans Gak et Manuer des Pakam, et celui des Rup, Pakam et Kuei. Lors d'un dialogue organisé à Boma (région du Jongleï), les dirigeants Murle des groupes d'âge Lango et Kurenen ont accepté de régler leurs différends et de travailler aux côtés des responsables gouvernementaux à la résolution des conflits. Une conférence de paix trilatérale a été organisée pour Wau, Tonj et Gogrial afin d'aborder les questions liées au conflit entre les pasteurs et les agriculteurs migrants

Le nombre de réunions et d'ateliers a été plus élevé que prévu en raison des activités résultant de la dynamique positive créée par la signature de l'Accord revitalisé, notamment des missions et des ateliers visant à soutenir les initiatives de rapprochement local, des missions et des ateliers résultant d'un meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition, ainsi que des initiatives visant à faire face à la recrudescence des conflits intercommunautaires

- 48 Ateliers de renforcement des capacités ont été organisés dans l'Unité, le Bahr el-Ghazal septentrional, le Bahr el-Ghazal occidental et l'Équatoria-Occidental en vue de faire mieux comprendre aux intervenants locaux les rôles et responsabilités du Gouvernement et des populations locales en matière de prévention, d'atténuation et de règlement des conflits locaux

Un atelier de renforcement des capacités à l'intention des dirigeants politiques à Aweil a permis aux participants d'acquérir les compétences nécessaires pour comprendre et exercer leurs responsabilités civiques. Dans la région des Lacs, la formation dispensée aux acteurs de la société civile leur a permis de renforcer leur capacités et de mieux comprendre leur rôle dans la consolidation de la paix et dans la protection des civils

Les dialogues civilo-militaires organisés dans le Haut-Nil et dans la région de l'Équatoria (notamment en Équatoria-Occidental et à Yei) ont permis d'améliorer les relations et de renforcer l'entente entre les communautés, de faciliter la liberté de circulation et l'accès au commerce et à l'aide humanitaire, et de

Fourniture d'un appui au Gouvernement et aux populations locales en vue de favoriser le caractère pacifique des migrations transfrontalières internationales et internes par la prévention, l'atténuation et le règlement des conflits entre populations pastorales et communautés d'accueil : organisation de 20 rencontres, de 10 missions et de 5 ateliers dans les régions de Jongleï, du Bahr el-Ghazal septentrional, des Lacs, du Ouarrap, du Bahr el-Ghazal occidental, du Haut-Nil, de l'Unité et de l'Équatoria-Occidental

Fourniture d'un appui aux autorités nationales, aux mécanismes traditionnels de gestion des conflits, aux jeunes, aux femmes et aux populations locales, dont les acteurs de la société civile, pour gérer les conflits communautaires et les initiatives de réconciliation locales sur les sites de protection des civils de la MINUSS et les autres sites accueillant

renforcer la professionnalisation et la responsabilité du secteur de la sécurité

Le nombre d'ateliers a été plus élevé que prévu en raison des activités résultant de la dynamique positive créée par la signature de l'Accord revitalisé, notamment des ateliers visant à soutenir les initiatives de rapprochement au niveau local, des ateliers résultant d'un meilleur accès aux zones contrôlées par l'opposition, ainsi que des initiatives visant à faire face à la recrudescence des conflits communautaires

Les initiatives suivantes ont été mises en œuvre dans le domaine de la gestion pacifique des migrations pastorales dans le Bahr el-Ghazal septentrional et le Haut-Nil (frontière internationale), le Bahr el-Ghazal occidental, l'Unité, l'Équatoria-Occidental, l'Équatoria-Oriental et le Ouarrap :

63 Rencontres

16 Missions

15 Ateliers et conférences

Ces initiatives ont abouti à la conclusion d'accords sur la gestion pacifique des migrations pastorales, sur la mise en place de mécanismes visant à gérer les conflits liés aux migrations et sur l'appui au comité/tribunal mixte pour la paix à la frontière constitué dans le cadre relatif aux migrations pour les Lacs-Occidentaux, les Lacs-Orientaux, Gok, Terekeka et Amadi. Des missions et des ateliers ont également été organisés dans les camps de bétail afin de promouvoir le rôle des jeunes dans la gestion des conflits liés au bétail dans l'Unité et l'Équatoria-Central

Le nombre d'activités plus élevé que prévu tient à la reconnaissance de l'importance qu'il y a de lutter contre l'un des principaux facteurs de conflits communautaires locaux et de renforcer le soutien à la bonne application aux migrations transfrontalières internes des bonnes pratiques en matière de migrations pastorales internationales

20 Manifestations ayant trait à la gestion des conflits ont été organisés en vue de gérer les conflits intra- et intercommunautaires sur les sites de protection des civils de la MINUSS et les autres sites accueillant des déplacés. En Équatoria-Occidental, des forums de sensibilisation à la paix ont rassemblé déplacés, communautés d'accueil et autorités

des déplacés : 20 activités axées sur la gestion des conflits

Fourniture d'un appui aux structures de paix, dont les réseaux de paix, au niveau des comtés et de l'État à Boma, dans les domaines de la gestion des conflits, de la consolidation de la paix et de la réconciliation : organisation de 10 séances de renforcement des capacités

Fourniture d'un appui au renforcement des capacités des chefs traditionnels pour ce qui est de l'utilisation des mécanismes traditionnels locaux de dialogue inclusif et de réconciliation : organisation de 20 rencontres et de 5 ateliers de renforcement des capacités

de l'État dans le but de promouvoir la coexistence pacifique, tout en offrant un espace permettant de diffuser des messages de paix, d'assurer le suivi des besoins humanitaires et de nouer le dialogue avec les forces organisées sur les questions soulevées par les communautés

11 Séances de renforcement des capacités ont été organisées pour appuyer les structures de paix, au niveau des comtés et de l'État, dans les domaines de la gestion des conflits, de la consolidation de la paix et de la réconciliation. L'assistance a notamment consisté à améliorer les compétences de gestion des conflits du Conseil interconfessionnel pour l'initiative de paix et de la société civile en Équatoria-Occidental. Le rôle des femmes dans la consolidation de la paix a été promu par la mise en réseau des actrices de la paix lors de visites d'échange entre les femmes de Bor et Pibor (le groupe Kabarize Women for Peace) et la mise en place de forums de femmes dans le Haut-Nil, le Ouarrap, le Bahr el-Ghazal septentrional, l'Unité et l'Équatoria-Central. Ces forums ont renforcé la confiance des femmes quant à leur participation aux processus décisionnels et contribué à l'élaboration d'un plan d'action commun pour la participation des femmes à la paix et à la réconciliation

49 Rencontres ont été organisées pour soutenir le renforcement des capacités des mécanismes traditionnels locaux de dialogue inclusif et de réconciliation

11 Ateliers ont été organisés sur la gestion des conflits, la négociation et la médiation à l'intention des acteurs locaux de la paix, notamment avec la Commission de paix de l'État du Jongleï et le Comité interéglises, afin de contribuer à résoudre le conflit persistant entre les Dinka de Bor, ainsi qu'avec les comités pour la paix du comté de Lainya, y compris les chefs et les anciens au niveau des boma, des payam et des comtés, en vue de renforcer leur action auprès des groupes armés et d'organiser des dialogues communautaires dans la Rivière-Yei (Équatoria-Central)

Le nombre de rencontres et d'ateliers a été plus élevé que prévu en raison de l'amélioration de l'accès aux zones contrôlées par l'opposition et de la nécessité de faire face

Fourniture d'un appui aux acteurs de la société civile, aux agents de l'État, aux jeunes et aux femmes afin de promouvoir l'inclusion, l'identité nationale, de bonnes relations et l'égalité des chances, de manière à enrayer le processus d'ethnicisation et à réparer le tissu social : organisation de 20 réunions de sensibilisation et de 11 forums de dialogue

Fourniture d'un appui destiné à promouvoir l'harmonie sociale et l'idée d'une société pluriethnique cohésive et exempte de laissés-pour-compte : organisation de 10 campagnes itinérantes d'éducation à la paix, de visites d'échange et de 9 activités sportives ou culturelles

à la recrudescence des conflits communautaires

- 25 Réunions de sensibilisation ont été organisées en vue d'aider les acteurs de la société civile et les agents de l'État à promouvoir l'inclusion, l'identité nationale, les bonnes relations et l'égalité des chances
- 15 Forums de dialogue ont été organisés afin de promouvoir la cohésion sociale et l'inclusion. Le lancement de clubs pour la paix en Équatoria-Oriental et de forums sur l'identité nationale en Équatoria-Occidental et dans le Jongleï a permis aux jeunes et à leurs communautés de mieux comprendre le rôle positif joué par les constructions identitaires
- 14 Campagnes d'éducation à la paix ont été organisées en vue de promouvoir l'harmonie sociale. En particulier, 3 campagnes itinérantes ont été menées en Équatoria-Central afin de promouvoir la paix et la réconciliation parmi les jeunes des camps de bétail rivaux
- 11 Activités culturelles organisées pour diffuser des messages de paix aux populations locales en Équatoria-Occidental et en Équatoria-Oriental ont donné l'occasion aux communautés d'interagir et de renforcer la confiance parallèlement aux activités de rapprochement local. Des activités sportives destinées à compléter les programmes de paix et la diffusion de messages de paix ont été menées dans le Bahr el-Ghazal septentrional, les Lacs, le Jongleï et le Ouarrap. La Mission a notamment soutenu l'organisation de campagnes de paix et d'activités sportives auprès des pasteurs des Apuk et des Aguok, à la suite d'accords conclus avant la migration

Composante 2 : Surveillance, communication de l'information et enquêtes en matière de droits de l'homme

Réalisation escomptée 2.1 : Instauration de conditions propices à la lutte contre l'impunité des auteurs d'exactions et d'atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire, quelle que soit la partie au conflit à laquelle ils appartiennent

Indicateurs de succès prévus

2.1.1 Nombre de cas confirmés d'exaction et d'atteinte aux droits de l'homme et au droit international humanitaire, notamment ceux susceptibles de constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité (2016/17 : 489 ; 2017/18 : 505 ; 2018/19 : 520)

Indicateurs de succès effectifs

La MINUSS a recensé et confirmé 599 faits constitutifs de violation du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire ou d'atteinte à ces droits ayant fait 2 303 victimes civiles (dont 209 femmes et 294 enfants). Le nombre de faits a été plus élevé que prévu du fait de l'augmentation des violences

intercommunautaires imputables aux milices communautaires et aux éléments armés, malgré la baisse générale des violations attribuées aux acteurs conventionnels du conflit

2.1.2 Activités de veille, d'enquête, de vérification et d'établissement de rapports sur l'emploi, au mépris du droit international et des traités connexes, d'armes à sous-munitions et d'autres armes classiques considérées comme frappant sans discrimination (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 %)

Aucune information faisant état de l'emploi d'armes à sous-munitions ou d'autres armes classiques considérées comme frappant sans discrimination n'a été recueillie pendant la période considérée.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Conduite d'activités régulières de veille, d'enquête et de vérification relatives aux atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire signalées, l'accent étant mis en particulier sur les violations flagrantes et celles perpétrées contre des enfants, les violences sexuelles et sexistes, les violences sexuelles liées au conflit ainsi que les cas de discours haineux et d'incitation à la violence ; publication, pour diffusion généralisée, de trois rapports sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud	Oui	Il a été régulièrement procédé à des enquêtes et à des vérifications sur les violations des droits de l'homme dans tout le pays, ce qui a permis de recenser et de confirmer 599 faits constitutifs de violation du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire ou d'atteinte à ces droits
	3	Rapports publics ont été publiés conjointement avec le HCDH sur les violations des droits de l'homme commises contre les civils dans le sud de l'Unité (10 juillet 2018) et dans l'Équatoria-Occidental (18 octobre 2018), ainsi que sur les violences sexuelles liées au conflit commises dans le nord de l'Unité (15 février 2019)
Recensement, au moyen d'activités de suivi hebdomadaires menées dans tous les États, des atteintes aux droits de l'homme, y compris celles touchant des groupes ethniques particuliers, ainsi que des cas de discours haineux et d'incitation à la violence, et contribution au dispositif d'alerte et d'intervention rapide de la Mission afin que l'on puisse les détecter, les prévenir et les combattre	Oui	La MINUSS a mené des activités de surveillance hebdomadaires dans tout le pays et recensé et confirmé 599 différentes violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire ou atteintes à ces droits. La Mission a par ailleurs suivi 73 cas constitutifs de discours haineux et d'incitation à la violence. Les informations relatives à ces faits recueillies dans le cadre des activités de surveillance ont contribué au travail du dispositif d'alerte et d'intervention rapide de la Mission. En mars 2019, des informations faisant état de préoccupations en matière de protection des civils et de droits de l'homme dans les comtés d'Alur et de Kuajena dans le Bahr el-Ghazal occidental à la suite d'attaques menées par des éléments armés venant de Tonj ont donné lieu à une action de haut niveau quelques jours plus tard en vue

Apport d'un appui aux protagonistes de la société civile, en particulier les responsables d'associations de femmes et d'associations de la jeunesse, les chefs religieux, les acteurs de la justice traditionnelle, les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes, visant à favoriser et promouvoir une culture des droits de l'homme, au moyen de 20 stages de formation destinés à diverses parties concernées par les activités de suivi et d'enquête en la matière, l'objectif étant de veiller à ce que les groupes vulnérables, notamment les femmes, soient protégés de la maltraitance et de la violence, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre et la violence sexuelle liée au conflit

Conduite de patrouilles et missions intégrées (de longue ou courte durée) dans les secteurs où existent des risques de violence, afin d'observer la situation, d'en rendre compte et de contribuer au lancement d'alertes rapides en cas d'atteintes aux droits de l'homme, y compris la violence sexuelle et sexiste et les violences sexuelles liées au conflit, ainsi qu'à la prévention de ces actes

de porter les problèmes à l'attention des autorités de l'État

- 92 Stages de formation ont été organisés dans les 10 bureaux locaux à l'intention des organisations de la société civile, des journalistes, des défenseuses et défenseurs des droits de la personne, des étudiantes et étudiants, des groupes de jeunes et des associations de femmes. Ces stages ont notamment été consacrés à la déclaration des droits, au suivi des violations des droits de la personne et aux enquêtes sur ces faits, ainsi qu'à la protection contre les violences sexuelles et fondées sur le genre et les violences sexuelles liées aux conflits, en vue de favoriser et de promouvoir une culture des droits de la personne

La Mission a également apporté un soutien technique à la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud et aux organisations de la société civile dans le cadre de l'établissement et de la présentation du rapport parallèle destiné à l'examen périodique universel à mi-parcours

- 25 Ateliers ont été organisés sur la question de la protection contre les violences sexuelles liées au conflit à l'intention des groupes de la société civile, notamment des représentantes et représentants de femmes, des femmes rapatriées, des groupes de jeunesse, des défenseuses et défenseurs des droits de la personne et des déplacés résidant sur les sites de protection des civils de la MINUSS

Le nombre de stages et d'ateliers de formation a été plus élevé que prévu en raison de l'augmentation des demandes émanant des principaux partenaires et des efforts supplémentaires que la Mission a déployés pour répondre au grand nombre de faits de violence sexuelle et fondée sur le genre et de violence sexuelle liée au conflit ainsi que pour informer la société civile des principaux engagements pris par les parties au conflit au cours de la période considérée

- 755 Missions et patrouilles intégrées ont été conduites. Chaque mois, la MINUSS a effectué en moyenne 6 missions par bureau local et a notamment participé à des patrouilles de courte et de longue durée dans des zones sensibles où les allégations de violations des droits de l'homme étaient nombreuses. La Mission a également visité

Contrôle et inspection hebdomadaires des centres de détention, dans tous les États : visites de postes de police, de prisons et d'autres lieux de détention, ainsi que des centres de rétention des sites de protection des civils de la MINUSS, et notamment visites auprès des personnes remises aux autorités nationales par la Mission, de façon à garantir le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme ; organisation de 5 réunions consultatives et 20 ateliers sur les droits des personnes arrêtées et détenues, à l'intention des parties nationales concernées, y compris les représentantes des femmes

Supervision des procédures de justice transitionnelle et des mesures prises par les responsables gouvernementaux et les forces armées pour que chacun réponde de ses actes, et, à cette fin, prestation continue d'une assistance technique, de conseils et d'un appui aux institutions judiciaires de même qu'à d'autres institutions chargées de faire respecter l'état de droit ; communication d'informations et formulation de recommandations ; organisation d'activités de sensibilisation, dont

4 ou 5 sites de protection des civils par mois dans chacune des zones du terrain. Les conclusions et les recommandations formulées à l'issue des missions ont été prises en compte dans les structures d'alerte rapide et d'intervention rapide de la Mission.

- Oui Des visites ont été effectuées dans des prisons et des centres de détention, soit en moyenne 4 visites par mois et par bureau local, et le travail de sensibilisation au respect des normes internationales relatives aux droits de la personne mené auprès des autorités locales s'est poursuivi. Ces visites et activités de sensibilisation ont débouché sur la remise en liberté d'au moins 173 personnes détenues arbitrairement ou illégalement.
- 16 Réunions consultatives ont été organisées dans le cadre du forum national sur les droits de l'homme, à l'occasion desquelles ont été abordées les questions des droits des personnes arrêtées et détenues, de l'accès à la justice, de la promotion de l'état de droit et de la protection des victimes
- 61 Ateliers de formation sur les droits des personnes arrêtées et détenues ont été organisés à l'intention du personnel policier, pénitentiaire et judiciaire ainsi que des groupes de femmes et de jeunes dans tous les bureaux locaux

Le nombre de réunions et d'ateliers a été plus élevé que prévu en raison de l'augmentation du nombre de demandes émanant des principaux partenaires et des efforts supplémentaires que la Mission a déployés pour faire part de ses inquiétudes au sujet de l'imposition de la peine de mort par les autorités du Soudan du Sud après avoir constaté un accroissement du nombre de détenus condamnés à cette peine

- 23 Ateliers et activités de sensibilisation ont été organisés sur les dispositifs judiciaires internationaux, régionaux et nationaux, l'administration de la justice et les mécanismes de justice transitionnelle à l'intention des autorités locales, des organisations de la société civile, des autorités coutumières, des chefs locaux et des groupes de jeunes et de femmes à Aweil, Bor, Djouba, Kuacjok, Torit, Wau et Yambio

11 ateliers consacrés aux dispositifs judiciaires internationaux, régionaux et nationaux ainsi qu'à l'administration de la justice, destinés aux parties nationales et représentants de la société civile concernés et visant à promouvoir le respect des normes internationales concernant les garanties d'une procédure régulière, la transparence et l'indépendance de la justice ; organisation et exécution de 10 activités de sensibilisation visant à favoriser l'instauration de conditions propices au recours à la justice transitionnelle

Organisation de 20 ateliers réunissant des responsables locaux et des représentants d'associations de jeunes et de femmes dans les sites de protection des civils de la MINUSS et dans d'autres secteurs où se trouvent un grand nombre de déplacés, en vue de plaider en faveur de la défense et de la promotion des droits de l'homme, et de 20 ateliers réunissant des responsables locaux et des représentants d'organisations confessionnelles en vue de prôner et de promouvoir une culture fondée sur les droits de l'homme et la coexistence pacifique hors des sites de protection des civils

Organisation de 10 activités de sensibilisation des organisations de la société civile et d'autres parties concernées, en vue d'instaurer un climat propice à la tenue d'élections crédibles et démocratiques, et exécution de 2 activités de formation visant à renforcer les capacités de la Commission nationale des droits de l'homme et des organisations non

La MINUSS a continué de surveiller la mise en œuvre des dispositions de l'Accord revitalisé relatives à la justice transitionnelle et de s'entretenir avec les représentants du Ministère de la justice dans le cadre de réunions régulières. La fourniture d'une assistance technique à l'Assemblée législative nationale provisoire a débouché sur la ratification du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi que des protocoles facultatifs s'y rapportant le 3 juin 2019. En outre, la Mission a aidé le Gouvernement à élaborer et à approuver le rapport à mi-parcours destiné à l'examen périodique universel

Des forums sur la justice transitionnelle associant des organisations de la société civile ont été organisés à Bor, Torit, Wau et Yambio en décembre 2018 et avril 2019

33 Ateliers ont été organisés à Aweil, Bor, Bentiu, Djouba, Malakal, Torit et Wau à l'intention des chefs locaux, de représentants d'associations de jeunes et de femmes dans les sites de protection des civils de la MINUSS et dans d'autres zones où se trouvent des déplacés, sur des sujets tels que la déclaration des droits, les droits des femmes et des enfants, la violence sexuelle et fondée sur le genre, la violence sexuelle liée aux conflits et la protection des victimes et des témoins

29 Ateliers ont été organisés avec des chefs locaux et des représentants d'organisations confessionnelles en vue de prôner et de promouvoir une culture fondée sur les droits de l'homme et la coexistence pacifique

Ces ateliers ont notamment débouché sur l'élaboration et la présentation au Conseil des droits de l'homme par les organisations de la société civile et les autres participants d'un rapport parallèle destiné à l'examen périodique universel

Non Aucun progrès n'a été accompli en raison des incertitudes entourant le calendrier électoral dans le contexte de l'actuelle mise en œuvre de l'Accord revitalisé

gouvernementales nationales en matière d'observation des opérations électorales

Organisation et réalisation, par les bureaux locaux de la MINUSS et dans 10 régions, d'une campagne multimédia à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, ainsi que de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste »

Mise en avant du mandat et de l'impartialité de la MINUSS, de ses activités, de ses réalisations et de ses réussites en matière de veille relative aux droits de l'homme, de vérification des faits et d'établissement de rapports connexes, au moyen de publications et de contenus multimédias, dont des vidéos et des émissions de radio mensuelles

25 Manifestations ont été organisées dans 10 régions à l'occasion de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre » et de la Journée internationale des droits de l'homme sur le thème « Soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme #Standp4humanrights »

Une campagne de sensibilisation multimédia a également été menée dans tout le pays : organisation de 14 manifestations de sensibilisation ; diffusion d'articles numériques, de reportages audiovisuels et d'albums photographiques ; diffusion de 16 messages vidéo adressés par les dirigeants de la Mission sur les plateformes de médias sociaux pendant les 16 jours de mobilisation

Radio Miraya a assuré une large couverture de la campagne, avec 5 interviews et 2 émissions spéciales, ainsi qu'une couverture en direct de la Journée internationale des droits de l'homme

Oui La MINUSS a mené diverses activités de sensibilisation : production de pièces de théâtre, sketches, et chansons sur les questions relatives aux droits de l'homme en vue de promouvoir les droits de l'homme dans les langues locales ; affichage de banderoles dans les lieux publics et distribution de t-shirts portant des messages faisant la promotion de la campagne #Standp4humanrights et de la justice transitionnelle et dénonçant les discours de haine ; diffusion d'émissions-débats hebdomadaires dans le cadre du programme Know Your Rights, où représentants des pouvoirs publics et de la société civile ont débattu de questions clés relatives aux droits de l'homme. Parmi les sujets abordés au cours de ces émissions, on peut notamment citer l'accès à la justice, la violence sexuelle liée aux conflits, les droits des femmes et des enfants, l'examen périodique universel à mi-parcours, les traités et les mécanismes de justice transitionnelle. La Mission a produit :

54 Reportages numériques

26 Albums photographiques

15 Reportages audiovisuels

Organisation et tenue de 3 conférences de presse, réalisation de 6 émissions radiophoniques et publications sur les réseaux sociaux visant à faire connaître les rapports de la MINUSS et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme concernant la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud, ainsi que tenue d'ateliers de sensibilisation des médias et de conférences de presse trimestrielles

Exécution d'activités visant à inciter le Gouvernement, en sa qualité de partie à la Convention sur les armes à sous-munitions et à d'autres instruments réglementant l'usage d'armes explosives, à assurer le suivi des cas présumés d'emploi d'armes à sous-munitions et d'autres armes classiques constituant une violation du droit et des traités internationaux, à enquêter à ce sujet, à procéder aux vérifications nécessaires et à en rendre compte

- 38 Microvidéos
- 40 Épisodes de l'émission hebdomadaire Know Your Rights consacrée aux droits de la personne
- 10 Autres émissions de radio consacrées aux ateliers et autres activités organisés dans tout le pays
- 12 Émissions de radio consacrées à la promotion de l'égalité des genres et à la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre

- Oui Si la présentation des 3 rapports publics sur les droits de l'homme publiés conjointement par le HCDH et la MINUSS a eu lieu à l'occasion de points de presse à Genève, la Mission a fait connaître les conclusions des rapports en publiant des communiqués de presse et en diffusant des messages sur les réseaux sociaux. La publication des rapports a été évoquée dans le cadre de l'émission hebdomadaire Know Your Rights sur Radio Miraya. La sortie des rapports a été retransmise en direct et un entretien avec le Directeur de la division des droits de l'homme a été diffusé
- Oui À Genève en septembre et novembre 2018, le Directeur de l'Autorité nationale de lutte antimines a assisté à la huitième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions et à la dix-septième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Au cours de cette dernière, le haut responsable est revenu sur la situation actuelle en matière de lutte antimines au Soudan du Sud et a notamment insisté sur le sérieux avec lequel le pays travaillait à résoudre les problèmes de pollution et à respecter ses obligations conventionnelles
- En avril 2019, un représentant de l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction s'est rendu au Soudan du Sud pour lancer la demande de prolongation du pays. À cette occasion, les représentants de l'Autorité nationale de lutte antimines, des ministères compétents, de la MINUSS et les partenaires de mise en œuvre de la lutte antimines ont

Exécution, sur l'ensemble du territoire, et à l'occasion de réunions mensuelles de planification et de coordination ainsi que d'échanges quotidiens sur les détentions prolongées ou arbitraires et sur la violence à l'égard des femmes, des enfants et des autres groupes vulnérables, d'activités visant à sensibiliser les membres de la Police nationale et d'autres agents associés à l'administration de la justice aux questions relatives à l'état de droit et aux normes internationales en matière de droits de l'homme, et à en contrôler le respect, et notamment à sensibiliser la Police nationale et l'administration pénitentiaire aux droits de l'homme, au droit international humanitaire et à la déontologie, dans le strict respect de la politique de diligence voulue des Nations Unies en matière de droits de l'homme

Organisation, à l'intention de la société civile et du grand public, de campagnes d'information sur la lutte contre l'impunité des auteurs d'exactions et d'atteintes aux droits de l'homme : a) diffusion sur Radio Miraya de messages d'intérêt public et de 40 émissions axées sur les droits de l'homme ; b) diffusion de supports d'information ; c) organisation de 2 campagnes de sensibilisation et de mobilisation visant expressément les associations de femmes et de jeunes, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies ou d'autres acteurs concernés ; d) exécution de 6 activités de sensibilisation et de mobilisation sociale à l'intention des groupes vulnérables dans des domaines déterminés, visant à promouvoir une culture de paix et à mieux faire connaître le mandat de la Mission touchant la protection des civils, notamment en ce qui concerne la violence sexuelle et sexuelle ; mise en avant de l'impartialité, des activités et des réalisations de la Mission en matière de veille, de vérification et de communication d'informations relatives aux droits de l'homme, et plus particulièrement à la violence sexuelle et sexuelle, au moyen de contenus multimédias (18 bulletins d'informations ou reportages en format numérique, 12 reportages audiovisuels et 5 albums photographiques) ; e) organisation de 2 activités de

élaboré un calendrier pour établir la demande de prolongation, prévue pour mars 2020. En mai 2019, une délégation de l'Autorité nationale de lutte antiterroriste a présenté le plan du pays pour la demande de prolongation lors de la première réunion préparatoire de la quatrième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention à Genève

1 784 Membres de la Police nationale sud-soudanaise (dont 1 095 hommes et 689 femmes) ont participé à 26 ateliers ciblés de formation aux droits de l'homme, au droit international humanitaire et à la déontologie, en stricte conformité avec la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

En outre, des réunions mensuelles régulières de planification et de coordination ainsi qu'un dialogue quotidien ont été assurés avec la Police nationale sud-soudanaise et les représentants d'autres services de répression sur les questions liées aux droits de la personne dans tous les bureaux locaux

Oui La MINUSS a mené une campagne continue de sensibilisation et de communication auprès de tous les publics, dont la société civile, sur les violations des droits de l'homme et la nécessité de lutter contre l'impunité

40 Programmes sur les droits de l'homme ainsi que des messages d'intérêt public et des informations sur les questions relatives aux droits de l'homme ont été diffusés sur Radio Miraya

Des articles promotionnels, notamment des t-shirts et des brochures sur le mandat de la Mission, y compris sur les droits de la personne, ont été distribués dans 10 bureaux locaux

5 Manifestations ont été expressément consacrées aux droits de la personne et à la lutte contre l'impunité

128 Présentations ont été faites en vue de promouvoir le mandat de la Mission, y compris le rôle de la Division des droits de l'homme

6 Activités spéciales de sensibilisation et de mobilisation sociale ont été organisées en vue

sensibilisation visant à mieux faire connaître la Journée de l'enfant africain et la Journée mondiale de l'enfance, en mettant l'accent sur la nécessité de lutter contre l'impunité des auteurs d'exactions et d'atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire

Apport d'un appui technique aux fins de l'élaboration et de l'exécution d'un programme de formation portant en particulier sur les normes internationales relatives au traitement humain des prisonniers, à l'intention de 500 agents de l'administration pénitentiaire sud-soudanaise

Apport d'un appui technique aux fins des mesures de réforme judiciaire visant à réduire le nombre de personnes détenues de façon prolongée ou arbitraire dans les prisons nationales, y compris par des mesures de substitution à la détention

de faire prendre conscience du problème des violences sexuelles et fondées sur le genre

Dans le domaine des droits de l'homme, la MINUSS a produit :

54 Reportages numériques

26 Albums photographiques

15 Reportages audiovisuels

38 Microvidéos

6 Manifestations ont été organisées à l'occasion de la Journée de l'enfant africain et de la Journée mondiale de l'enfance

133 Policiers et autres acteurs de la justice ont reçu une formation destinée à renforcer la coordination entre les institutions dans les domaines de la gestion des dossiers, des droits de l'homme et de la sensibilisation à la violence sexuelle et fondée sur le genre ainsi qu'à la violence sexuelle liée aux conflits dans l'administration des prisons

Conformément à la résolution [2406 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, ce produit a été révisé afin que l'action consiste moins en un renforcement général des capacités du Service national des prisons à ce stade qu'en une assistance technique ciblée visant à soutenir le renvoi aux autorités nationales des faits de violence sexuelle et fondée sur le genre et de violence sexuelle liée aux conflits et à renforcer leurs capacités à traiter ces affaires

Oui La MINUSS a soutenu le rétablissement des « audiences foraines » à la prison centrale de Djouba. Cette mesure a permis de renforcer la capacité de traitement des dossiers et devrait ainsi réduire le nombre de cas de détention prolongée et arbitraire

En coordination avec le PNUD, la MINUSS a contribué à l'élaboration et à la mise en place d'une base de données automatisée sur les prisonniers qui doit faciliter le recensement des cas de détention prolongée et arbitraire et favoriser la comparution rapide des prisonniers devant la justice. La Mission a également aidé le nouveau Comité pour l'amélioration des prisons à déterminer les réformes devant être menées pour réduire les détentions prolongées et arbitraires

Réalisation escomptée 2.2 : Renforcement des activités de surveillance, d'enquête, de vérification et de communication de l'information concernant les exactions et violations commises contre des femmes, notamment les violences sexuelles liées aux conflits

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.2.1 Aucune augmentation du nombre de cas confirmés de violations et d'exactions commises contre des femmes, notamment d'actes de violence sexuelle et sexiste (2016/17 : 312 ; 2017/18 : 200 ; 2018/19 : 200)

254 faits de violence sexuelle liés au conflit touchant 1 054 victimes (1 031 femmes et 23 hommes) ont été signalés et confirmés au cours de la période considérée

2.2.2 Augmentation du nombre de rapports traitant des violences sexuelles et sexistes liées au conflit qui sont établis par des acteurs appartenant ou non au système des Nations Unies, notamment des organisations non gouvernementales et de la société civile internationales et nationales (2016/17 : 9 ; 2017/18 : 9 ; 2018/19 : 10)

3 rapports ont été publiés sur les violences sexuelles et fondées sur le genre liées au conflit au Soudan du Sud, en complément des parties correspondantes des rapports périodiques du Secrétaire général sur le Soudan du Sud et de la partie consacrée au Soudan du Sud du rapport annuel du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits ([S/2019/280](#))

Le rapport du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud a été publié le 9 avril 2019 ([S/2019/301](#)) et celui de la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud le 12 mars 2019 ([A/HRC/40/69](#)). Ces deux rapports consacrent un chapitre aux violences sexuelles et fondées sur le genre, y compris les violences sexuelles liées aux conflits. Par ailleurs, dans son rapport sur les violations des droits de la personne dans les villes de Leer et Mayendit publié le 18 septembre 2018, Amnesty International a consacré un chapitre aux enlèvements et aux violences sexuelles

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Mise en œuvre, au niveau national et au niveau des États, des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, qui constituent un dispositif d'information permettant de détecter, prévenir et combattre les violences sexuelles liées au conflit ; organisation et tenue, à l'intention de membres de ce dispositif, de 3 stages de formation destinés à intensifier le partage d'informations exactes sur les cas y relatifs et de 10 réunions du groupe de travail chargé de ce dispositif ; élaboration et diffusion de 4 rapports trimestriels, adressés aux services du Siège et portant sur les caractéristiques et l'évolution de la situation en ce qui concerne les violences sexuelles liées au conflit, ainsi que sur les mesures prises pour y faire face, et de 1 rapport sur l'exécution du Plan d'action national

- 3 Réunions du Groupe de travail technique sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information ont eu lieu en novembre 2018, en janvier 2019 et en mars 2019, mais aucun stage de formation n'a été organisé
- La non-organisation des stages de formation prévus et le nombre de réunions inférieur aux prévisions s'expliquent par les difficultés rencontrées pour dialoguer avec les partenaires, qui ont craint de s'engager publiquement sur la question
- 4 Rapports d'analyse des caractéristiques et tendances ont été présentés chaque trimestre aux services du Siège et utilisés aux fins de l'établissement du rapport annuel du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits ([S/2019/280](#))

<p>Organisation et tenue de six réunions avec des représentants des parties au conflit, visant à suivre et à faciliter la mise en application des dispositions du communiqué conjoint sur la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit</p>	<p>Non Le plan d'action national n'ayant pas été définitivement entériné par le Gouvernement et devant encore être approuvé par la Présidence, aucun rapport sur sa mise en œuvre n'a pu être présenté</p> <p>La MINUSS a continué de plaider auprès du Président du groupe de travail technique conjoint chargé de la mise en œuvre du communiqué conjoint sur la violence sexuelle en temps de conflit en faveur de l'approbation rapide du plan</p>
<p>Élaboration de directives, en collaboration avec les membres compétents de l'équipe de pays des Nations Unies, en vue de consolider, à l'échelle nationale et dans chacun des États, les moyens mis en œuvre pour enquêter efficacement sur les violences sexuelles liées au conflit, les prévenir et les réprimer, et de défendre le droit des victimes d'obtenir justice, réparation et indemnisation</p>	<p>12 Réunions ont été organisées avec des représentants des Forces sud-soudanaises de défense du peuple en vue de soutenir la mise en œuvre du Communiqué conjoint du Gouvernement sud-soudanais et de l'Organisation des Nations Unies sur la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit, qui a conduit au lancement du plan d'action correspondant le 14 mars 2019. D'autres réunions ont été tenues avec une autre partie concernée, la Police nationale sud-soudanaise, qui a lancé l'élaboration de son plan d'action en octobre 2018, avec l'assistance technique de la MINUSS</p> <p>Non Les directives n'ont pas été élaborées, car il est prévu de les intégrer à une stratégie plus large en matière de responsabilité. Dans l'intervalle, en coordination avec les organismes compétents des Nations Unies, la MINUSS a apporté une assistance technique limitée en vue de renforcer les capacités des autorités locales en matière de prévention et de répression des violences sexuelles en temps de conflit, notamment dans le cadre de l'organisation d'un forum sur les droits de l'homme à Bentiu, qui a permis de sensibiliser les hauts fonctionnaires locaux aux questions liées à la violence sexuelle liée aux conflits et de formuler des recommandations sur la marche à suivre</p>
<p>Conformément aux dispositions de la résolution 1960 (2010) du Conseil de sécurité visant la violence à l'encontre des femmes et des enfants en période de conflit armé, organisation et tenue de quatre réunions du cadre de consultation mixte destinées à intensifier la concertation entre les participants à des activités de sensibilisation et de lutte contre les violences sexuelles liées au conflit</p>	<p>1 Une réunion du cadre de consultation mixte a été organisée en vue d'améliorer la coordination entre les acteurs dans les domaines de la sensibilisation aux violences sexuelles liées aux conflits et de la répression de ces faits</p> <p>Le cadre de consultation mixte a été créé à Djouba le 10 avril 2019 et doit se réunir tous les trimestres. En outre, la MINUSS a également continué de participer activement aux mécanismes dirigés par d'autres entités</p>

Établissement de 4 rapports trimestriels sur l'évolution de la violence sexuelle liée au conflit et de 1 rapport d'activité se fondant sur les dispositions du communiqué conjoint et du plan d'action de l'APLS et de la Police nationale sur la violence sexuelle liée au conflit au Soudan du Sud

Organisation et exécution, en concertation avec les organismes compétents de la société civile, de 12 activités de sensibilisation, dont, dans chaque région, 8 ateliers à l'occasion des 16 journées de mobilisation, afin de faire avancer la prévention de la violence sexuelle liée au conflit

En collaboration avec les institutions nationales et les organisations de la société civile compétentes, apport d'un appui technique aux fins de l'exécution par les autorités sud-soudanaises, sur l'ensemble du territoire, d'un plan d'action national devant être entériné par le Conseil des ministres, visant à prévenir les violences sexuelles liées au conflit et à y faire face

Appui à la prévention de la violence sexuelle et sexiste et des violences commises à l'encontre d'enfants dans les sites de protection des civils de la MINUSS et sur l'ensemble du territoire, au moyen de l'organisation de 10 ateliers locaux et de la diffusion de 4 émissions sur Radio Miraya

des Nations Unies, notamment le groupe chargé de la protection au Soudan du Sud et le sous-groupe de la violence sexiste et l'équipe spéciale de pays chargée du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé

- 4 Rapports d'analyse des caractéristiques et tendances ont été présentés chaque trimestre aux services du Siège et utilisés aux fins de l'établissement du rapport annuel du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2019/280)

Il a été rendu compte de la mise en œuvre du communiqué conjoint et des plans d'action correspondants des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de la Police nationale sud-soudanaise sur les violences sexuelles liées au conflit au Soudan du Sud dans les rapports mensuels sur les droits de l'homme communiqués aux services du Siège

- 12 Manifestations de sensibilisation ont été organisées, dont 8 ateliers menés notamment à Aweil, Bentiu, Kuacjok, Malakal, Torit, Wau et Yambio, à l'occasion de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre », en collaboration avec les parties prenantes concernées. Les manifestations ont bénéficié à 372 participants (dont 246 femmes et filles), notamment des étudiants, des femmes dirigeantes, des déplacés résidant dans les sites de protection des civils de la MINUSS ainsi que des membres de la société civile

- Non Le plan de mise en œuvre pour lutter contre les violences sexuelles liées au conflit est achevé mais doit encore être entériné par la Présidence

- 37 Ateliers de sensibilisation ont été organisés au profit de 3 004 participants issus de communautés diverses (1 800 hommes et 1 204 femmes). Le nombre d'ateliers a été plus élevé que prévu en raison de la prévalence des faits de violence sexuelle et fondée sur le genre à l'intérieur et aux alentours des sites de protection des civils de la MINUSS. Les ateliers ont permis de

<p>Apport d'un appui aux fins de l'établissement, au sein du secteur de la justice et au terme d'une étude de faisabilité approfondie, d'un groupe expressément chargé d'enquêter sur les cas de violences liées au conflit, y compris les violences sexuelles et les actes criminels perpétrés contre les enfants, et d'en poursuivre les auteurs</p>	<p>sensibiliser davantage les participants à la nécessité de signaler les violations et les atteintes commises contre les femmes, y compris les faits de violence sexuelle et fondée sur le genre</p> <p>7 Émissions pour la Radio Miraya ont été réalisées en vue de promouvoir la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et de la violence contre les enfants, ce qui a permis de toucher un large public dans tout le pays</p> <p>Oui En coordination avec le PNUD, la MINUSS a établi un projet de plan opérationnel pour le groupe/la juridiction. Le plan devait encore faire l'objet de consultations et être validé avec les partenaires nationaux. Le 27 mai 2019, à l'occasion d'une table ronde sur la violence sexuelle et fondée sur le genre organisée par le Ministère de la femme, de l'enfant et de la protection sociale, le Président de la Cour suprême a annoncé l'inauguration prochaine de la juridiction spécialisée dans le jugement des affaires de violence sexuelle et fondée sur le genre et souligné que toutes les parties prenantes devaient œuvrer à son bon fonctionnement. En juin, la MINUSS et les procureurs du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux ont formé 15 premiers substituts du procureur nationaux (dont 2 femmes) aux enquêtes et aux poursuites relatives aux crimes internationaux, en particulier les violences sexuelles</p>
--	---

Réalisation escomptée 2.3 : Intensification des mesures de prévention et instauration, par les principaux acteurs concernés, de conditions propices à la protection des enfants touchés par le conflit armé, la violence, la maltraitance et l'exploitation

Indicateurs de succès prévus

2.3.1 Aucune augmentation du nombre de cas signalés de violations graves perpétrées contre des enfants, notamment d'association d'enfants à des forces et groupes armés, de violence et d'atteintes sexuelles, d'attaques visant des écoles et des hôpitaux, d'enlèvements et de déni d'aide humanitaire (2016/17 : 1 063 ; 2017/18: 1 000 ; 2018/19 : 1 000)

Indicateurs de succès effectifs

267 cas de violations graves perpétrés contre 415 enfants (259 garçons, 142 filles et 14 enfants de sexe inconnu) ont été confirmés. L'équipe spéciale de pays du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé a confirmé 22 cas d'attaques commises contre des écoles et des hôpitaux ou de déni d'accès à l'aide humanitaire et 30 cas d'utilisation d'établissements scolaires et d'hôpitaux à des fins militaires

La diminution des cas s'explique en partie par la moindre intensité du conflit dans l'ensemble du pays et aux

2.3.2 Prise de mesures concrètes et précises visant à donner suite, partiellement ou intégralement, à l'accord de renouvellement des engagements pris au titre du plan d'action révisé de l'Armée populaire de libération du Soudan destiné à mettre fin au recrutement et à l'exploitation d'enfants, et de l'engagement pris par le M/APLS dans l'opposition de faire cesser les graves violations commises contre des enfants

activités de sensibilisation et de plaidoyer menées par l'équipe spéciale de pays

L'équipe spéciale de pays a créé un Comité de vérification conjoint composé de représentants des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, du M/APLS dans l'opposition pro-Taban Deng Gai, du M/APLS dans l'opposition pro-Machar, de l'Alliance démocratique nationale du Soudan du Sud (anciennement l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud), de la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, de la MINUSS et de l'UNICEF

Les membres du Comité ont procédé ensemble à des opérations de vérification de l'âge et négocié et facilité la libération de 376 enfants (249 garçons et 127 filles), dont 346 des rangs du Mouvement de libération nationale du Soudan du Sud, 26 de ceux du M/APLS dans l'opposition pro-Machar et 4 de ceux du M/APLS dans l'opposition pro-Taban Deng Gai. Ces enfants ont été libérés en trois vagues, à Yambio, entre août 2018 et février 2019

Un atelier de consultation d'une durée de trois jours a été organisé avec la participation de représentants des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de ministères, de la société civile et du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé en vue d'établir un plan d'action global visant à éliminer et à prévenir les six catégories de violations graves commises contre les enfants au Soudan du Sud

Des représentants du M/APLS dans l'opposition pro-Machar et de l'Alliance démocratique nationale du Soudan du Sud étaient également présents, puisque ces groupes étaient en cours d'intégration aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, comme prévu par l'Accord revitalisé. Le projet de plan d'action est en attente de signature

Afin d'intensifier les efforts de sensibilisation en faveur d'une meilleure protection des enfants, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé se sont rendus au Soudan du Sud pour s'entretenir des questions liées à la protection des enfants, notamment de l'établissement du plan d'action global sur le sujet, avec le Chef des forces de défense, le Ministre de la défense, d'autres hauts responsables du Gouvernement et des responsables des Forces sud-soudanaises de défense du peuple

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Activités de veille, enquêtes et vérifications concernant les violations graves perpétrées contre des enfants par des forces et groupes armés, et communication d'informations à ce sujet destinées au Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, ainsi qu'au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé ; présentation, chaque année, d'éléments de texte destinés au rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé</p>	Oui	<p>Dans le cadre de ses activités de veille et d'enquête, la MINUSS a confirmé 267 cas de violations graves perpétrées contre 415 enfants (259 garçons, 142 filles et 14 enfants de sexe inconnu) et fourni des éléments de texte destinés au rapport annuel du Secrétaire général, notamment les 4 notes horizontales globales qu'elle a présentées au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé</p>
<p>Établissement de rapports trimestriels sur l'évolution des atteintes aux droits de l'enfant au Soudan du Sud (quatre notes horizontales globales attendues chaque année)</p>	4	<p>Rapports trimestriels sur l'évolution des atteintes aux droits de l'enfant (notes horizontales globales) au Soudan du Sud ont été soumis et ont étayé les exposés sur la situation des enfants touchés par le conflit armé au Soudan du Sud que le Secrétaire général et sa Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé ont présentés au Conseil de sécurité et à son Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé</p> <p>Par l'intermédiaire de ces notes, le Conseil de sécurité a été tenu informé des faits nouveaux et sujets de préoccupation concernant le Soudan du Sud. Le Groupe de travail s'est rendu au Soudan du Sud et a formulé, à l'intention du Gouvernement, des recommandations sur les domaines d'intervention prioritaires en matière de protection de l'enfance</p>
<p>Coordination des activités de protection de l'enfance à l'occasion de 3 réunions de haut niveau de l'équipe spéciale du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé et de 6 réunions du groupe de travail technique de ce mécanisme avec les acteurs de la protection de l'enfance à Djouba</p>	3	<p>Réunions de haut niveau de l'équipe spéciale de pays ont été organisées en vue de remédier aux difficultés de coordination entre les acteurs nationaux de la protection de l'enfance</p>
	4	<p>Réunions du groupe de travail technique de l'équipe spéciale de pays ont également été tenues</p> <p>Le produit inférieur aux prévisions s'explique par le fait que certaines questions techniques ont été examinées à l'occasion d'autres réunions, à savoir celles qui ont été tenues lors des visites de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé et du Groupe des Amis des enfants touchés par</p>

Organisation, à Djouba, de 4 ateliers et 1 séance de sensibilisation à l'intention de protagonistes, de partenaires et de représentants d'organisations de la société civile œuvrant à la protection de l'enfance aux niveaux national ou local, en vue de consolider le dispositif de veille, de vérification, d'analyse et d'information face aux violations et atteintes graves commises contre des enfants ; et de 19 stages de formation, dans les bureaux locaux, sur la protection de l'enfance et les violations graves perpétrées contre des enfants, à l'intention de membres de l'APLS et du M/APLS dans l'opposition, ainsi que de représentants des autorités centrales et locales et des organisations de la société civile

les conflits armés, qui ont remplacé deux réunions du groupe de travail technique

- 21 Ateliers de formation à la protection de l'enfance ont été organisés, dont 4 à Djouba et 17 dans les bureaux locaux. Y ont participé en tout 879 personnes (755 hommes et 124 femmes) dont 662 membres des forces de sécurité gouvernementales (575 hommes et 87 femmes), des membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de la Police nationale sud-soudanaise, du Service national des prisons et du Service de protection de la nature ainsi que 158 membres du M/APLS dans l'opposition pro-Machar (143 hommes et 15 femmes) et 59 membres de la population locale (37 hommes et 22 femmes)
- 2 Séances de formation au renforcement des capacités axées sur les compétences et les connaissances en matière de protection de l'enfance ont été organisées à Djouba à l'intention de 74 participants (70 hommes et 4 femmes), dont 60 membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple (58 hommes et 2 femmes), cinq membres masculins du M/APLS dans l'opposition pro-Machar, trois officiers de l'Alliance démocratique nationale du Soudan du Sud (tous de sexe masculin), quatre agents de l'État (3 hommes et 1 femme) et deux représentants de la société civile (1 homme et 1 femme). Ces séances de formation ont permis d'améliorer la capacité des parties au conflit à prendre en charge les questions liées à la protection de l'enfance, comme l'ont mis en évidence les travaux du Comité de vérification conjoint
- 225 Séances de formation et de sensibilisation ont été organisées dans tout le pays pour renforcer la protection des enfants touchés par le conflit armé et faire diminuer la violence de proximité. Y ont participé 14 007 membres de la population locale (8 112 hommes et 5 895 femmes), dont des représentants des autorités publiques et des membres d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile
- 115 Sessions de sensibilisation et de formation initiale sur la prise en compte systématique des questions liées à l'enfance ont été organisées dans tout le pays à l'intention de 3 723 membres du personnel des Nations Unies (3 092 hommes et 631 femmes)

Apport d'un appui à la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration ainsi qu'à d'autres parties prenantes en vue d'identifier, de contrôler, d'enregistrer et de libérer les enfants associés à l'APLS, au M/APLS dans l'opposition et aux groupes armés associés

Oui Un appui logistique et technique a été apporté à la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, au M/APLS dans l'opposition pro-Taban Deng Gai et au Mouvement de libération nationale du Soudan du Sud, aux fins de l'identification et de la vérification de l'âge de 408 enfants soldats, dont 376 ont été libérés à Yambio et 32 devaient être libérés dans l'Unité en juillet 2019

Apport d'un appui à l'élaboration d'un plan d'action destiné à être exécuté par les organismes publics et d'autres parties prenantes et portant sur la réinsertion des enfants soldats, la recherche et la réunification des familles et la réinsertion au sein de la communauté

Oui Une série de réunions de sensibilisation et de dialogue ont été organisées avec les responsables des Forces sud-soudanaises de défense du peuple dans l'optique de parvenir à un accord sur le plan d'action global visant à éliminer les six catégories de violations graves commises contre les enfants. La MINUSS a fourni un appui technique à l'établissement de ce plan d'action. Le projet de plan d'action est en attente de signature

Apport d'un appui aux fins de l'exécution des ordres du commandement militaire de l'APLS et des injonctions prohibant et érigeant en infraction pénale le recrutement et l'exploitation d'enfants, les viols et violences sexuelles, les attaques visant des écoles et des hôpitaux ainsi que l'occupation et l'utilisation de ces établissements par les forces et les groupes armés, et contrôle y relatif, afin d'accentuer le respect du principe de responsabilité et de combattre l'impunité

Oui La MINUSS a continué de fournir des conseils techniques aux responsables des Forces sud-soudanaises de défense du peuple concernant les moyens de prévenir et combattre les six catégories de violations graves commises contre les enfants. L'équipe spéciale de pays peut accéder librement à toutes les casernes des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et à tous les camps des forces de l'opposition pour y exécuter des activités de protection de l'enfance

En décembre 2018, l'équipe spéciale de pays a pris part à l'organisation et à l'exécution d'opérations de vérification de l'âge d'enfants associés au M/APLS dans l'opposition pro-Taban Deng Gai en amont de l'intégration des forces de ce groupe aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple dans la région de l'Unité

Apport d'une assistance technique au Ministère de la justice aux fins de l'élaboration d'un manuel sur les enquêtes et les poursuites judiciaires dans les affaires de violence sexuelle à l'encontre d'enfants et d'autres groupes vulnérables

Oui Le manuel a été établi et finalisé par le PNUD à la demande du Gouvernement et est en passe d'être publié. Pour compléter ce manuel, la MINUSS a conçu un module de formation à partir d'études de cas concernant les enquêtes et les poursuites judiciaires dans les affaires de violence sexuelle. En juin 2019, 15 premiers substituts du procureur nationaux (dont deux femmes) ont suivi une version pilote de ce module, qui sera affinée pour tenir compte des

<p>Apport d'une assistance technique aux fins de la conception et de la mise en place de services de réadaptation pour mineurs au sein de l'administration pénitentiaire sud-soudanaise, y compris les mineurs risquant d'être associés au conflit</p>	<p>besoins d'autres institutions de justice civile et militaire.</p> <p>Oui La MINUSS a assuré la liaison avec les partenaires humanitaires en vue de financer les derniers travaux à réaliser dans le centre d'éducation surveillée pour mineurs de Djouba et a formulé des conseils concernant la création d'une aile séparée pour les délinquants juvéniles dans la prison centrale de Bentiu. Elle a offert un appui technique au Service national des prisons dans le cadre de la planification de l'ouverture du centre d'éducation surveillée de Djouba, notamment en concevant un programme de formation sur la prise en charge des besoins particuliers des détenus mineurs</p>
--	--

Composante 3 : Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

Réalisation escomptée 3.1 : Instauration d'un climat de sûreté et de sécurité qui facilite l'accès humanitaire

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.1.1 Aucune augmentation du nombre de cas où l'insécurité empêche les agents humanitaires de se rendre dans les régions touchées par le conflit (2016/17 : 1 019 ; 2017/18 : 1 000 ; 2018/19 : 1 000)

Pendant l'exercice considéré, 650 problèmes de sécurité touchant les agents ou les biens humanitaires ont été signalés. Parmi eux, 267 tenaient à des faits de violence commis contre des intervenants humanitaires dans l'exercice de leurs fonctions et 50 autres à des cas de déni d'accès. De plus, cinq agents humanitaires ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions et 28 ont été placés en détention. Aucune victime n'a été à déplorer pendant la deuxième moitié de l'exercice considéré, ce qui constitue un signe d'amélioration

3.1.2 Portion des itinéraires et des sites désignés comme prioritaires sur laquelle ont été menées des inspections, des opérations de déminage ou des missions de vérification, ou pour laquelle des escortes ont été prévus afin d'atténuer les risques liés aux mines terrestres ou aux munitions non explosées et de permettre aux intervenants humanitaires et au personnel des Nations Unies de circuler librement (2016/17 : 336 km ; 2017/18 : 2 000 km ; 2018/19 : 1 500 km)

La MINUSS a procédé à des opérations d'inspection, de déminage et de vérification et fourni des escortes sur 6 789 kilomètres de route au total. Les activités de repérage des mines terrestres et engins non explosés ont couvert 2 842 kilomètres et la Mission a fourni des escortes sur 3 947 kilomètres en vue de renforcer la liberté de circulation de ses patrouilles et des intervenants humanitaires

Produits prévus

Produit(s)
exécuté(s) :
oui, non
ou nombre Observations

Exécution de plans d'action locaux visant à instaurer des conditions de sécurité physique et matérielle et améliorer ainsi l'accès du personnel humanitaire, y

Oui La MINUSS a participé à de multiples réunions de groupe et forums de coordination humanitaire dans le cadre desquels elle a participé à l'examen, à la conception et à la

compris à l'intérieur et autour des sites de protection des civils de la MINUSS

mise en application de plans d'actions visant à améliorer l'accès humanitaire. Dans chacun de ses dix bureaux de pays, elle a examiné, en collaboration avec la Commission sud-soudanaise de secours et de relèvement, les moyens d'instaurer les conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

Dans les Lacs, la MINUSS a collaboré avec le Département de la sûreté et de la sécurité et les organismes des Nations Unies pour cartographier les zones de tension et les barrages routiers de la région. Cette initiative a nourri le dialogue de haut niveau entretenu par le chef du bureau local avec les autorités publiques en vue du retrait des points de contrôle illégaux. Les patrouilles de la Mission dans les « zones de tension », par exemple à Aloor, dans le Rumbek-Nord, et à Wundhiot, ont permis aux agents humanitaires d'intervenir en toute sécurité pour fournir des services à environ 30 000 personnes déplacées ou sur le chemin du retour dans les Lacs-Occidentaux

Dans le cadre de la planification intégrée des patrouilles dans l'Unité, les intervenants humanitaires ont pu participer à 48 patrouilles de courte et de longue durée dans diverses zones, dont Koch et Leer, et procéder ainsi à l'évaluation et à la planification de la fourniture de services humanitaires aux déplacés, aux rapatriés et aux communautés d'accueil

Dans tous ses sites de protection des civils, la MINUSS a collaboré avec des responsables de groupes de déplacés afin d'instaurer les conditions de sécurité requises pour que les partenaires humanitaires puissent fournir des services d'assistance et de protection aux personnes déplacées

Inspection et déminage de routes et de 750 villages ou agglomérations dans les secteurs considérés comme prioritaires par la MINUSS et les agents humanitaires, ainsi que de toutes les aires de poser d'hélicoptères et pistes d'atterrissage, dans les 72 heures suivant l'attribution de ces tâches par la MINUSS ; escorte de convois et contrôle de la sécurité des routes afin d'assurer la liberté de circulation et la sécurité du personnel de la MINUSS et du personnel humanitaire

- | | |
|-------|--|
| 2 842 | Kilomètres de routes prioritaires ont été inspectés et les mines terrestres et engins non explosés en ont été éliminés |
| 3 947 | Kilomètres de route ont été parcourus par la MINUSS dans le cadre d'escortes visant à renforcer la liberté de mouvement de son personnel et des intervenants humanitaires |
| 1 520 | Villages/villes dans les secteurs considérés comme prioritaires par la MINUSS et les intervenants humanitaires ont été déminés : des munitions et des stocks d'armes abandonnés ont notamment été enlevés dans |

	<p>275 infrastructures civiles, dont 34 dispensaires, 40 écoles et 201 points d'eau et dans des églises, des marchés et d'autres espaces publics</p> <p>En particulier, l'ouverture de l'accès au Haut-Nil après la signature de l'Accord revitalisé s'est traduite par une augmentation du nombre de tâches accomplies dans des zones jusqu'alors inaccessibles. La totalité (100 %) des demandes relatives à des aires de poser d'hélicoptères et à des pistes d'atterrissages ont été traitées dans les 72 heures</p>
<p>Réalisation de 7 280 jours-personnes de patrouille par l'unité fluviale le long du Nil blanc afin de faciliter l'accès des organismes des Nations Unies et des organisations humanitaires aux sites de protection des civils (2 sites x 35 hommes par jour x 2 patrouilles par semaine x 52 semaines)</p>	<p>6 500 Jours-personnes de patrouille ont été assurés par l'unité fluviale</p> <p>Le produit est inférieur aux prévisions car moins de 35 hommes étaient disponibles chaque jour pour patrouiller</p>
<p>Contribution à l'appréciation du contexte du conflit, dans une optique locale, grâce à la tenue de réunions d'information organisées ponctuellement à la demande d'organisations humanitaires nationales et internationales</p>	<p>Oui Réunions d'information à l'intention des organisations humanitaires nationales et internationales ont été organisées dans le pays afin de faire mieux comprendre le contexte du conflit et les mécanismes d'alerte rapide et de coordination entre les différents acteurs sur le terrain. La MINUSS a par exemple organisé six réunions d'informations consacrées aux questions de protection et à la situation humanitaire à l'intention d'un groupe de travail transversal, à Bentiu, sur la base des informations recueillies dans le cadre de ses patrouilles intégrées. Des points de situation ont également été présentés, partout dans le pays, au forum de coordination humanitaire, au groupe de la protection et à d'autres instances humanitaires. La Mission a procédé régulièrement à des échanges d'information bilatéraux avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, à Djouba et dans les bureaux locaux</p>
	<p>Les informations présentées lors des réunions provenaient principalement des autorités locales et des habitants avec lesquels la MINUSS s'était entretenue dans le cadre de ses patrouilles intégrées et missions d'évaluation en matière de protection, de la Commission sud-soudanaise de secours et de relèvement et d'organisations non gouvernementales et d'associations locales. Les rapports hebdomadaires et rapports de mission sur le terrain pertinents produits par la Mission ont également été communiqués,</p>

<p>Organisation d'une campagne multimédia visant :</p> <p>a) à faire comprendre à la population qu'il importe d'instaurer des conditions de sûreté et de sécurité pour faciliter l'accès des équipes humanitaires, et, à cet effet, production de contenus multimédias (50 bulletins d'information et reportages en format numérique, 20 reportages audiovisuels et 6 albums multimédias à diffuser sur les réseaux de communication du Siège et de la MINUSS ainsi qu'auprès d'organes de presse), et exécution d'activités d'information (réalisation escomptée 3.1) ; et b) à faire connaître le mandat de la Mission, en mettant particulièrement l'accent sur son impartialité, son action et ses réalisations concernant la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire, et à cet effet, production de contenus multimédias, rencontres avec la population, tenue de conférences de presse et recours à des comédiens, musiciens et dessinateurs issus de la population locale, des activités spécifiques étant organisées dans les sites de protection des civils de la MINUSS ; diffusion d'une émission radiophonique hebdomadaire traitant des activités humanitaires, réalisée en collaboration avec des organisations non gouvernementales partenaires (réalisation escomptée 3.1)</p>	<p>selon que de besoin, aux intervenants concernés</p>
	<p>Oui Une campagne multimédia a été organisée en continu afin de sensibiliser le public au fait qu'il importait d'instaurer des conditions de sûreté et de sécurité propres à faciliter l'accès des équipes humanitaires. Elle s'est déclinée notamment sous les formes citées ci-après.</p> <p>78 Bulletins d'information en format numérique</p> <p>24 Reportages audiovisuels</p> <p>26 Albums photographiques</p> <p>27 Micro-vidéos</p> <p>128 Rencontres, lors desquelles la Mission a présenté son mandat et diffusé des informations sur les moyens de faciliter l'accès à l'aide humanitaire, ont été organisées dans tout le pays à l'intention de publics divers, y compris des personnes déplacées</p> <p>7 Conférences de presse ont été tenues par le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud au sujet de questions humanitaires et une émission de radio hebdomadaire intitulée « Working Together », consacrée au rôle des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires fournissant une aide humanitaire aux populations sud-soudanaises dans le besoin, a été diffusée sur Radio Miraya</p>

Réalisation escomptée 3.2 : Amélioration de la sécurité et de la liberté de circulation du personnel, des biens et des installations des Nations Unies et des autres parties désignées

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.2.1 Aucune augmentation du nombre d'atteintes à la sécurité du personnel, des biens et des installations des Nations Unies et d'agents habilités à l'intérieur et à proximité des sites de protection des civils de la MINUSS (2016/17 : 430 ; 2017/18 : 550 ; 2018/19 : 550)

295 atteintes ont été signalées pendant l'exercice considéré, contre 546 pendant l'exercice 2017/18. La diminution du nombre de problèmes de sûreté et de sécurité touchant directement le personnel, les programmes et les biens des Nations Unies s'explique par la nette réduction des conflits armés et problèmes connexes depuis la signature de l'Accord revitalisé et grâce aux efforts assidus de plaidoyer menés par la Mission, les intervenants humanitaires et d'autres partenaires internationaux et régionaux en vue de faire en sorte que les programmes humanitaires puissent être exécutés sans entrave

3.2.2 Aucune augmentation du nombre de violations des dispositions de l'Accord sur le statut des forces concernant la MINUSS, son personnel, ses biens et ses installations sur l'ensemble du

171 violations de l'Accord sur le statut des forces ont été enregistrées pendant l'exercice considéré, soit moins que pour l'exercice précédent, lors duquel on en avait signalé 229. Ce nombre ne tient pas compte de 9 cas dans lesquels

territoire (2016/17 : 230 ; 2017/18 : 230 ; 2018/19 : 230)

le M/APLS dans l'opposition et d'autres forces antigouvernementales ont perturbé des opérations de la MINUSS. Les violations liées à la restriction de la liberté de circulation du personnel de la MINUSS et de ses opérations sont restées les plus fréquentes, quoi que leur nombre soit passé de 138 à 75 depuis l'exercice précédent

3.2.3 Augmentation du nombre de membres du personnel des Nations Unies et des organismes humanitaires sensibilisés au danger que présentent les mines et les restes explosifs de guerre, dans le cadre de la formation à la sécurité et à la sûreté en mission, de stages d'initiation destinés aux officiers de liaison et de formations spéciales demandées par des composantes de la Mission et des partenaires humanitaires (2016/17 : 2 168 ; 2017/18 : 2 000 ; 2018/19 : 2 200)

La MINUSS a sensibilisé 4 908 membres du personnel des Nations Unies et des organismes humanitaires au danger que présentent les mines et les restes explosifs de guerre et ainsi répondu à 100 % des demandes qui lui avaient été présentées à cet égard. Ces séances de sensibilisation ont été organisées dans le cadre du programme relatif à la sécurité et à la sûreté en mission et des stages d'initiation destinés aux officiers de liaison ou comme suite à des demandes ponctuelles soumises par les composantes de la Mission et les partenaires humanitaires

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Échanges réguliers, aux niveaux national et local, avec des représentants du Gouvernement sud-soudanais portant sur le mandat de la MINUSS et les violations de l'Accord sur le statut des forces, y compris les restrictions à la liberté de mouvement du personnel de la Mission ayant une incidence sur l'exécution de son mandat, l'objectif étant d'obtenir une meilleure adhésion aux dispositions de l'Accord	Oui	42 notes verbales concernant des sujets divers, y compris des violations de l'Accord sur le statut des forces, ont été adressées au Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale
Organisation, avec la participation de représentants du Gouvernement, de 10 ateliers ou activités de sensibilisation à l'intention des principales parties prenantes, notamment des fonctionnaires des institutions judiciaires ou chargées de la sécurité, en vue de mieux faire connaître l'ONU et de promouvoir le respect de l'Accord sur le statut des forces, la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies et d'autres conventions internationales pertinentes	22	Réunions ont été tenues avec diverses institutions publiques, y compris le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, le Ministère des finances et de la planification économique, le Ministère de l'élevage et des pêches, la Direction de la citoyenneté, des passeports et de l'immigration, le Service national de sécurité et le Ministère des infrastructures physiques Ces réunions ont été consacrées à des questions liées à l'Accord sur le statut des forces et à son application et au mandat de la MINUSS. De plus, la Mission a communiqué au Gouvernement un historique mensuel des violations de l'Accord sur le statut des forces afin d'encourager le règlement des difficultés rencontrées et de promouvoir la coopération
Organisation, avec la participation de représentants du Gouvernement, de 10 ateliers ou activités de sensibilisation à l'intention des principales parties prenantes, notamment des fonctionnaires des institutions judiciaires ou chargées de la sécurité, en vue de mieux faire connaître l'ONU et de promouvoir le respect de l'Accord sur le statut des forces, la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies et d'autres conventions internationales pertinentes	10	Ateliers de sensibilisation ont été organisés, certains conjointement avec le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, à l'intention de responsables d'institutions chargées de la sécurité (Forces sud-soudanaises de défense du peuple, Police nationale sud-soudanaise et Service national de sécurité), de ministres des gouvernements locaux et de membres des pouvoirs judiciaire et législatif locaux

<p>Organisation de stages visant à alerter au danger que posent les mines et restes explosifs de guerre, à l'intention de 2 200 membres du personnel de la Mission et d'organismes humanitaires, afin qu'ils soient mieux informés et sachent comment se comporter dans une zone minée</p>	4 908	<p>Ces ateliers ont permis de mieux faire connaître l'Accord sur le statut des forces aux publics ciblés</p>
<p>Diffusion auprès des parties prenantes, tous les mois, d'informations et de directives relatives à la lutte antimines, et fourniture de cartes ou d'autres informations ciblées en réponse à des demandes ponctuelles</p>	Oui	<p>Membres du personnel d'organismes humanitaires et de la Mission ont bénéficié de séances de formation consacrées aux mines et aux restes explosifs de guerre visant à mieux faire connaître les dangers que ces engins présentent et les comportements à adopter dans une zone minée</p> <p>Ce nombre est plus élevé que prévu car la MINUSS a reçu davantage de demandes de formation, auxquelles elle a répondu favorablement</p> <p>Les informations, les cartes et les directives sur la lutte antimines (notamment sur les accidents, les menaces, qu'elles soient connues de longue date ou nouvelles, et les opérations) ont été mises à jour et communiquées aux parties prenantes tous les mois. Des cartes et des renseignements sur mesure ont été régulièrement fournis aux parties prenantes pour les informer des dangers connus dans leurs zones d'intervention</p>
<p>Réalisation de 840 960 jours de garde statique visant à assurer la sécurité de toutes les bases et tous les sites de la Mission (72 militaires par jour x 32 emplacements (soit 16 états-majors de bataillon, 10 bureaux locaux, 2 bases opérationnelles de compagnie, 2 sites d'équipes locales et 2 bases opérationnelles temporaires) pendant 365 jours)</p>	1 185 551	<p>Jours de garde statique ont été assurés dans tous les sites et bases de la MINUSS</p> <p>Le produit est supérieur aux prévisions car plus de 72 hommes étaient disponibles chaque jour pour assurer des gardes statiques dans chaque emplacement</p>
<p>Promotion de la liberté de circulation du personnel des Nations Unies auprès des autorités nationales (notamment les agents aux frontières et les responsables de la sécurité dans les aéroports), et échanges quotidiens avec elles sur cette question ainsi que sur les violations de l'Accord sur le statut des forces</p>	Oui	<p>Les conseillers pour les questions liées à la police des Nations Unies et les agents aux frontières et responsables de la sécurité dans les aéroports du Soudan du Sud ont tenu quotidiennement des réunions consacrées à la liberté de circulation du personnel des Nations Unies, à l'Accord sur le statut des forces et à des questions connexes</p> <p>Ces réunions ont permis d'améliorer la coopération avec les agents aux frontières et responsables de la sécurité dans les aéroports du Soudan du Sud</p>

Composante 4 : appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix

Réalisation escomptée 4.1 : Les institutions créées en vertu de l'Accord afin d'en suivre et coordonner la mise en œuvre reçoivent l'appui voulu et s'acquittent de leur mandat

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

4.1.1 La Commission mixte de suivi et d'évaluation se réunit régulièrement, en présence de toutes les parties, pour superviser la mise en œuvre de l'Accord de paix (2016/17 : 7 ; 2017/18 : 7 ; 2018/19 : 12)

La Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée a tenu 8 réunions (dont 1 réunion extraordinaire) depuis la signature de l'Accord revitalisé, le 12 septembre 2018, et depuis qu'elle a été reconstituée de façon à intégrer les nouveaux signataires de l'Accord

Aucune réunion n'a eu lieu entre janvier et octobre 2018, la séance plénière de la Commission ayant été reportée par son président pendant les négociations menées dans le cadre du forum de haut niveau pour la revitalisation

4.1.2 Les 16 équipes de suivi et de vérification du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité sont en état d'intervenir, donnent rapidement suite aux protestations relatives à des violations du cessez-le-feu et inspectent régulièrement les zones de cantonnement ou de casernement

Le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité est constitué de 12 équipes de suivi et de vérification en poste à Aweil, Bentiu, Bor, Bunj, Djouba, Leer, Malakal, Pibor, Torit, Wau, Yambio et Yei. Les 12 équipes étaient en état d'intervenir, ont donné rapidement suite aux protestations relatives à des violations du cessez-le-feu et ont inspecté régulièrement les zones de cantonnement ou de casernement

Pendant l'exercice considéré, le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité a effectué en moyenne environ 60 patrouilles par mois, dont 70 % se sont déroulées avec succès, et a inspecté 33 sites de cantonnement ou de casernement.

4.1.3 Le Centre d'opérations conjoint de Djouba est entièrement opérationnel, conformément à l'Accord de paix

Le Centre d'opérations conjoint a officiellement ouvert ses portes le 2 octobre 2017, mais il n'est pour l'instant pas opérationnel, le Gouvernement et d'autres partenaires n'ayant plus apporté d'aide depuis mars 2018. En conséquence, les représentants de diverses entités se sont progressivement retirés. Il ne reste ainsi plus que 2 officiers de la Police nationale sud-soudanaise. En outre, le Centre n'est pas mentionné parmi les mécanismes de sécurité transitoires dans l'Accord revitalisé.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui, non ou
nombre Observations*

Offre de bons offices pour aider la Commission mixte de suivi et d'évaluation à superviser la mise en œuvre de l'Accord de paix, notamment au moyen de la participation à 12 réunions de la Commission

14 Séances plénières auxquelles la MINUSS a participé se sont tenues depuis la signature de l'Accord revitalisé : 6 réunions de consultation organisées par le Président par intérim de la Commission mixte de suivi et d'évaluation avant que celle-ci soit reconstituée et 8 séances de la Commission reconstituée. Pendant ces

- Organisation de 14 réunions préparatoires avec les partenaires internationaux et régionaux avant les réunions de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, de 12 colloques avec les membres du corps diplomatique, et de réunions périodiques avec le Bureau de liaison de l'Union africaine au Soudan du Sud, l'objet étant d'inciter la communauté internationale à offrir un appui systématique et concerté aux activités de la Commission et à la mise en œuvre de l'Accord de paix
- séances, la MINUSS a exercé ses bons offices en encourageant les parties et la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée à établir un plan d'action fixant des objectifs et des délais pour l'exécution des tâches préalables à la transition
- 22 Réunions consultatives se sont tenues avec la MINUSS et des partenaires internationaux, qui ont débattu afin d'assurer la cohérence aux niveaux régional et international de l'appui apporté à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et d'autres initiatives de paix : 9 réunions visant à préparer les sessions de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée (1 organisée par la MINUSS et 8 organisées par les représentants des chefs des missions diplomatiques européennes) ; 4 petits-déjeuners de travail avec les représentants des États membres du Conseil de sécurité, organisés par le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud ; 9 réunions du Représentant spécial du Secrétaire général avec des partenaires internationaux, y compris des diplomates non résidents et des représentants de l'IGAD et de l'Union africaine
- 9 Colloques ont été organisés par la MINUSS à l'intention du corps diplomatique basé à Djouba, au niveau des ambassadeurs ; l'objectif était d'examiner les faits nouveaux et problèmes rencontrés sur le plan politique, de coordonner efficacement l'appui apporté à l'échelle internationale au processus de paix et à l'exécution du mandat de la Mission et d'assurer la cohésion du soutien aux activités de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé
- 26 Réunions ont été organisées avec les représentants du Bureau de liaison de l'Union africaine
- 43 Réunions bilatérales avec des représentants des États Membres se sont tenues ; l'objectif était d'assurer la cohérence de l'appui régional et international apporté à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et à d'autres processus de paix en cours
- 18 Réunions ont été organisées avec les représentants des chefs des missions diplomatiques européennes afin d'échanger des informations sur l'évolution de la

Prestation de conseils, selon que nécessaire, dans le cadre de consultations avec le Gouvernement provisoire d'union nationale : offre de bons offices aux parties pour le règlement des litiges, ainsi que d'un appui à l'élaboration de politiques nationales fondées sur des modalités de gouvernance transparentes, participatives et responsables, ouvertes aux femmes à tous les niveaux

Offre de bons offices visant à favoriser la coopération et la concertation effectives et permanentes entre les entités régionales et les autres partenaires dans le cadre d'un dialogue régulier avec ces derniers destiné à favoriser des processus de paix et de gouvernance durables et sans exclusive

dynamique politique et sur les questions relatives à l'application de l'Accord revitalisé

Oui La MINUSS a eu des contacts réguliers avec le Président, les Vice-Présidents, les représentants des principaux ministères, de hauts responsables de l'armée et de la police et les autorités locales afin d'inciter les pouvoirs publics à participer de manière continue et constructive à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. En coordination avec la communauté internationale, la Mission a prôné la confiance, la transparence et l'inclusion dans le cadre des initiatives de paix en cours.

À l'approche de la fin de la période de prétransition, le 12 mai 2019, en coordination avec la communauté internationale, la MINUSS a : souligné qu'il fallait de toute urgence exécuter les tâches essentielles préalables à la transition, en particulier dans le contexte des progrès accomplis grâce aux efforts de réconciliation déployés au niveau infranational ; engagé l'IGAD à rassembler les parties bien avant l'échéance du 12 mai afin que celles-ci fassent le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et qu'elles parviennent à un consensus sur la voie à suivre ; prié les parties d'établir un plan d'action assorti d'objectifs et d'échéances clairs, arrêtés d'un commun accord, et a demandé au Comité national préparatoire à la transition de prendre régulièrement contact avec les partenaires internationaux pour tout besoin d'assistance ; engagé les dirigeants sud-soudanais à se réunir régulièrement afin de maintenir la dynamique et de régler les questions en suspens

58 Réunions ont été tenues avec des représentants de l'IGAD et des missions diplomatiques africaines, au cours desquelles les sujets suivants ont été abordés : la dynamique politique régionale et ses implications pour le processus de paix en général, l'application de l'Accord revitalisé, la position de l'IGAD et les pourparlers de paix de Khartoum. En plus d'avoir participé au forum de haut niveau pour la revitalisation, qui a abouti à la signature de l'Accord revitalisé le 12 septembre 2018, en offrant ses bons offices et un appui à l'IGAD et aux parties, la Mission a notamment tenu 18 réunions avec l'Envoyé spécial de l'IGAD pour le Soudan du Sud et 16 réunions avec des représentants de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée

Organisation et tenue de six réunions avec les représentants des partis politiques et de la société civile, y compris d'associations de femmes, afin de favoriser l'ouverture de l'espace politique et la participation à la vie politique de multiples intervenants de la sphère politique et de la société civile ; organisation de réunions mensuelles avec les parties prenantes sud-soudanaises, notamment les organisations de la société civile, les groupes confessionnels, les associations de personnes handicapées, de jeunes et de femmes, et les milieux universitaires, afin de débattre de questions essentielles et de favoriser un libre dialogue avec l'ensemble de ces protagonistes et leur participation pleine et entière

- 66 Réunions, forums et rencontres ont été organisés, au cours desquels la MINUSS a dialogué activement avec les parties prenantes pour promouvoir l'ouverture de l'espace politique à un large éventail d'acteurs :
- a) 4 réunions avec des représentantes de partis politiques sur la revitalisation de l'accord de paix et des processus de dialogue national, dont 1 réunion avec la Présidente du groupe parlementaire des femmes
 - b) 35 réunions avec des parties prenantes sud-soudanaises, notamment des organisations de la société civile, des groupes confessionnels, des représentants d'associations de personnes handicapées, de jeunes et de femmes, et des milieux universitaires, auxquelles a assisté le MINUSS afin de favoriser le dialogue avec l'ensemble de ces parties prenantes et leur pleine participation à la vie politique ;
 - c) 27 réunions avec les parties prenantes sud-soudanaises que la MINUSS a organisées et auxquelles elle a participé, notamment des séances d'information sur l'Accord revitalisé, des débats sur le rôle des autorités coutumières dans le processus de paix, un séminaire sur le fédéralisme et un forum de dialogue à l'intention de femmes influentes membres de partis politiques et d'organisations de la société civile

Le nombre de réunions plus élevé que prévu et les produits supérieurs aux prévisions tiennent au fait que la dynamique politique des initiatives de paix n'a cessé d'évoluer et que la MINUSS et les parties prenantes locales ont donc dû continuer de dialoguer sur des questions essentielles et sur les faits politiques nouveaux

Prestation d'un appui au Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, y compris un appui opérationnel aux équipes de suivi et de vérification, au moyen d'échanges quotidiens visant à coordonner les opérations ; tenue de 2 réunions mensuelles de coordination pour examiner les questions y relatives

- Oui La MINUSS a continué de se coordonner avec le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité en organisant des réunions hebdomadaires de coordination au quartier général et des réunions quotidiennes de planification des patrouilles avec les équipes de suivi et de vérification sur le terrain

Prestation d'un appui aux activités des 16 équipes de suivi et de vérification du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité

- 15 466 Jours de patrouille ont été assurés par des équipes intégrées, qui ont fourni un appui aux équipes de suivi et de vérification du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et

au moyen de 92 160 jours de patrouille assurés par des équipes intégrées (16 équipes de 24 soldats à raison de 20 jours de patrouille par mois)

Prestation d'un appui, notamment sur les plans logistique et administratif et en matière d'hébergement, aux équipes de suivi et de vérification du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité

Organisation de campagnes mensuelles multimédias de sensibilisation et de communication visant : a) à encourager le dialogue en faveur de la paix entre les autorités locales, les responsables locaux et les représentants de la société civile, y compris les associations de femmes, et, à cet effet, production de contenus multimédias (80 bulletins d'informations ou reportages en format numérique, 40 reportages audiovisuels et 10 albums multimédias à diffuser sur les réseaux de communication du Siège et de la MINUSS ainsi qu'auprès d'organes de presse), et diffusion d'émissions radiophoniques mensuelles et, périodiquement, de messages d'intérêt public, ainsi que production de matériel de promotion et d'information (réalisation escomptée 4.1) ; b) à aider la Commission mixte de suivi et d'évaluation et les partenaires pour la paix à organiser 10 tables rondes ou rencontres qui seront diffusées sur Radio Miraya, afin d'instaurer le dialogue sur la mise en œuvre de l'Accord de paix ; et production de 40 émissions radiophoniques interactives et en direct axées sur la paix et l'atténuation des conflits (réalisation escomptée 4.1)

du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité

Ce nombre inférieur aux prévisions s'explique par le fait que les besoins en contingents ont été moins élevés que prévu, le nombre de demandes de protection de la force émanant du Mécanisme ayant été inférieur aux prévisions

Oui La MINUSS a fourni au Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité des services de sécurité dans 12 sites (Aweil, Bentiu, Bor, Bunj, Djouba, Leer, Malakal, Pibor, Torit, Wau, Yambio et Yei) et a notamment mis des logements situés dans ses bases à la disposition de celui-ci. Elle lui a également fourni des services de protection de la force et des moyens aériens en fonction des besoins.

Oui Une campagne de communication visant à encourager le dialogue en faveur de la paix a été menée en continu ; dans ce cadre, les contenus ci-après ont notamment été diffusés ou distribués :

145 Bulletins d'information et reportages numériques

41 Reportages audiovisuels

42 Microvidéos

47 Albums photographiques et autres contenus diffusés sur les médias sociaux (tweets et publications sur Facebook)

17 000 Copies de l'Accord revitalisé distribuées dans tout le pays

40 Épisodes de l'émission de radio Peace Makers diffusés sur Radio Miraya

2 Émissions de radio auxquelles le Président par intérim de la Commission mixte de suivi et d'évaluation a participé

15 Émissions d'information et d'actualité diffusées sur Radio Miraya (Democracy in Action, Nationwide et Miraya Breakfast Show par exemple) auxquelles ont participé des représentants d'autres entités, notamment des représentants du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, de partis politiques et d'organisations de la société civile, ainsi que des ambassadeurs et des envoyés spéciaux de pays de la région

Organisation de trois grandes manifestations publiques en faveur de la paix et la réconciliation nationale (un concert, une représentation théâtrale et une rencontre sportive), afin de toucher un large public et sensibiliser la population à l'Accord de paix

13 Grandes manifestations publiques en faveur de la paix et de la réconciliation, notamment des concerts et des rencontres sportives telles que des tournois de football, ont été organisées dans tout le pays afin de sensibiliser la population à l'Accord revitalisé

Le nombre de manifestations organisées a été plus élevé que prévu, car la Mission avait pour priorité de promouvoir l'Accord revitalisé pendant la période de prétransition

Prestation d'un appui, y compris un appui en matière de liaison, en vue de l'application des dispositions transitoires de sécurité, notamment pour ce qui est de la concrétisation du Centre d'opérations conjoint de Djouba

Oui 5 attachés de liaison de la Mission (2 de la composante militaire, 2 de la composante police et 1 de la Section de la sécurité et de la sûreté) ont, jusqu'au 31 juillet 2019, apporté un appui aux activités du Centre d'opérations conjoint national. Depuis que le Centre n'est plus opérationnel, la Mission s'y est rendue ponctuellement pour se concerter avec les quelques agents nationaux présents afin qu'ils maintiennent le réseau en activité.

Réalisation escomptée 4.2 : Institutionnalisation de l'Accord de paix dans la constitution provisoire et dans la constitution permanente et modification de la législation ou élaboration d'un projet de loi à l'appui du programme de réforme d'ensemble conformément à l'Accord de paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

4.2.1 Adoption par le Gouvernement provisoire d'union nationale, au terme d'un processus inclusif et participatif, d'une constitution définitive

Aucun progrès n'a été accompli, les principales conditions essentielles pour qu'une constitution définitive soit adoptée – à savoir la mise en place ou la reconstitution d'une commission nationale de révision constitutionnelle, l'achèvement de la révision de la constitution et un processus de révision pleinement participatif – n'ayant pas été remplies pendant l'exercice considéré

4.2.2 Accentuation de la participation populaire à la révision de la constitution, grâce à la participation des principaux responsables aux consultations, notamment aux débats sur l'instruction civique et la sensibilisation de la population

Aucun progrès n'a été accompli sur ce plan, la commission nationale de révision constitutionnelle, qui devait faire avancer le processus de révision de la constitution, n'ayant pas été mise en place

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui, non
ou nombre*

Observations

Prestation, s'il y a lieu, de conseils, d'une assistance technique et d'un appui au Gouvernement provisoire d'union nationale aux fins de la conception, de l'étude et de la rédaction de textes de loi essentiels, allant dans le sens des réformes constitutionnelle et législative visées par l'Accord de paix

Oui Bien que le processus de révision constitutionnelle n'ait toujours pas avancé, la MINUSS a apporté une assistance technique aux fins de la révision et de l'élaboration de textes de loi essentiels. Elle a notamment :

a) apporté un appui à la Commission de la réforme législative dans le cadre de la révision

des lois relatives au système judiciaire et à la Chambre nationale de l'audit ;

b) donné des conseils et recommandations techniques au Parlement concernant l'intégration des crimes internationaux dans la législation interne ;

c) donné des conseils techniques à la Commission parlementaire chargée des questions foncières concernant la révision de la politique foncière de 2014 et l'adoption du projet révisé ;

d) apporté un appui technique à l'appareil judiciaire sud-soudanais aux fins de la rédaction d'un projet de loi sur la pension des magistrats ;

e) donné des conseils techniques au Comité national chargé des amendements constitutionnels concernant la révision de lois relatives à la sécurité (lois sur les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, les services de police, l'administration pénitentiaire, le Service national de sécurité et les services de protection des espèces sauvages) ;

f) tenu des réunions sur certaines lois avec le conseiller juridique du Parlement, le conseiller juridique du Président, le conseiller juridique du Président sur les questions d'éducation, ainsi qu'avec le Président et des représentants du Comité national chargé des amendements constitutionnels et des représentants du Conseil des partis politiques

La MINUSS a également apporté une assistance technique aux principales commissions parlementaires afin que ces dernières organisent des consultations publiques en vue de faire avancer le processus législatif et d'obtenir un appui massif en faveur de la ratification de deux pactes internationaux (le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels)

Offre de bons offices, de conseils et d'un appui aux fins de la création et du bon fonctionnement de la Commission nationale de révision constitutionnelle dans le cadre de réunions hebdomadaires avec des représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale

Non La Commission nationale de révision constitutionnelle n'a pas été créée au cours de l'exercice considéré en raison de retards persistants dans l'application des dispositions de l'Accord de paix relatives aux modifications de la législation. Cela étant, la MINUSS a régulièrement pris contact avec le Comité national chargé des amendements constitutionnels, qui est l'entité chargée de

Prestation à la Commission nationale de révision constitutionnelle de conseils, d'une assistance technique et d'un appui, notamment pour ce qui est de l'intégration de la problématique femmes-personnes, afin qu'elle arrête le texte de la constitution définitive	Non Bien que la Commission nationale de révision constitutionnelle n'ait pas été mise en place, le Comité national chargé des amendements constitutionnels a annoncé qu'il avait terminé d'examiner les propositions des partis politiques et d'autres acteurs concernant la loi sur les partis politiques et la loi sur les élections nationales, et qu'il les avait transmises au Ministre de la justice afin que celui-ci lui fasse part de ses observations
Coordination, par l'intermédiaire d'une instance consultative de hauts responsables et d'un groupe consultatif technique, de l'appui international apporté à la révision de la Constitution, afin qu'il soit concerté et systématique	Non Principale institution chargée de faire avancer la révision de la constitution, la Commission nationale de révision constitutionnelle n'a pas été créée au cours de l'exercice considéré. Les produits prévus n'ont donc pas pu être exécutés
Organisation de trois ateliers auxquels participeront des membres de la Commission nationale de révision constitutionnelle, l'objet étant de faire prévaloir des normes internationalement acceptées et des pratiques exemplaires dans le cadre de la rédaction de la constitution définitive	Non Principale institution chargée de faire avancer la révision de la constitution, la Commission nationale de révision constitutionnelle n'a pas été créée au cours de l'exercice considéré. Les produits prévus n'ont donc pas pu être exécutés
Organisation de trois tables rondes auxquelles participeront des groupes cibles de responsables sud-soudanais (représentants de partis politiques, d'organisations de la société civile, ou encore d'associations de femmes et de jeunes) pour les sensibiliser aux questions qui sont au cœur de la consultation publique relative à la rédaction de la constitution définitive, et pour favoriser la représentation et la participation généralisées et actives à cette consultation	Non Les activités prévues n'ont pas été menées à bien, la Commission nationale de révision constitutionnelle n'ayant pas été créée pendant l'exercice considéré

Réalisation escomptée 4.3 : Tenue, à l'issue de la période de transition, d'élections conformes aux normes internationales

Indicateurs de succès prévus

4.3.1 La Commission électorale nationale est pleinement opérationnelle, y compris dans les divers États et comtés, et les préparatifs des élections se déroulent selon le calendrier dont toutes les parties prenantes sont convenues

4.3.2 Des progrès sont accomplis sur la voie de l'instauration de conditions favorables à la tenue d'élections libres, équitables, crédibles, transparentes et ouvertes à tous

Indicateurs de succès effectifs

La Commission électorale nationale n'a pas été reconstituée comme le prévoyait l'Accord revitalisé, car les parties ont continué de prendre du retard dans l'application des dispositions relatives aux modifications à apporter à la loi

Aucun progrès n'a été accompli à cet égard au cours de l'exercice considéré. La Commission électorale nationale, qui était chargée de superviser les activités menées dans ce domaine, n'a pas été reconstituée comme le prévoyait l'Accord revitalisé

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Organisation de réunions mensuelles avec les partis politiques pour les inciter à participer de manière effective et continue à la vie politique, y compris aux élections, pour leur prêter conseil afin qu'ils prennent une part active à la phase de transition, et pour promouvoir la tolérance et la transparence ainsi que le respect et la défense des libertés fondamentales et de l'espace politique</p>	Non	<p>La mise en œuvre des dispositions électorales de l'Accord revitalisé est tributaire de la reconstitution de la Commission électorale nationale, de l'examen et de la modification de certains aspects fondamentaux du cadre juridique des élections et de l'achèvement de la révision de la Constitution</p> <p>La Mission a continué de débattre avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux de la nécessité d'adopter une stratégie coordonnée et cohérente afin d'encourager la mise en œuvre par les parties concernées des dispositions de l'Accord revitalisé en général et de créer les conditions nécessaires pour amorcer les préparatifs électoraux</p>
<p>Prestation d'un appui visant à assurer le dialogue aux niveaux national et sous-national entre les principaux acteurs politiques, la société civile et les responsables locaux, l'objet étant de promouvoir la participation de tous et d'intensifier la représentation et la participation des femmes et des jeunes aux opérations électorales au moyen de rencontres avec des représentants des partis politiques, des autorités publiques et des organisations de la société civile</p>	Non	<p>La MINUSS a entretenu des contacts réguliers avec les partis politiques, mais ces échanges n'ont pas porté sur des questions électorales, en l'absence de l'interlocuteur principal, à savoir la Commission électorale nationale, et de conditions favorables</p>
<p>Organisation de réunions avec des femmes engagées dans la vie politique et avec des représentantes d'associations intéressées par la participation des femmes, afin de favoriser l'élaboration et l'exécution d'un plan d'action visant à intensifier la mobilisation et la participation des femmes en politique</p>	Non	<p>La MINUSS a entretenu des contacts réguliers avec les partis politiques, mais ces échanges n'ont pas porté sur des questions électorales, en l'absence de l'interlocuteur principal, à savoir la Commission électorale nationale, et de conditions favorables</p>
<p>Organisation de réunions hebdomadaires avec le Conseil de la Commission électorale nationale et des représentants de ses services techniques afin de leur prêter appui et conseils quant à la mise en œuvre du calendrier électoral</p>	Non	<p>Le produit prévu n'a pas été exécuté, car la Commission électorale nationale n'a pas été reconstituée, comme le prévoyait l'Accord revitalisé</p>
<p>Offre de bons offices au moyen d'un dialogue politique et d'activités de sensibilisation auprès des autorités locales, de la Commission électorale, des partis politiques et d'autres intervenants en vue d'atténuer le risque de violences liées aux élections</p>	Non	<p>Le produit prévu n'a pas été exécuté, car la Commission électorale nationale n'a pas été reconstituée, comme le prévoyait l'Accord revitalisé</p>

Réalisation escomptée 4.4 : Instauration d'un climat de sécurité grâce aux dispositions prises par le Gouvernement provisoire d'union nationale en vue de régler effectivement les questions relatives à la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice et au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

4.4.1 Remise en service des institutions transitoires du secteur de la sécurité prévues par l'Accord de paix et élaboration d'une feuille de route concernant les réformes prioritaires qu'il convient de mener en matière de sécurité et d'état de droit pendant la période de transition

Les organismes de sécurité visés par l'Accord revitalisé ont été mis en place, à savoir le Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité et le Comité mixte chargé des dispositions transitoires de sécurité. Toutefois, pendant l'exercice considéré, ils ont peu progressé dans leurs activités de fond et les parties ne se sont pas mises d'accord sur un accord général de sécurité et sur le rôle que devaient jouer les Nations Unies dans les réformes en matière de sécurité et d'état de droit

Produits prévus

Produit(s)

exécuté(s) :

oui, non

ou nombre

Observations

Offre de bons offices pour faciliter et étayer l'obtention d'un accord politique sur la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice, notamment en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, au moyen d'un dialogue suivi entre le Gouvernement provisoire d'union nationale, la Commission mixte de suivi et d'évaluation et les institutions transitoires chargées de la sécurité

Oui La MINUSS a proposé ses bons offices à des politiciens de haut rang et aux responsables des mécanismes créés en vertu de l'Accord revitalisé, notamment le Comité national préparatoire à la transition et le Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité, afin de préconiser l'adoption d'un plan par étapes assorti d'objectifs et d'échéances précis et convenus d'un commun accord aux fins de la mise en œuvre effective des réformes du secteur de la sécurité. Elle a également fait savoir, pendant les réunions de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, qu'il fallait de toute urgence reconstituer la Commission pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration en application des dispositions de l'Accord revitalisé. Elle a en outre usé de ses bons offices afin de continuer à promouvoir, auprès des acteurs de la justice (police, système pénitentiaire, ministère public, appareil judiciaire, ordre des avocats), un meilleur respect du principe de responsabilité et un meilleur accès à la justice

Analyse approfondie de la situation et cartographie du respect de l'état de droit sur l'ensemble du territoire, s'accompagnant de l'établissement du profil des parties prenantes, en vue de prêter des conseils d'ordre technique et stratégique au Gouvernement provisoire d'union nationale, à la Commission mixte de suivi et d'évaluation ainsi qu'aux institutions transitoires chargées de la sécurité

Non Des progrès limités ont été réalisés sur ce front en ce qui concerne l'appui apporté au Gouvernement provisoire d'union nationale et à la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, les parties n'ayant pas encore convenu de dispositions transitoires en matière de sécurité. S'agissant de la cartographie de l'état de droit, la MINUSS a entrepris de répertorier et d'évaluer de façon ciblée les

Prestation de conseils et d'un appui techniques aux fins de la mise en œuvre des dispositions transitoires révisées en matière de sécurité, en application de la résolution 2406 (2018) du Conseil de sécurité et de ses résolutions antérieures sur la question	<p>besoins au niveau local en menant des projets pilotes (audiences foraines notamment)</p> <p>Non Bien que les parties ne se soient pas mises d'accord sur les dispositions transitoires révisées en matière de sécurité, la MINUSS a apporté un appui technique au Comité national chargé des amendements constitutionnels au sujet de la révision des lois relatives à la sécurité, participé à un atelier organisé à l'intention de tous les mécanismes du secteur de la sécurité et visant à élaborer un plan et un calendrier clairs d'exécution des réformes, et a assisté à une réunion que le Comité mixte chargé des dispositions transitoires de sécurité a organisée afin d'examiner des projets de programmes d'études en vue de la formation de divers éléments des forces unifiées qui doivent être constituées durant la période de prétransition</p>
--	---

Réalisation escomptée 4.5 : Fonctionnement effectif de la police mixte intégrée, qui assure la sécurité à Djouba, à Bentiu, à Bor et à Malakal, conformément à l'Accord de paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

4.5.1 Approbation et mise en œuvre de tous les textes d'ordre stratégique et opérationnel concernant la police mixte intégrée

La mise en place de la police mixte intégrée a été suspendue en juillet 2018 en raison de l'inertie des parties à l'Accord de paix. En outre, la police mixte intégrée n'est pas mentionnée parmi les mécanismes de sécurité transitoires dans l'Accord revitalisé

Dans le même temps, un plan stratégique quinquennal (2019-2024) a été élaboré pour la Police nationale soudanaise avec l'appui de la MINUSS et d'autres partenaires. Des directives et orientations visant à faciliter la mise en œuvre du plan stratégique quinquennal sont en cours d'élaboration ; elles portent notamment sur l'allocation des ressources, la gestion et la mise en valeur des ressources humaines, les droits de la personne, les infractions graves, la police de proximité, les questions de genre, la violence sexuelle et fondée sur le genre, le principe de responsabilité et les problèmes sociaux

4.5.2 Nombre d'agents de la police mixte intégrée déployés après avoir reçu une instruction et prêts à intervenir dans le cadre d'une structure de commandement opérationnelle coopérant avec l'ensemble du système de justice pénale (2016/17 : 917 ; 2017/18 : 2 000 ; 2018/19 : 2 400)

Aucune séance d'instruction n'a été organisée, le projet de police mixte intégrée ayant été suspendu

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui, non
ou nombre Observations*

Prestation, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et au moyen

Non En raison de la suspension du projet de police mixte intégrée, le produit prévu n'a pas été

de réunions de coordination mensuelles, d'un appui technique à la conception et la mise en place de dispositifs stratégiques et opérationnels destinés à la police mixte intégrée, et organisation de stages de formation à la protection des civils, au respect des droits fondamentaux de la personne, aux tâches de police de proximité et à la déontologie, à l'intention de 2 400 agents de la police mixte intégrée

Exercice au quotidien, par l'intermédiaire d'une unité intégrée, de fonctions de conseil et de contrôle concernant les opérations de la police mixte intégrée à Djouba, Bentiu, Bor et Malakal, afin qu'elles soient conformes à la législation nationale et aux normes internationales

exécuté. La Mission a toutefois réorganisé ses activités en fonction des priorités afin d'apporter une assistance technique et des conseils conformément à la résolution 2406 (2018) du Conseil de sécurité. Ainsi, 3 137 agents de la Police nationale sud-soudanaise et autres agents chargés de l'application des lois (2 232 hommes et 905 femmes) ont été sensibilisés au droit international humanitaire ainsi qu'aux enquêtes et aux poursuites concernant les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre, de violence sexuelle liée aux conflits et d'autres violations graves des droits de la personne, dans le strict respect de la politique de diligence voulue de l'ONU en matière de droits de l'homme

Non En raison de la suspension du projet de police mixte intégrée, le produit prévu n'a pas été exécuté

La MINUSS a cependant continué de collaborer régulièrement avec la Police nationale sud-soudanaise et d'autres services de sécurité, dans le cadre de réunions de coordination et d'ateliers et, dans une moindre mesure, en partageant des locaux, afin de leur transmettre des connaissances et compétences utiles et les aider ainsi à devenir des services de police réactifs, dans le strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

Composante 5 : appui

Réalisation escomptée 5.1 : Fourniture à la Mission de services d'appui rapides, efficaces et responsables

Indicateurs de succès prévus

5.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (à l'exception des opérations de recherche et de sauvetage et d'évacuation sanitaire primaire et secondaire) (2016/17 : 83 % ; 2017/18 : ≥ 90 % ; 2018/19 : ≥ 90 %)

5.1.2 Engagements d'exercices antérieurs annulés en pourcentage des engagements reportés d'exercices antérieurs (2016/17 : 3,6 % ; 2017/18 : ≤ 5 % ; 2018/19 : ≤ 5 %)

5.1.3 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2016/17 : 13 % ; 2017/18 : 15 % ± 3 % ; 2018/19 : 8 % ± 1 %)

Indicateurs de succès effectifs

La Mission a utilisé 78 % des heures de vol approuvées (à l'exception des opérations de recherche, de sauvetage et d'évacuation sanitaire primaire et secondaire)

Le pourcentage des engagements budgétaires reportés d'exercices antérieurs ayant été annulés a été de 4,4 %

Le pourcentage annuel moyen de postes autorisés soumis à recrutement international restés vacants a été de 5,4 % et de 3,1 % dans la catégorie des emplois de temporaires recrutés sur le plan international

5.1.4 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2016/17 : 26 % ; 2017/18 : \geq 31 % ; 2018/19 : \geq 33 %)	Le pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international était de 27 %
5.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour tous les postes ouverts à un recrutement international (2016/17 : 43 ; 2017/18 : \leq 48 ; 2018/19 : \leq 48)	Le nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement sur une liste de réserve était de 45
5.1.6 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance spécifique, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour tous les postes ouverts à un recrutement international (2016/17 : 276 ; 2017/18 : \leq 130 ; 2018/19 : \leq 130)	Le nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance spécifique était de 270
5.1.7 Score global sur le tableau de bord environnemental du Département de l'appui aux missions (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 100 ; 2018/19 : 100)	Sans objet. La gestion des eaux usées présente des risques importants dans 36 % des bureaux locaux (une amélioration par rapport aux exercices 2016/17 et 2017/18, pendant lesquels la gestion des eaux usées présentait des risques élevés dans 60 % et 43 % des bureaux locaux respectivement). Pour atténuer ces risques, la Mission a adopté et met actuellement en œuvre un plan de gestion des risques liés aux eaux usées, qui prévoit l'acquisition et l'installation de 44 nouvelles stations d'épuration. L'installation des stations d'épuration n'a pu être achevée, la saison des pluies ayant commencé
5.1.8 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction de leur degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : \geq 85 % ; 2018/19 : \geq 85 %)	La Mission a résolu 96 % des problèmes liés à l'informatique et aux communications selon les délais fixés en fonction de leur degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave)
5.1.9 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2016/17 : 75 % ; 2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 %)	La politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain a été respectée à 85 %
5.1.10 Note globale concernant l'indice de performance du Département de l'appui aux missions en matière de gestion du matériel (2016/17 : 1 999 ; 2017/18 : \geq 1 800 ; 2018/19 : \geq 1 800)	La note concernant l'indice de performance en matière de gestion du matériel du Département de l'appui aux missions obtenue par la MINUSS a été de 1 955, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats.
5.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents hébergés dans des locaux des Nations Unies qui sont conformes aux normes, conformément aux mémorandums d'accord (2016/17 : 100 % ; 2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 %)	100 % des membres des contingents étaient logés dans des locaux des Nations Unies répondant aux normes au 30 juin 2019
5.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des	Le taux moyen a été de 96 %, compte tenu du niveau des services fournis dans le respect des normes de l'ONU

rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2016/17 : 95 % ; 2017/18 : \geq 95 % ; 2018/19 : \geq 95 %)

relatives à la livraison et à la qualité des rations, ainsi qu'à la gestion des stocks.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Amélioration des services		
Mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement dans la zone de la Mission, conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions	Oui	La MINUSS a mis en œuvre le plan d'action pour l'environnement dans la zone de la Mission, conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui opérationnel
Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan de gestion de la chaîne d'approvisionnement du Département de l'appui aux missions	Oui	Les améliorations apportées à la gestion de la chaîne d'approvisionnement permettent de résoudre progressivement les problèmes auxquels se heurte la MINUSS. Elles ont permis d'adopter une démarche fondée sur les données qui consiste à faire des analyses historiques et des prévisions et à planifier les interventions d'urgence ; améliorer la visibilité de la chaîne d'approvisionnement ; créer une culture de gestion de la chaîne d'approvisionnement au moyen de formations et promouvoir l'intégration des activités ; apporter un appui aux clients et partenaires en adoptant une approche de bout en bout, qui permette aux composantes de la Mission d'exécuter efficacement les tâches qui leur ont été confiées. Parmi les progrès réalisés à ce jour dans le cadre de la nouvelle structure, on peut citer l'application du principe de l'entreposage centralisé ; la conception d'outils permettant de mesurer systématiquement et objectivement la performance tout au long de la chaîne d'approvisionnement ; la coordination de la planification avec le Siège et le Centre de services mondial ; les investissements réalisés dans la mobilisation de carburants, qui ont permis à la Mission de maintenir des stocks de carburants suffisants dans les zones de tension ; l'exécution d'activités de gestion et d'administration du matériel et de nettoyage ; la conduite d'activités de gestion clés aux fins de l'établissement des rapports financiers ; la mise en œuvre de la première phase du projet de radio-identification ; le suivi de plus de 5 000 conteneurs transportés dans les bases de la MINUSS au Soudan du Sud ; l'amélioration de la visibilité d'un bout à l'autre des chargements transportés et stockés dans les bases de la Mission

Services de transport aérien

Exploitation et entretien de 30 appareils (8 avions et 22 hélicoptères)

La MINUSS a entretenu une flotte de 27 appareils, comprenant :

8 Avions

19 Hélicoptères

Parmi les 19 hélicoptères, 8 étaient des hélicoptères militaires de manœuvre. 2 hélicoptères Mi-35 et un avion militaire Mi-17 n'ont pas été déployés en raison de restrictions et du prolongement des travaux d'entretien respectivement

Réalisation d'un total de 22 932 heures de vol prévues (16 592 par des prestataires commerciaux et 6 340 par des prestataires militaires) pour tous les services (transport de passagers, fret, patrouilles et missions d'observation, opérations de recherche et de sauvetage, et évacuations de malades et de blessés)

17 435 Heures de vol ont été effectuées, dont :

13 176 Heures par des prestataires commerciaux

4 259 Heures par des prestataires militaires

Le nombre d'heures de vol a été inférieur aux prévisions, car un hélicoptère Mi-17 n'a pas été déployé pour des considérations d'ordre opérationnel et en raison de la révision continue du plan d'organisation des vols dans la zone de la Mission dans le cadre des mesures prises pour mettre en œuvre les initiatives du Secrétaire général visant à optimiser l'utilisation des moyens aériens

Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 30 aéronefs, 15 aérodromes et 16 aires de poser d'hélicoptères

La MINUSS a mené à bien le contrôle des normes de sécurité aérienne pour :

27 Aéronefs

16 Aérodromes

18 Aires de poser d'hélicoptère

Services budgétaires, financiers et d'établissement des rapports

Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 1 154,7 millions de dollars

Oui La Mission a fourni, dans la limite des pouvoirs délégués, des services budgétaires et financiers ainsi que des services de communication de l'information concernant un budget de 1 150,9 millions de dollars

Services concernant le personnel civil

Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines pour un effectif maximal autorisé de 2 831 civils (919 agents recrutés sur le plan international, 1 428 recrutés sur le plan national, 42 temporaires et 442 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes,

Oui La Mission a fourni, dans la limite des pouvoirs délégués, des services de gestion des ressources humaines et donné des orientations en la matière pour un effectif moyen de 2 675 civils (869 agents recrutés sur le plan international, 1 372 recrutés sur le plan national, 40 temporaires et 394 Volontaires des Nations Unies), notamment un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la

l'établissement du budget et la gestion de la performance

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

Services d'entretien et de réparation dans 19 sites

Exécution de 17 projets de construction, de rénovation et d'aménagement, y compris la construction ou l'entretien de 575 kilomètres de route, de 10 aérodromes et de 7,2 kilomètres de route à l'intérieur des camps

Exploitation et entretien de 429 groupes électrogènes de l'ONU et de 2 centrales solaires à Djouba et Wau

Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (dont 44 puits/trous de sonde et 70 installations de traitement et de purification de l'eau) et fourniture de services d'appui à 75 stations d'épuration sur 19 sites

Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 11 sites

gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance

Oui Des services d'entretien et de réparation ont été fournis dans 20 sites de la Mission. Deux sites ont été fermés et trois sites ouverts au cours de l'exercice ; la Mission a donc un site supplémentaire

Oui La Mission a exécuté 35 projets de construction, de rénovation et d'aménagement, dans le cadre desquels 2 237 kilomètres de routes faisant partie de l'itinéraire logistique de la Mission, 63 kilomètres de routes situées à l'intérieur des camps et 18 ponts ont été rénovés et l'entretien de 10 aérodromes a été assuré

Le nombre de projets exécutés a été plus élevé que prévu, car il a fallu, pour des raisons opérationnelles, effectuer les travaux supplémentaires suivants : remplacement de stations d'épuration vétustes ; construction de logements pour des agents en tenue récemment arrivés ; construction de réservoirs d'eau ; construction d'un centre de détention dans le cadre du mandat de protection des civils de la Mission ; construction d'un centre de distribution aux fins du renforcement de la sûreté et sécurité des membres du personnel ; rénovation d'un hôpital de niveau II aux fins de l'amélioration des conditions d'hygiène

Oui La Mission a exploité et entretenu 469 groupes électrogènes appartenant à l'ONU. La construction des centrales solaires de Djouba et de Wau était en cours pendant l'exercice considéré et devrait être achevée pendant l'exercice 2019/20

Oui La Mission a exploité et entretenu des installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (44 trous de sonde, 20 installations de traitement et de purification de l'eau et 73 stations d'épuration) sur 19 sites. Le nombre de stations de traitement des eaux a été inférieur aux prévisions, car certaines stations avaient dépassé leur durée d'utilité et ont donc été comptabilisées en perte

Oui Des services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, ont été fournis dans tous les sites concernés

Services de gestion du carburant

Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 52,5 millions de litres de carburant (19 857 510 litres pour les opérations aériennes, 70 000 pour les transports maritimes ou fluviaux, 3 480 347 pour les transports terrestres et 29 082 125 pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage de 14 sites

51,5 millions De litres ont été utilisés, dont :

- a) 17,0 millions de litres pour les opérations aériennes ;
- b) 0,1 million de litres pour les transports maritimes ou fluviaux ;
- c) 4,1 millions de litres pour les transports terrestres ;
- d) 30,3 millions de litres pour les groupes électrogènes et autres installations

La Mission a approvisionné en carburants et lubrifiants les points de distribution et les installations de stockage de 14 sites

Technologies géospatiales, informatique et télécommunications

Fourniture et assistance au fonctionnement de 4 946 radios portatives, 2 788 radios mobiles pour véhicules et 392 radios fixes

Oui La Mission a assuré la maintenance de 4 655 radios portatives, 2 129 radios mobiles pour véhicules et 198 radios fixes, et a fourni des services d'appui connexes

Le nombre de radios portatives a été moins élevé que prévu, car la livraison de certains modèles a pris du retard en raison de leur incompatibilité avec le logiciel d'encodage utilisé. Le nombre de radios mobiles a été inférieur aux prévisions, car de nouveaux véhicules sont arrivés en retard dans la zone de la Mission. Pour ce qui est des radios fixes, l'écart s'explique principalement par l'arrivée tardive de certaines composantes militaires dans la zone de la Mission

Exploitation et entretien de 23 stations de radio FM et de 6 studios de production

Oui La MINUSS a exploité et entretenu 23 stations de radio FM et 6 studios de production

Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de vidéoconférence et d'échange de données (56 microterminaux VSAT, 36 centraux téléphoniques et 76 liaisons hertziennes), et gestion de 1 363 forfaits pour téléphones satellitaires et mobiles

Oui La MINUSS a exploité et entretenu un réseau permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données, comprenant notamment 51 microterminaux VSAT, 35 centraux téléphoniques et 92 liaisons hertziennes

La Mission a également géré 1 900 forfaits pour téléphones satellitaires et mobiles. La demande de services de téléphonie satellitaire et mobile a été plus importante que prévu, les services commerciaux de téléphonie mobile s'étant développés dans le pays

Fourniture de 4 592 ordinateurs et de 780 imprimantes pour un effectif moyen de 5 965 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 981 ordinateurs et 234 imprimantes destinés aux

Oui La Mission a fourni des services d'appui pour un total de 4 948 ordinateurs et 701 imprimantes multifonctions

membres des contingents, et fourniture de services d'appui connexe et d'autres services communs

Gestion et maintenance de 44 réseaux locaux et 30 réseaux étendus dans 44 sites

Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 644 329 km², mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 7 500 cartes

Oui La MINUSS a géré et entretenu 44 réseaux locaux et 31 réseaux étendus dans toute la zone de mission

Oui La Mission a contribué à l'analyse de données géospatiales portant sur une surface de 644 329 km² et à la production de 8 351 cartes. Le produit a été supérieur aux prévisions, car 45 albums contenant chacun 17 cartes ont été produits et distribués au corps diplomatique présent au Soudan du Sud

Services médicaux

Exploitation et entretien des installations médicales de l'ONU (10 dispensaires de niveau I et 1 dispensaire de niveau I+ doté d'une capacité d'intervention sur le théâtre des opérations) et appui aux installations médicales appartenant aux contingents [27 dispensaires de niveau I, 7 équipes médicales de l'avant et 5 hôpitaux de niveau II (y compris 1 établissement de niveau II+ à Djouba)], et reconduction du régime des engagements avec 7 hôpitaux (3 hôpitaux de niveau III à Kampala et 4 hôpitaux d'infrastructure à Nairobi)

Oui La MINUSS a exploité et entretenu 10 dispensaires de niveau I de l'ONU à Aweil, Bentiu, Bor, Kuacjok, Malakal, Rumbek, Torit, Wau, Yambio et Djouba (Tomping), ainsi que 1 dispensaire de niveau I+ doté d'une capacité d'intervention sur le théâtre des opérations à la Maison des Nations Unies

La MINUSS a apporté un appui à 31 dispensaires de niveau I et équipes médicales de l'avant appartenant aux contingents ainsi qu'à 7 dispensaires utilisés par les unités de police constituées, à 4 hôpitaux de niveau II appartenant aux contingents situés à Bentiu, Bor, Malakal et Wau et à 1 hôpital de niveau II+ à Djouba

La Mission a reconduit le régime des engagements avec 3 hôpitaux de niveau III à Kampala et 4 hôpitaux d'infrastructure à Nairobi

Reconduction des modalités relatives aux opérations d'évacuation sanitaire, y compris par voie aérienne, vers 5 hôpitaux de niveau II dans la zone de la Mission et 7 hôpitaux hors de la zone de la Mission [3 hôpitaux de niveau III en Ouganda et 4 hôpitaux d'infrastructure (3 au Kenya et 1 en Afrique du Sud)], et des modalités d'évacuation vers 3 hôpitaux en Égypte, en vertu d'une lettre d'attribution, en cas d'incidents faisant un grand nombre de victimes

Oui La MINUSS a reconduit et appliqué dans toute sa zone de mission les modalités régissant les opérations d'évacuation par voie terrestre et aérienne pour tous ses sites, notamment vers les hôpitaux de niveau III et les hôpitaux d'infrastructure situés en Ouganda et au Kenya. Elle a procédé à 15 évacuations sanitaires secondaires et 5 évacuations sanitaires primaires vers des hôpitaux de niveau II se trouvant dans sa zone de mission ainsi qu'à 23 évacuations sanitaires secondaires vers les établissements de niveau II et les hôpitaux d'infrastructure de Kampala et de Nairobi

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

Fourniture d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de

179,0 millions de dollars Achat de biens et services pour lesquels la Mission a apporté un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs

95,5 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués ; réception, gestion et distribution ultérieure d'un volume maximal de 20 580 tonnes de marchandises dans la zone de la Mission ; dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 484,6 millions de dollars, et communication de l'information y relative

21 562 tonnes

Marchandises reçues ; la Mission en a assuré la redistribution dans sa zone de mission

404,2 millions de dollars

Valeur des stocks communiquée par la Mission au 30 juin 2019

Services concernant le personnel en tenue

Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 19 023 militaires et policiers (242 observateurs militaires, 431 officiers d'état-major, 16 327 membres des contingents, 703 membres de la police des Nations Unies et 1 320 membres d'unités de police constituées) et de 78 agents fournis par des gouvernements

Oui Il a été procédé au déploiement, à la relève et au rapatriement d'un effectif moyen de 16 604 militaires et policiers, dont :

217 Observateurs militaires

413 Officiers d'état-major

14 145 Membres des contingents

638 Membres de la police des Nations Unies

1 125 Membres d'unités de police constituées

66 Membres du personnel fourni par des gouvernements

Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 37 unités militaires et unités de police constituées réparties dans 19 sites

Oui Des inspections du matériel appartenant aux contingents ont été faites de manière pleinement conforme au Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents. Des activités d'inspection, de vérification et de communication d'informations ont été menées tous les trimestres pour 38 unités comprenant des membres des contingents et d'unités de police constituées répartis dans 19 sites.

Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau pour un effectif moyen de 14 811 membres des contingents et des unités de police constituées

15 270 Membres du personnel, dont 14 145 membres des contingents et 1 125 membres d'unités de police constituées ont reçu des rations

Des rations de combat et de l'eau ont été stockées et distribués à un effectif moyen de 19 279 membres du personnel, dont 638 membres de la police des Nations Unies, 217 observateurs militaires, 2 675 membres du personnel civil, 66 membres du personnel fourni par des gouvernements, 1 125 membres d'unités de police constituées, 413 officiers d'état-major et 14 145 membres des contingents

Appui au traitement des demandes d'indemnités et de prestations pour un effectif moyen de 15 979 militaires et policiers et 74 membres du personnel fourni par des gouvernements

Oui Les rapports d'inspection concernant l'ensemble des unités de la Mission ont été soumis aux fins du calcul des montants à

rembourser aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police

Services de gestion des véhicules et des transports terrestres

Exploitation et entretien de 1 938 véhicules appartenant à l'ONU (950 véhicules légers, 409 véhicules à usage spécial, 16 ambulances, 44 véhicules blindés et 519 autres véhicules spécialisés, remorques et accessoires), de 3 946 véhicules appartenant aux contingents et de 12 ateliers de réparation, et fourniture de services de transport et de navette

Oui La MINUSS a exploité et entretenu 1 966 véhicules appartenant à l'ONU (1 003 véhicules légers, 424 véhicules à usage spécial, 22 ambulances, 45 véhicules blindés et 472 autres véhicules spécialisés, remorques et accessoires), ainsi que 4 094 véhicules appartenant aux contingents et 12 ateliers de réparation. Elle a également fourni des services de transport et de navette

Le nombre de véhicules plus élevé que prévu s'explique en grande partie par le report de la comptabilisation en perte de certains véhicules, la livraison de véhicules nouvellement acquis ayant pris du retard

Sécurité

Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à l'ensemble du personnel se trouvant dans la zone de la Mission

Oui Des services de sécurité ont été fournis par des agents non armés au personnel de la MINUSS à Djouba (Tompson et Maison des Nations Unies) et dans 9 bureaux locaux et leurs bases d'appui

Fourniture d'une protection rapprochée, 24 heures sur 24, aux responsables de la Mission et aux hautes personnalités en visite

Oui Des services de protection rapprochée ont été fournis 24 heures sur 24 aux hauts fonctionnaires de la Mission et à de hautes personnalités

Évaluation des conditions de sécurité de tous les sites de la Mission, y compris 1 500 logements

Oui Des évaluations des conditions de sécurité, y compris pour un total de 1 659 logements, ont été menées durant l'exercice considéré

Organisation de 1 737 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission, de stages d'initiation aux questions de sécurité, de formations de base à la prévention des incendies et d'exercices d'évacuation en cas d'incendie pour tous les nouveaux membres du personnel

Oui Au total, 2 175 séances d'information sur la sécurité ont été organisées à l'intention du personnel de la Mission, 50 plans d'urgence ont été élaborés et 80 formations d'initiation ont été dispensées, dont une session sur la sécurité et la sûreté en mission, des formations à la prévention des incendies et des exercices d'évacuation en cas d'incendie

Déontologie et discipline

Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline destiné à tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), comprenant formation, suivi des enquêtes et mesures disciplinaires

Oui La Mission a tenu des séances de formation et d'information à l'intention d'environ 20 000 membres de son personnel (militaires, policiers et civils). Des séances de formation des formateurs ont été organisées à l'intention des membres du personnel en tenue, ce qui a permis de former plus de 4 000 agents

La Mission a mené 6 visites de suivi et d'évaluation sur le terrain, en collaboration

avec l'équipe de pays des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales et nationales. Des plans de travail globaux, dans lesquels ont été définis les menaces et risques communs, ainsi que des mesures d'atténuation des risques, ont été mis en place

En collaboration étroite avec l'équipe spéciale nationale chargée de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, la Mission s'est employée à mener une action coordonnée de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'échelle du système, en mettant l'accent sur la mise en place de mécanismes de signalement des plaintes au niveau local partout au Soudan du Sud. Elle a ainsi mis en place 13 mécanismes de signalement des plaintes au niveau local dans 5 zones (Kuaçjok, Rumbek, Aweil, Torit et Yambio) et dispensé des formations à plus de 120 membres du personnel des mécanismes

Pendant l'exercice considéré, 73 cas de conduite répréhensible et de faute ont été signalés. Ils ont été traités conformément aux directives applicables et dans les délais prescrits

VIH/sida

Exploitation et entretien de 7 centres proposant des services de consultation et de dépistage confidentiels du VIH et organisation d'un programme de sensibilisation au VIH et aux autres maladies transmissibles, notamment par l'échange d'informations entre collègues, à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission

Oui La Mission a exploité et entretenu 6 centres proposant des services de consultation sur le VIH/sida, y compris 4 services itinérants

La MINUSS a sensibilisé au VIH et aux autres maladies transmissibles 8 928 membres de son personnel dans le cadre du cours d'initiation, 6 268 membres du personnel dans le cadre de formations et 22 523 membres du personnel à l'occasion de la Journée mondiale du sida en 2018

13 169 membres du personnel ont fait appel aux services de consultation et de dépistage confidentiels du VIH/sida et d'autres maladies sexuellement transmissibles, et 140 pairs éducateurs et 184 conseillers ont reçu une formation

III. Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Répartition	Révision	Montant net	Montant total	Total
	initiale			des ressources	
	du montant	des priorités	supplémentaires	(des réductions	(estimation)
	approuvé			opérées)	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5) = (1) + (4)
I. Militaires et personnel de police	532 407,9	–	20 270,9	20 270,9	552 678,8
II. Personnel civil	275 028,6	11 354,6	–	11 354,6	286 383,2
III. Dépenses opérationnelles	317 523,9	(11 354,6)	5 662,7	(5 691,9)	311 832,0
Total	1 124 960,4	–	25 933,6	25 933,6	1 150 894,0

53. Pendant l'exercice, le déploiement du personnel en tenue s'est accéléré. En conséquence, des dépenses supplémentaires ont été prévues au titre des catégories I (Militaires et personnel de police) et III (Dépenses opérationnelles). Des dépenses supplémentaires ont également été prévues au titre de la catégorie II (Personnel civil) du fait du relèvement du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national, de l'augmentation du coefficient d'ajustement pour le personnel recruté sur le plan international et d'un taux de vacance inférieur aux prévisions. La Mission a revu ses besoins en ressources en mars 2019, comme indiqué dans le tableau ci-dessus, pour déterminer quelles ressources pouvaient être réaffectées afin de faire face aux besoins accrus. À cet égard, la Mission a pu recenser, à hauteur de 11,4 millions de dollars, les ressources approuvées au titre des dépenses opérationnelles qui pouvaient être réaffectées afin de compenser l'augmentation des ressources nécessaires au titre du personnel civil. Les ressources supplémentaires nécessaires, d'un montant net de 25,9 millions de dollars, ne pouvaient être financées au moyen des ressources existantes. Par conséquent, on trouve dans le présent rapport une analyse des dépenses de la Mission pour l'exercice 2018/19 par rapport au montant de 1 150 894 000 dollars indiqué dans la dernière colonne du tableau ci-dessus.

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019)

Catégorie	Montant alloué ^a	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (3) ÷ (1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	9 968,8	10 312,7	(343,9)	(3,4)
Contingents	485 014,4	482 882,9	2 131,5	0,4
Police des Nations Unies	28 675,1	30 332,4	(1 657,3)	(5,8)
Unités de police constituées	29 020,5	29 098,1	(77,6)	(0,3)
Total partiel	552 678,8	552 626,1	52,7	0,0
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	192 062,6	195 585,0	(3 522,4)	(1,8)
Personnel recruté sur le plan national	61 767,2	63 165,1	(1 397,9)	(2,3)
Volontaires des Nations Unies	21 979,7	23 961,2	(1 981,5)	(9,0)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	7 670,0	7 889,6	(219,6)	(2,9)
Personnel fourni par des gouvernements	2 903,7	2 890,1	13,6	0,5
Total partiel	286 383,2	293 491,0	(7 107,8)	(2,5)
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	406,6	176,4	230,2	56,6
Voyages officiels	3 585,7	3 588,6	(2,9)	(0,1)
Installations et infrastructures	92 266,5	90 708,7	1 557,8	1,7
Transports terrestres	11 145,7	12 333,8	(1 188,1)	(10,7)
Opérations aériennes	115 467,2	108 932,0	6 535,2	5,7
Opérations maritimes ou fluviales	915,9	1 000,2	(84,3)	(9,2)
Communications et informatique	28 877,3	29 509,0	(631,7)	(2,2)
Santé	1 913,3	1 291,1	622,2	32,5
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	56 053,8	55 274,3	779,5	1,4
Projets à effet rapide	1 200,0	1 175,9	24,1	2,0
Total partiel	311 832,0	303 990,0	7 842,0	2,5
Montant brut	1 150 894,0	1 150 107,1	786,9	0,1
Recettes provenant des contributions du personnel	24 368,8	24 747,4	(378,6)	(1,6)
Montant net	1 126 525,2	1 125 359,7	1 165,5	0,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	1 150 894,0	1 150 107,1	786,9	0,1

^a Tient compte des ressources approuvées d'un montant brut de 1 124 960 400 dollars (montant net : 1 102 381 100 dollars) et des engagements autorisés d'un montant brut de 25 933 600 dollars destinés à financer l'accélération du déploiement de l'effectif autorisé d'agents en tenue de la Mission.

B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

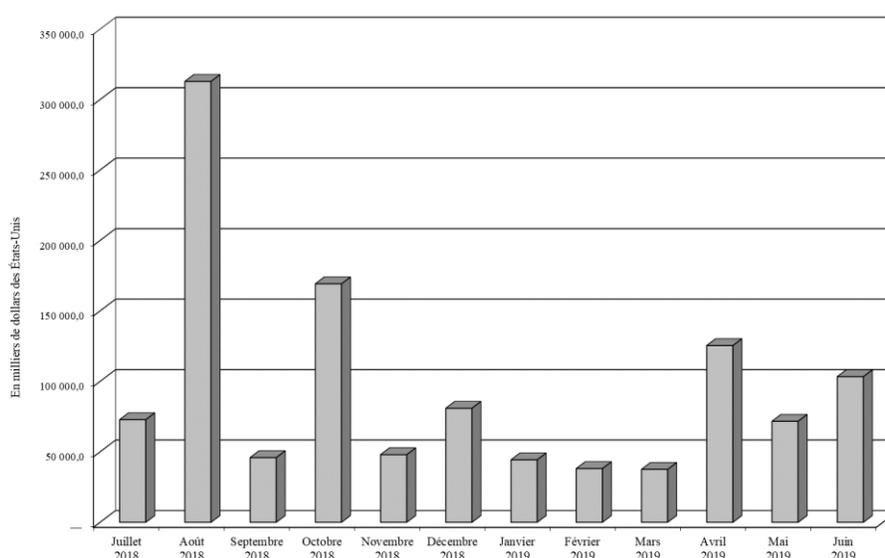
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Répartition initiale du montant approuvé	Ressources supplémentaires (ressources inutilisées) ^a	Montants réaffectés	Répartition révisée
I. Militaires et personnel de police	532 407,9	20 270,9	–	552 678,8
II. Personnel civil	275 028,6	11 354,6	7 110,8	293 494,0
III. Dépenses opérationnelles	317 523,9	(5 691,9)	(7 110,8)	304 721,2
Total	1 124 960,4	25 933,6	–	1 150 894,0
Pourcentage de réaffectations				0,6

^a Compte tenu des engagements autorisés.

54. Pendant l'exercice, des fonds ont été réaffectés de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) à la catégorie II (Personnel civil), pour couvrir des dépenses plus élevées que prévu au titre : a) du personnel recruté sur le plan international, du fait de l'augmentation du coefficient d'ajustement et de dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions ; b) du personnel recruté sur le plan national, du fait de l'application des nouveaux barèmes des traitements du personnel local au Soudan du Sud ; c) des Volontaires des Nations Unies, principalement du fait de l'augmentation des dépenses d'appui au programme. Il a été possible de réaffecter des ressources de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) essentiellement du fait de la sous-utilisation des crédits ouverts aux rubriques Opérations aériennes et Installations et infrastructures.

C. Évolution des dépenses mensuelles



55. Le pic constaté en août 2018 s'explique principalement par des engagements de dépenses concernant : a) les remboursements aux gouvernements aux taux standard au titre des contingents et des unités de police constituées ; b) le carburant pour les groupes électrogènes et les opérations aériennes ; c) la location et l'exploitation

d'aéronefs ; d) les activités de détection des mines et de déminage. Le pic constaté en octobre 2018 s'explique principalement par des engagements de dépenses concernant le matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome.

D. Autres produits et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Produit des placements	3 913,2
Produits divers ou accessoires	461,4
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	15 244,8
Total	19 619,4

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Matériel majeur	
Contingents	88 296,3
Unités de police constituées	5 112,0
Total partiel	93 408,3
Soutien logistique autonome	
Contingents	54 786,0
Unités de police constituées	3 386,4
Total partiel	58 172,4
Total	151 580,7

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,5	1 ^{er} juin 2017	26 mai 2017
Usage opérationnel intensif	2,9	1 ^{er} juin 2017	26 mai 2017
Actes d'hostilité ou abandon forcé	4,3	1 ^{er} juin 2017	26 mai 2017
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0 à 4,0		

F. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	1 099,8
Contributions volontaires en nature (non budgétisées) ^b	75 541,5
Total	76 641,3

^a Correspondent aux redevances d'utilisation des fréquences radio.

^b Incluent le coût de la location du terrain estimé à 65 140 500 dollars.

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Observateurs militaires	(343,9)	(3,4 %)

56. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le fait que les dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions) ont été plus élevées que prévu, les observateurs militaires ayant dû partager des logements au lieu de disposer chacun d'un logement propre conformément à l'hypothèse initialement retenue dans les prévisions budgétaires.

	<i>Écart</i>	
Contingents	2 131,5	0,4 %

57. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévu au titre : a) des rations, essentiellement du fait d'une diminution du coût des envois résultant de l'utilisation des moyens aériens de la Mission ; b) des voyages (déploiement, relève et rapatriement), du fait du non-déploiement de trois unités militaires et de dépenses moins élevées que prévu au titre des voyages liés à la relève de membres de contingents de quatre pays ; c) du transport et du déploiement du matériel appartenant aux contingents, du fait du non-déploiement de trois unités militaires. Elle a été en partie contrebalancée par un dépassement des crédits alloués au titre du matériel appartenant aux contingents (soutien logistique autonome), principalement car les dépenses au titre des unités militaires nouvellement déployées ont été supérieures aux prévisions.

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	(1 657,3)	(5,8 %)

58. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le fait que les dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions) ont été plus élevées que prévu, les membres de la police des Nations Unies ayant dû partager des logements au lieu que la plupart d'entre eux disposent d'un logement propre conformément à l'hypothèse initialement retenue dans les prévisions budgétaires.

¹ Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(3 522,4)	(1,8 %)

59. Le dépassement de crédits tient essentiellement à une augmentation du coefficient d'ajustement au cours de l'exercice, à des dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions et à une augmentation des dépenses au titre de la prime de danger s'expliquant par le nombre plus élevé que prévu de jours passés par les membres du personnel dans la zone de la Mission.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(1 397,9)	(2,3 %)

60. Le dépassement de crédits s'explique principalement par l'application du nouveau barème des traitements du personnel local au Soudan du Sud, promulgué le 9 avril 2018 avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2017.

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	(1 981,5)	(9,0 %)

61. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le fait que le taux appliqué pour les dépenses d'appui au programme a été porté de 8 à 13 %, avec effet au 1^{er} janvier 2019, et que les dépenses au titre des indemnités de réinstallation résultant du rapatriement d'un nombre plus élevé que prévu de volontaires des Nations Unies et au titre du sursalaire pour conditions difficiles ont été supérieures aux prévisions.

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(219,6)	(2,9 %)

62. Le dépassement de crédits tient essentiellement à une augmentation du coefficient d'ajustement pour le personnel recruté sur le plan international dont les emplois sont financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) au cours de l'exercice.

	<i>Écart</i>	
Consultants et services de consultants	230,2	56,6 %

63. La sous-utilisation des crédits tient principalement à la non-utilisation des crédits ouverts au titre du projet Assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	1 557,8	1,7 %

64. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévu au titre : a) de la construction, de la transformation, de l'amélioration des locaux et des gros travaux d'entretien, principalement du fait des progrès moins rapides que prévu accomplis concernant la construction de deux centrales solaires à Djouba et à Wau et le remplacement de locaux et sanitaires préfabriqués par des logements en dur dans toute la Mission ; b) de l'achat de carburants et lubrifiants, principalement du fait de la réduction des frais d'exploitation et d'entretien par suite de l'application des nouveaux régimes contractuels ; c) des dépenses inférieures aux prévisions pour l'achat de matériel de

sûreté et de sécurité. Elle a été en partie contrebalancée par un dépassement des crédits alloués au titre des pièces de rechange et de fournitures et de l'achat de matériel de génie visant à répondre aux besoins opérationnels urgents.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	(1 188,1)	(10,7 %)

65. Le dépassement de crédits s'explique principalement par l'achat de sept camions-incendie ou véhicules de secours, le Groupe de la sécurité incendie ayant jugé que des bureaux locaux en avaient besoin d'urgence pour des raisons de sécurité. Il a été partiellement compensé par des dépenses inférieures aux prévisions au titre des réparations et de l'entretien du fait d'un retard dans la conclusion d'un contrat avec un prestataire local pour la réparation et l'entretien du parc de véhicules utilitaires lourds de la Mission.

	<i>Écart</i>	
Opérations aériennes	6 535,2	5,7 %

66. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le fait que le nombre d'heures de vol des avions et des hélicoptères a été inférieur aux prévisions, notamment car: a) un hélicoptère Mi-17 n'a pas été déployé pour des considérations d'ordre opérationnel ; b) il n'a pas été possible de disposer de trois hélicoptères Mi-26 pendant environ six mois pendant une période d'examen des fournisseurs ; c) un avion n'a pas été utilisé pendant trois mois ; d) les plans d'organisation des vols continuent d'être revus dans le cadre des mesures adoptées en vue d'appliquer l'initiative du Secrétaire général relative à l'optimisation des ressources aériennes. Le nombre d'heures de vol inférieur aux prévisions s'est traduit par une réduction du coût total de l'heure de vol et par des dépenses relatives au carburant et au lubrifiant plus faibles que prévu.

	<i>Écart</i>	
Opérations maritimes ou fluviales	(84,3)	(9,2 %)

67. Le dépassement de crédits s'explique principalement par l'achat d'un nombre plus élevé que prévu de conteneurs maritimes pour l'expédition de biens et de matériel.

	<i>Écart</i>	
Communications et informatique	(631,7)	(2,2 %)

68. Le dépassement de crédits tient principalement au remplacement du matériel de communication et du matériel informatique dont la durée d'utilité avait expiré et à des dépenses plus élevées que prévu au titre des services d'information et de publication. Il a été partiellement compensé par des dépenses moins élevées que prévu au titre de l'entretien du matériel de communication et du matériel informatique et des services d'appui, les dépenses ayant été inférieures aux prévisions au titre des services d'imagerie satellitaire et des prestataires avec lesquels un contrat international a été passé.

	<i>Écart</i>	
Santé	622,2	32,5 %

69. La sous-utilisation des crédits tient principalement à l'utilisation, au lieu d'avions de ligne, des moyens aériens des Nations Unies pour les évacuations sanitaires, et à l'établissement d'un nouveau contrat pour les fournitures médicales qui a permis de réduire les dépenses effectives.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	779,5	1,4 %

70. La sous-utilisation des crédits tient principalement au fait que les dépenses au titre des services de détection des mines et de déminage ont été moins élevées que prévu, notamment parce que les dépenses liées au déploiement des services cynophiles de détection d'explosifs et à la qualité de vie ont été inférieures aux prévisions. Elle a été en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu au titre du fret et des autres dépenses connexes, qui s'expliquent principalement par des achats plus importants de certains articles.

V. Exécution du budget : ressources financières relevant de l'autorisation d'engagement de dépenses

71. Le déploiement des agents en tenue s'est accéléré au cours de l'exercice en raison des progrès accomplis dans la constitution des forces et de l'appui renouvelé du gouvernement du pays hôte, à la suite des échanges intensifs et du dialogue ininterrompu que la Mission a établis avec le gouvernement. En raison du déploiement d'un plus grand nombre d'agents que prévu, la Mission a dû prendre un certain nombre de mesures d'austérité pour répondre à ses besoins opérationnels prioritaires sans dépasser le montant des ressources approuvées au titre du personnel et des dépenses opérationnelles, mais aussi demander des ressources supplémentaires d'un montant total de 25 933 600 de dollars qui ne pouvaient être financées par les ressources dont elle disposait.

72. Dans une lettre datée du 30 avril 2019, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant ne dépassant pas 25 933 600 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, venant s'ajouter aux crédits déjà ouverts pour le même exercice.

Militaires et personnel de police

73. Pendant l'exercice, le nombre moyen d'agents en tenue s'établissait à 16 538, ce qui cadre avec le déploiement moyen prévu de 16 546 agents, chiffre qui avait servi de base au calcul des ressources relevant de l'autorisation d'engagement de dépenses. En conséquence, il y a eu une sous-utilisation des crédits d'un montant de 52 700 dollars seulement au titre des militaires et du personnel de police par rapport au montant total des dépenses supplémentaires autorisées pour cette catégorie.

Personnel civil

74. Les dépenses au titre du personnel civil ont dépassé de 1,8 million de dollars le montant total des engagements autorisés car le relèvement du barème des traitements applicable au personnel recruté sur le plan national et l'augmentation du coefficient d'ajustement applicable au personnel recruté sur le plan international ont eu une incidence plus importante que prévu.

Dépenses opérationnelles

75. La Mission a pu utiliser les ressources autorisées pour les dépenses opérationnelles relevant de l'autorisation d'engagement de dépenses et exécuter des projets liés au déploiement et au transfert d'un nombre plus élevé de militaires et de membres du personnel de police à la suite de l'accélération du déploiement d'agents en tenue. Les ressources nécessaires au titre des dépenses opérationnelles ont été compensées partiellement par une sous-utilisation des crédits (1,7 million de dollars) au titre des rubriques Installations et infrastructures et Fournitures, services et matériel divers.

Ressources financières relevant de l'autorisation d'engagement de dépenses pour l'exercice 2018/19

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Engagements autorisés (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3) ÷ (1)
Militaires et personnel de police	20 270,9	20 218,2	52,7	0,3
Personnel civil	11 354,6	13 110,0	(1 755,4)	(15,5)
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—
Consultants	(200,0)	(200,0)	—	—
Voyages officiels	(400,0)	(397,1)	(2,9)	0,7
Installations et infrastructures	6 584,7	5 026,9	1 557,8	23,7
Transports terrestres	1 554,3	1 554,3	—	—
Opérations aériennes	(13 959,1)	(13 959,1)	—	—
Opérations maritimes ou fluviales	355,3	355,3	—	—
Communications et informatique	(370,2)	261,5	(631,7)	170,6
Santé	(240,6)	(240,6)	—	—
Matériel spécial	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	983,7	204,2	779,5	79,2
Projets à effet rapide	—	—	—	—
Total partiel	(5 691,9)	(7 394,6)	1 702,7	(29,9)
Montant brut	25 933,6	25 933,6	—	—
Recettes provenant des contributions du personnel	1 789,5	1 789,5	—	—
Montant net	24 144,1	24 144,1	—	—
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	25 933,6	25 933,6	—	—

76. Compte tenu de l'exécution globale du budget de la Mission, le solde inutilisé de 786 900 dollars pour l'exercice 2018/19 est porté en déduction du montant effectif des engagements autorisés, soit 25 933 600 dollars. En conséquence, une ouverture de crédit d'un montant net de 25 146 700 dollars doit être approuvée par les États Membres.

VI. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

77. En ce qui concerne le financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) ouvre, pour inscription au Compte spécial de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, un crédit de 25 146 700 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, correspondant au montant des engagements autorisés, ce montant ayant été dépensé mais n'ayant pas été mis en recouvrement au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019 ;

b) compte tenu du montant de 1 124 960 400 dollars déjà mis en recouvrement auprès des États Membres en application de sa résolution 72/300, affecte au financement du déficit pour l'exercice clos le 30 juin 2019 les autres produits, soit 19 619 400 dollars [produits des placements (3 913 200 dollars), produits divers ou accessoires (461 400 dollars) et annulation d'engagements d'exercices antérieurs (15 244 800 dollars)] ;

c) mette en recouvrement un montant supplémentaire de 5 527 300 dollars, qui représente la différence entre l'augmentation des crédits ouverts (25 146 700 dollars) et les autres produits (19 619 400 dollars) pour l'exercice clos le 30 juin 2019 ;

d) se prononce sur l'affectation du montant de l'augmentation des recettes provenant des contributions du personnel au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, soit 8 402 800 dollars.

VII. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/323

(Résolution 73/323)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>Prie le Secrétaire général de faire figurer dans son rapport sur l'exécution du budget de la Mission des informations détaillées sur les activités relatives aux programmes, y compris d'indiquer comment celles-ci ont contribué à l'exécution des mandats de la Mission (par. 11)</p>	<p>Des informations détaillées sur les activités relatives aux programmes menées par la Mission pendant l'exercice 2018/19 figurent dans le présent rapport sur l'exécution du budget</p>
<p>Souligne l'importance que revêt l'exécution du budget des missions de maintien de la paix envisagée dans sa globalité et prie le Secrétaire général de continuer d'appliquer les recommandations formulées par les organes de contrôle compétents et de rendre compte de la question dans ses rapports sur l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix (par. 12)</p>	<p>La Mission examine en permanence l'exécution de son budget et l'application des recommandations formulées par les organes de contrôle compétents. Pour l'exercice 2018/19, le taux d'exécution du budget de la Mission s'est établi à 99,9 %</p>